

The background of the entire page is a photograph of a lush park. In the foreground, a calm body of water reflects the surrounding greenery and sky. In the middle ground, several people are sitting on wooden benches. A man in a white t-shirt and orange shorts is sitting on a bench, looking towards a young child. To his left, a woman is sitting on a bench with a stroller. In the background, there are many tall, leafy trees and a small white structure, possibly a kiosk or information stand. The overall atmosphere is peaceful and natural.

Œuvrer
pour un monde
durable.



2. Performance environnementale

2.1 L'ambition environnementale

Dans le contexte d'urgence climatique, l'environnement constitue une priorité stratégique de VINCI. Le Groupe l'aborde avec l'ambition de jouer pleinement son rôle dans la transition environnementale du cadre bâti, des infrastructures et de la mobilité. Conscient des responsabilités que lui confèrent ses métiers mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à cette transition, VINCI s'est fixé une ambition environnementale à l'horizon 2030, avec un double objectif : réduire significativement les impacts directs de ses activités, et accompagner ses clients et partenaires dans la réduction de leur propre empreinte environnementale.

VINCI s'engage ainsi sur une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes de CO₂, alignée sur un niveau d'ambition « bien en dessous de 2 °C » à l'horizon 2030, selon la Science Based Targets initiative (SBTi). Le Groupe vise également à contribuer à la neutralité carbone globale à l'horizon 2050, mais n'est pas encore doté d'un objectif quantifié et certifié à ce jour. Des engagements ambitieux ont aussi été pris en matière d'économie circulaire et de protection des milieux naturels, ces trois axes étant interdépendants. Les engagements de VINCI sur le climat répondent à la pression exercée par le changement climatique sur la biodiversité, tandis que les actions en faveur de l'économie circulaire contribuent à réduire les pressions sur la biodiversité en diminuant les déchets et en préservant les ressources naturelles. Dans le même temps, l'économie circulaire joue un rôle dans la réduction des émissions. Chaque pilier de l'ambition environnementale du Groupe a donc des leviers d'action spécifiques, mais toute initiative engagée sur l'un des piliers a des répercussions positives sur les deux autres.

VINCI mobilise ses équipes et son potentiel d'innovation pour accélérer la transformation de ses métiers et la création de valeur environnementale dans les projets qu'il réalise pour ses clients, ainsi que dans les services qu'il propose aux usagers et partenaires de ses infrastructures. Sa démarche intégrée de concepteur-constructeur-exploitant favorise la réduction des impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie des projets. Le développement de partenariats avec des parties prenantes externes répond au même objectif.

 <h3>Agir pour le climat</h3>	 <h3>Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire</h3>	 <h3>Préserver les milieux naturels</h3>
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de gaz à effet de serre directes (scopes 1 et 2) de 40 % d'ici à 2030, par rapport à 2018. • Réduire les émissions indirectes (scope 3 amont et aval) de 20 % d'ici à 2030 par rapport à 2019, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers du Groupe. • Adapter les ouvrages et les activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles. • Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets. • Développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les nuisances et incidents environnementaux en systématisant un plan de management environnemental dans toutes les activités du Groupe. • Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique. • Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité.

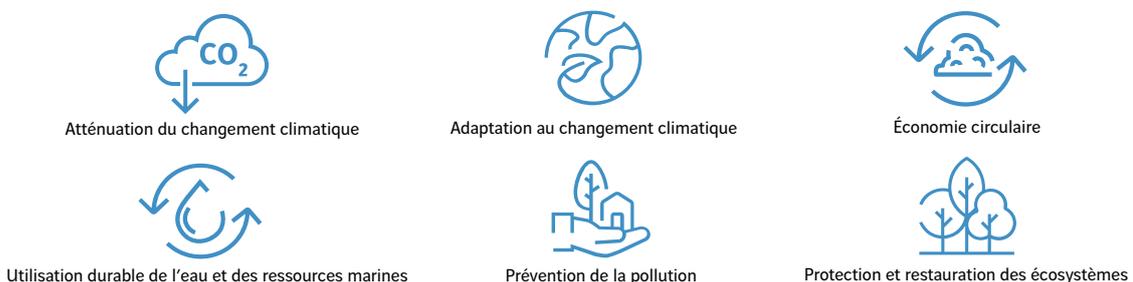
Synthèse des principaux engagements complémentaires par pôle

	 Agir pour le climat	 Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire	 Préserver les milieux naturels
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> ● 50 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) scopes 1 et 2 d'ici à 2030, par rapport à 2018. ● 50 % de réduction des émissions de GES en moyenne par opération sur chantiers d'ici à 2030, par rapport à 2019. ● 20 % de réduction des émissions de GES dans les achats et installations commerciales d'ici à 2030, par rapport à 2019. ● 20 % de réduction des émissions de GES des clients de VINCI Autoroutes d'ici à 2030, par rapport à 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> ● 100 % de valorisation des agrégats d'enrobés d'ici à 2030, dont 45 % réutilisés sur les chantiers de VINCI Autoroutes. ● 100 % des déchets non dangereux valorisés, dont 80 % en matières pour les déchets d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> ● 10 % de réduction des prélèvements d'eau d'ici à 2030, par rapport à 2018. ● Plan de renaturation. ● Objectif « zéro phyto » (zéro produit phytosanitaire) en 2030.
VINCI Airports et autres concessions	<ul style="list-style-type: none"> ● 66 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à 2018. ● Objectif « zéro émission nette » (scopes 1 et 2) pour les aéroports en UE en 2030 (Londres Gatwick et Edimbourg inclus) et en 2050 pour les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Objectif « zéro déchet en décharge » d'ici 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Diviser par deux la consommation d'eau par unité de trafic d'ici 2030. ● Objectif « zéro phyto » en 2025. ● Systématiser la gestion écologique des sites en exploitation et réaliser un suivi des milieux naturels.
VINCI Energies	<ul style="list-style-type: none"> ● Alignement avec les objectifs de réduction du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Recyclage de 80 % des déchets inertes d'ici 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Alignement avec les objectifs du Groupe.
Cobra IS	Alignement avec les objectifs du Groupe.		
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> ● Alignement avec les objectifs de réduction du Groupe. ● 90 % de béton bas carbone utilisé à l'horizon 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Multiplier par deux la production de matériaux recyclés sur les carrières et plateformes entre 2019 et 2030. ● 90 % de valorisation des déchets pour la division Grands projets d'ici à 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir des solutions de réduction de l'usage de l'eau sur 100 % des chantiers de la division Grands projets.
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ● Alignement avec les objectifs de réduction du Groupe. ● 50 % de réduction de l'impact carbone lié aux opérations immobilières à l'horizon 2034. ● 40 % de réduction de l'empreinte carbone résidentielle des habitants des résidences gérées à l'horizon 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Plus de 50 % du chiffre d'affaires réalisé dans des opérations de recyclage urbain avant 2030 en France (hors Urbat). ● Objectif « zéro artificialisation nette » en France dès 2030 (hors Urbat). 	

2.1.1 La taxonomie européenne

Issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements « durables » dans l'Union européenne, appelé « taxonomie verte européenne ». Conformément à ce règlement, le Groupe est soumis au titre de l'exercice 2024 à l'obligation de publier la part de son activité éligible et alignée à la taxonomie – chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (Capex) et d'exploitation (Opex) – au regard des six objectifs environnementaux : « atténuation du changement climatique », « adaptation au changement climatique », « utilisation durable de l'eau et des ressources marines », « économie circulaire », « prévention de la pollution » et « protection et restauration des écosystèmes ».

Pour être considérée comme durable, une activité doit contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux précédemment cités, ne pas entraver les cinq autres selon le principe dit « *Do No Significant Harm* » (DNSH) et respecter des garanties minimales sur les thèmes des droits humains et sociaux, de la lutte contre la corruption, de la fiscalité, de la concurrence déloyale et de la défense du consommateur. Le règlement taxonomie est complété par quatre actes délégués parus entre 2021 et 2023 et précisant les critères techniques environnementaux pour les six objectifs, ainsi que les modalités du reporting attendu.



Sur les deux premiers objectifs liés au changement climatique, une activité donnée peut être éligible à la taxonomie si elle est déjà à faible intensité carbone (*own performance*), si elle contribue à la transition vers une économie zéro émission nette d'ici à 2050 (activité transitoire), ou encore si elle permet de d'autres activités de réduire leurs émissions de CO₂ (activité habilitante). Pour être alignée au titre de l'objectif « atténuation du changement climatique », une activité doit être éligible et satisfaire aux critères techniques (critères de contribution substantielle), ne pas porter atteinte aux cinq autres objectifs environnementaux, ni aux garanties minimales précisées dans le règlement.

Cette évaluation de l'alignement des activités du Groupe a été menée sur la base d'une analyse détaillée, effectuée à partir des processus, des systèmes de reporting existants et d'hypothèses prudentes formulées avec le management. L'ensemble compose une méthodologie dont les éléments significatifs – hypothèses et interprétations, précisions et limitations méthodologiques – sont décrits dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.4 : Indicateurs taxonomie européenne, page 275.

Le Groupe pourra être amené à réviser cette méthodologie et les chiffres qui en découlent en fonction de l'évolution de la réglementation, de ses interprétations et de la maturation de son processus de reporting taxonomie. À ce jour, VINCI n'a pas défini de plan de Capex destiné à augmenter son pourcentage de chiffre d'affaires aligné à la taxonomie européenne.

2.1.1.1 Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2024, 41 % du chiffre d'affaires de VINCI est éligible et 22 % aligné au titre des six objectifs de la taxonomie européenne.

Activités taxonomie (en millions d'euros)	Objectif(*)	Chiffre d'affaires éligible 2024	% Chiffre d'affaires éligible 2024	Chiffre d'affaires éligible 2023	% Chiffre d'affaires éligible 2023	Chiffre d'affaires aligné 2024	% chiffre d'affaires aligné 2024	Chiffre d'affaires aligné 2023	% chiffre d'affaires aligné 2023
4.9 Transport et distribution d'électricité	CCM	5 758	8 %	5 592	8 %	4 123	6 %	4 216	6 %
6.14 Infrastructure de transport ferroviaire	CCM	4 965	7 %	4 896	7 %	3 922	5 %	4 016	6 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM	1 569	2 %	1 622	2 %	1 528	2 %	1 610	2 %
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	1 211	2 %	955	1 %	1 152	2 %	886	1 %
7.1 Construction de bâtiments neufs	CCM	6 304	9 %	6 091	9 %	789	1 %	930	1 %
7.2 Rénovation de bâtiments existants	CCM	2 425	3 %	2 209	3 %	890	1 %	620	1 %
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM	574	1 %	263	0 %	568	1 %	263	0 %
4.28 Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM	564	1 %	510	1 %	457	1 %	345	1 %
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM	834	1 %	1 739	3 %	309	0 %	566	1 %
4.29 Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM	307	0 %	0	0 %	307	0 %	0	0 %
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM	296	0 %	292	0 %	294	0 %	199	0 %
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM	200	0 %	172	0 %	200	0 %	172	0 %
14.2 Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations	CCA	118	0 %	152	0 %	106	0 %	0	0 %
Autres activités éligibles	CCM	3 093	4 %	3 199	5 %	780	1 %	590	1 %
Activités taxonomie éligibles « climat »		28 218	39 %	27 693	41 %	15 426	22 %	14 412	21 %
3.4 Entretien des routes et autoroutes	CE	511	1 %	0	0 %	84	0 %		
3.5 Utilisation de béton dans le génie civil	CE	293	0 %	0	0 %	0	0 %		
2.2 Traitement des eaux urbaines résiduaires	WTR	270	0 %	0	0 %	13	0 %		
3.3 Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE	140	0 %	111	0 %	0	0 %		
1.1 Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration	BIO	19	0 %	12	0 %	0	0 %		
Autres activités éligibles		13	0 %	77	0 %	0	0 %		
Activités taxonomie éligibles « autres objectifs »		1 246	2 %	200	0 %	97	0 %		
Total activités éligibles		29 464	41 %	27 893	41 %	15 523	22 %	14 412	21 %
Activités non éligibles		42 158	59 %	40 945	59 %				
Total chiffre d'affaires consolidé VINCI		71 623	100 %	68 838	100 %				

(*) Objectifs : atténuation du changement climatique (CCM), adaptation au changement climatique (CCA), eau (WTR), économie circulaire (CE) et biodiversité (BIO).

Activités éligibles

Au 31 décembre 2024, le pourcentage d'éligibilité du chiffre d'affaires des activités du Groupe reste stable par rapport à l'année 2023 à 41 %, en dépit de variations sur certaines activités. Trois nouvelles activités contribuent à l'éligibilité du chiffre d'affaires, grâce à une analyse approfondie en 2024 : les activités 3.4 Entretien et maintenance des routes et 3.5 Utilisation de béton dans le génie civil, en lien avec l'objectif « économie circulaire », et l'activité 2.2 Traitement des eaux urbaines résiduaires, en lien avec l'objectif « eau ». A contrario, il faut noter une baisse d'éligibilité sur l'activité 5.9, principalement liée à la croissance du chiffre d'affaires réalisé en interne (transactions intercompagnies), éliminé pour les besoins du reporting taxonomie (voir la Note méthodologique, paragraphe 5.3.4.1 : Définition des indicateurs, page 275). Le chiffre d'affaires éligible et aligné au titre de l'activité 5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux réalisé avec des entreprises du Groupe s'élève toutefois à plus de 800 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit 1 % du chiffre d'affaires Groupe consolidé.

Activités alignées

Au 31 décembre 2024, le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires des activités du Groupe progresse légèrement et s'établit à 22 % (contre 21 % en 2023). Les principales activités y contribuant sont les suivantes :

Objectif « atténuation du changement climatique »

- l'activité 4.9, qui concerne essentiellement la construction et l'exploitation de lignes de transmission, de distribution ou de postes de transformation d'électricité de VINCI Energies et Cobra IS en Europe, ou des projets de raccordement d'installations de production d'énergie renouvelable de VINCI Energies en Nouvelle-Zélande ;
- l'activité 6.14, qui regroupe plusieurs grands projets de construction d'infrastructures ferroviaires électrifiées de VINCI Construction, comme High Speed 2 au Royaume-Uni, Ontario Line South au Canada, le projet de tunnel ferroviaire Lyon-Turin (TELT) ou les projets du Grand Paris Express, auxquels VINCI Energies peut être associé. Il s'y ajoute des activités de construction ou d'électrification des réseaux de transport ferroviaire en Espagne de Cobra IS, les activités de tramway de VINCI Energies en Europe, la maintenance de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique de VINCI Railways et la majorité des activités de la filiale ETF de VINCI Construction, qui sont essentiellement des projets de maintenance ferroviaire en France ;
- les activités 7.3, 7.5 et 9.3 de VINCI Energies et de Cobra IS, liées à la performance énergétique des bâtiments ;
- les activités 4.1 et 4.3 de construction, d'exploitation et de maintenance d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable d'origine solaire (photovoltaïque) ou éolienne de VINCI Energies et Cobra IS, essentiellement en Europe et au Brésil ;
- les activités 7.1 et 7.2 de construction et de rénovation de bâtiments de VINCI Construction et de VINCI Immobilier en France, et les lots de raccordement électrique des bâtiments sous-traités à VINCI Energies dans le cadre de constructions neuves en Europe. VINCI Construction et VINCI Immobilier ont mené des analyses d'éligibilité et d'alignement par projet. Les projets emblématiques retenus, comme Austerlitz, The Link ou le CHU de Rennes pour la construction et Champs-Élysées 103 ou 23 Matignon pour la rénovation, sont essentiellement situés en France. En ce qui concerne VINCI Immobilier, le chiffre d'affaires aligné correspond principalement aux constructions de bureaux en France, ainsi qu'à certains projets emblématiques contenant des logements résidentiels (To-Lyon). Les projets de Cobra IS éligibles au titre des activités 7.1 et 7.2 sont principalement réalisés hors Europe, principalement en Amérique latine, et ont été considérés non alignés, dans une approche conservatrice ;
- l'activité 5.9 correspondant au recyclage de matériaux de VINCI Construction (usines d'enrobés, plateformes de recyclage et carrières) ;
- l'activité 4.28 de maintenance de centrales nucléaires de VINCI Energies et de VINCI Construction (Nuvia) en France, essentiellement avec EDF ;
- l'activité 4.29 qui regroupe principalement les activités de Cobra IS en construction ou exploitation d'infrastructures de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux, notamment en Belgique (projet Luminus) ;

Objectif « adaptation au changement climatique »

- l'activité 14.2 qui concerne plusieurs projets d'infrastructures de prévention et de protection contre les risques d'inondation de VINCI Construction, notamment le projet Springbank (Canada) et le projet Cressbrook Dam (Australie).

Objectif « économie circulaire »

- l'activité 3.4 d'entretien des routes relative à des contrats de maintenance gérés par Imesapi (Cobra IS), en Espagne.

Objectif « eau »

- l'activité 2.2 de traitement des eaux urbaines résiduaires, et notamment le projet Matasnillo (VINCI Construction) de conception et de réalisation d'un collecteur d'eaux usées de 7 500 mètres au Panama.

Ces activités totalisent 95 % du chiffre d'affaires aligné de VINCI au 31 décembre 2024, ce qui met en lumière l'impact significatif des expertises de VINCI Energies, Cobra IS, VINCI Construction et VINCI Immobilier dans la transition écologique. Dans les 5 % de chiffre d'affaires aligné restant, on retrouve plusieurs des activités de VINCI Autoroutes et de VINCI Concessions (voir tableaux réglementaires pages 413-414), ce qui ne reflète toutefois pas totalement l'intensité des efforts déployés par les activités de concessions du Groupe pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (voir paragraphe 2.2 : Agir pour le climat, page 210).

Activités éligibles mais non alignées

L'analyse de l'alignement des objectifs « eau », « économie circulaire », « pollution » et « biodiversité » en 2024 n'a pas permis d'identifier de nouvelles activités contribuant de manière significative à l'alignement du Groupe. Les activités relatives à l'objectif « économie circulaire » (3.3, 3.4 et 3.5) contribuent de manière significative à l'éligibilité des activités du Groupe au 31 décembre 2024, mais un très faible alignement est constaté en raison de la complexité des critères techniques et des « *Do No Significant Harm* » (DNSH).

Pour d'autres activités éligibles de VINCI Construction ou de Cobra IS, l'alignement n'a pas pu être démontré en raison de la complexité des DNSH ou la difficulté de la transposition de certains critères de contribution substantielle hors d'Europe. Ainsi, les activités hydrauliques de Sogea Environnement (5.3 – CCM) ou le projet emblématique du Thames Tideway Tunnel, un système de transfert et de stockage d'eaux usées et pluviales à Londres, remonté en 2.2 – WTR, apparaissent non alignés.

Activités non éligibles

Le chiffre d'affaires non éligible est essentiellement composé des activités de VINCI Autoroutes et de VINCI Highways. La majeure partie des activités aéroportuaires sont également non éligibles, ainsi que toutes les activités de VINCI Energies en lien avec la transition numérique et les activités de génie civil de VINCI Construction, hormis celles utilisant du béton. Au sein des activités non éligibles, le chiffre d'affaires des activités associées au pétrole et au gaz représente de l'ordre de 2 % du chiffre d'affaires de VINCI au 31 décembre 2024. Le Groupe n'a pas identifié d'activités en lien avec le charbon.

Activités multiobjectifs

Lorsqu'une activité est éligible au titre de plusieurs objectifs, son potentiel d'alignement a été étudié par objectif, et l'activité a été reportée sous l'objectif le plus pertinent, afin d'éviter tout double comptage. C'est le cas notamment de l'activité de construction de nouveaux bâtiments, qui est éligible au titre de deux objectifs (« atténuation du changement climatique » ou « économie circulaire ») et qui a été finalement reportée sous l'objectif « atténuation du changement climatique » en 7.1.

Le tableau ci-dessous permet au contraire d'avoir une vision cumulative de l'éligibilité et de l'alignement du chiffre d'affaires du Groupe par objectif. Le chiffre d'affaires de l'activité construction apparaît donc deux fois : en 7.1 sous l'objectif « atténuation du changement climatique » et en 3.1 sous l'objectif « économie circulaire ».

Proportion du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total :

	Aligné par objectif	Éligible par objectif
Atténuation du changement climatique	22 %	39 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0 %	0 %
Économie circulaire	0 %	11 %
Prévention de la pollution	0 %	0 %
Protection et restauration des écosystèmes	0 %	0 %

Le chiffre d'affaires éligible et aligné du Groupe est détaillé par activité au format réglementaire en pages 420 à 422 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

2.1.1.2 Éligibilité et alignement des Capex

Au 31 décembre 2024, 23 % des Capex de VINCI sont éligibles et 12 % sont alignés au titre des six objectifs de la taxonomie européenne. Il est à noter qu'au 31 décembre 2024, près de 50 % des Capex du Groupe, soit 5 257 millions d'euros, sont liés aux acquisitions de l'aéroport d'Édimbourg (Royaume-Uni) et de la section Northwest Parkway (NWP) du périphérique de Denver (Colorado, États-Unis) et notamment à la valeur attribuée aux droits de concession, qui sont par définition non éligibles (voir section B des comptes consolidés, chapitre 1 : Évolution du périmètre de consolidation de l'exercice, page 324). En excluant l'impact de ces deux acquisitions significatives, le total des Capex consolidés retraité atteint 6 152 millions d'euros. Sur la base de ce dénominateur ajusté, les pourcentages de Capex éligibles et alignés de VINCI s'établissent respectivement à 43 % et 22 %, en ligne avec la performance 2023.

Activités taxonomie (en millions d'euros)	Objectif ^(*)	Capex éligibles 2024	% Capex éligibles 2024	Capex éligibles 2023	% Capex éligibles 2023	Capex alignés 2024	% Capex alignés 2024	Capex alignés 2023	% Capex alignés 2023
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	641	6 %	411	9 %	641	6 %	411	9 %
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM	181	2 %	58	1 %	178	2 %	57	1 %
6.14 Infrastructure de transport ferroviaire	CCM	207	2 %	212	5 %	161	1 %	182	4 %
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM	78	1 %	69	1 %	77	1 %	66	1 %
4.9 Transport et distribution d'électricité	CCM	97	1 %	92	2 %	72	1 %	75	2 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM	60	1 %	72	2 %	43	0 %	42	1 %
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	CCM	284	2 %	249	5 %	30	0 %	29	1 %
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM	408	4 %	354	8 %	0	0 %	79	2 %
4.28 Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM	44	0 %	19	0 %	32	0 %	9	0 %
14.2 Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations	CCA	9	0 %	8	0 %	8	0 %	0	0 %
Autres activités éligibles	CCM	498	4 %	432	9 %	99	1 %	55	1 %
Activités taxonomie éligibles « climat »		2 506	22 %	1 974	43 %	1 340	12 %	1 003	22 %
3.4 Entretien des routes et autoroutes	CE	105	0 %	0	0 %	10	0 %	-	-
2.2 Traitement des eaux urbaines résiduaires	WTR	16	0 %	0	0 %	2	0 %	-	-
3.3 Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE	4	0 %	0	0 %	0	0 %	-	-
2.1 Production et distribution d'eau	WTR	3	0 %	2	0 %	0	0 %	-	-
1.1 Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration	BIO	1	0 %	7	0 %	0	0 %	-	-
Autres activités éligibles		1	0 %	6	0 %	0	0 %	-	-
Activités taxonomie éligibles autres objectifs		130	1 %	15	0 %	12	0 %	-	-
Total activités éligibles		2 636	23 %	1 989	43 %	1 352	12 %	1 003	22 %
Activités non éligibles		8 773	77 %	2 638	57 %				
Total Capex consolidé VINCI		11 409	100 %	4 628	100 %				

(*) Objectifs : atténuation du changement climatique (CCM), adaptation au changement climatique (CCA), eau (WTR), économie circulaire (CE) et biodiversité (BIO).

Activités éligibles

Au 31 décembre 2024, l'éligibilité des Capex du Groupe s'établit à 43 % hors acquisition de l'aéroport d'Édimbourg et d'une section du périphérique de Denver dans le Colorado, stable par rapport à 2023. L'analyse des objectifs « eau », « économie circulaire », « pollution » et « biodiversité » a permis d'identifier de nouvelles activités éligibles, mais ne contribuant pas à ce jour de façon significative au pourcentage d'alignement du Groupe.

Activités alignées

Au 31 décembre 2024, l'alignement des Capex du Groupe retraités des acquisitions de l'aéroport d'Édimbourg et d'une section du périphérique de Denver reste stable à 22 % par rapport à 2023. Les principales activités y contribuant sont les suivantes :

Objectif « atténuation du changement climatique »

- activités 4.1 et 4.3 : ces investissements concernent essentiellement les activités alignées de construction et d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable d'origine solaire ou éolienne de Cobra IS, notamment les projets Mundo Novo Solar et Raios do Parnaíba, au Brésil ;
- activité 6.14 : ces Capex sont essentiellement liés aux activités alignées de VINCI Construction dans le domaine ferroviaire ;
- activité 5.9 : ces Capex correspondent principalement au pourcentage d'agrégats d'enrobés 100 % recyclés que VINCI Autoroutes réintroduit sur ses chantiers de maintenance de chaussées et, dans une moindre mesure, aux Capex de VINCI Construction liés à ses activités alignées de recyclage de granulats ;

- activité 4.9 : ces Capex sont liés aux activités de transport et de distribution d'électricité de VINCI Energies et Cobra IS ;
 - activité 7.3 : ces Capex sont liés aux activités alignées d'installation, de maintenance et de réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments de VINCI Energies et des concessions ;
 - activité 7.7 : ces Capex correspondent aux locations longue durée de bâtiments avec un diagnostic de performance énergétique (DPE) A (uniquement sur le périmètre France) ;
 - activité 4.28 : ces Capex sont essentiellement liés aux activités de maintenance de centrales nucléaires de VINCI Energies et de VINCI Construction en France.
- Objectif « économie circulaire »*
- activité 3.4 : ces Capex sont liés aux activités de maintenance routière de Cobra IS en Espagne.

Ces activités totalisent 92 % des investissements alignés de VINCI au 31 décembre 2024.

Activités non alignées

Les Capex non éligibles comprennent plus de 100 millions d'euros de Capex relatifs à l'achat de véhicules électriques, non alignés en raison de l'impossibilité de contrôler le respect d'un des DNSH de l'activité 6.5. Le Groupe n'a pas réalisé d'investissements significatifs liés au charbon, et 2 % des Capex de VINCI sont liés à des activités associées au pétrole et au gaz.

Activités multiobjectifs

Lorsqu'une activité était éligible au titre de plusieurs objectifs, son potentiel d'alignement a été étudié par objectif, et l'activité a été reportée sous l'objectif le plus pertinent. L'activité de construction de nouveaux bâtiments a, par exemple, été reportée en 7.1 au titre de l'« atténuation au changement climatique », mais elle aurait pu figurer en 3.1 au titre de l'« économie circulaire » ou en 7.1 au titre de « l'adaptation au changement climatique ».

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vision cumulative de l'éligibilité et de l'alignement des Capex du Groupe par objectif environnemental :

	Proportion des Capex/total Capex	
	Alignés par objectif	Éligibles par objectif
Atténuation du changement climatique	12 %	22 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0 %	0 %
Économie circulaire	0 %	3 %
Prévention de la pollution	0 %	0 %
Protection et restauration des écosystèmes	0 %	0 %

Les Capex éligibles et alignés du Groupe sont détaillés par activité au format réglementaire en pages 421-422 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

2.1.1.3 Matérialité des Opex

Les Opex tels que définis par le règlement taxonomie représentent 3 246 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit 5 % du total des Opex du Groupe, ce qui n'est pas représentatif de son modèle d'affaires. En conséquence, le Groupe a choisi d'utiliser l'exemption de matérialité permise par le paragraphe 1.1.3.2 de l'annexe 1 du règlement délégué de juillet 2021. Le dénominateur Opex du Groupe est présenté au format réglementaire en page 423 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce rapport de durabilité).

2.1.2 Activation de la transition environnementale

La mise en œuvre de l'ambition environnementale de VINCI nécessite à la fois une vision stratégique et une forte appropriation des enjeux environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs. Le déploiement des actions de formation et de sensibilisation au sein du Groupe traduit une volonté de partage de bonnes pratiques et de transmission à tous les échelons.

2.1.2.1 Mobilisation des collaborateurs

Journée de l'environnement 2024 et Prix de l'Environnement

La Journée de l'environnement 2024 de VINCI a permis à chacun des managers d'échanger avec ses équipes sur les actions menées au sein des pôles pour atteindre les objectifs de l'ambition environnementale. Cette journée a également été l'occasion de valoriser la phase de vote pour le Prix de l'Environnement, un concours interne lancé en janvier 2024. Cet appel à projets vise à impliquer les collaborateurs dans la réalisation des objectifs environnementaux du Groupe. Conçu pour identifier et valoriser les solutions environnementales sur le terrain, le Prix a mobilisé des collaborateurs dans 17 zones géographiques : plus de 10 000 votes ont ainsi été recueillis. Grâce à l'approche décentralisée de VINCI, un réseau de pilotage a été mis en place avec un animateur et un modérateur par région, ainsi que plus de 300 correspondants et 250 experts pour coordonner le Prix dans les 17 zones. Au total, 168 solutions ont été primées dans les régions, et 12 ont été désignées lauréates lors de la finale en 2024. Parmi elles, certaines ciblent directement la réduction de l'empreinte carbone des activités du Groupe, tandis que d'autres offrent des réponses aux clients dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, du réemploi, des nouveaux matériaux, de la renaturation et de la gestion des ressources en eau. Le Grand Prix a été décerné à l'offre d'aménagement urbain Revilo®, visant à apporter une réponse globale au défi du rafraîchissement des villes.

En 2025, le Groupe poursuivra le déploiement des initiatives lauréates du Prix de l'Environnement pour maximiser leur impact environnemental et économique, à travers le programme d'accompagnement Scale Up!

Communautés

La communauté Ecowork, active depuis 2018 au sein du groupe VINCI, à l'initiative de la direction de l'Environnement du Groupe, fédère plus de 500 collaborateurs issus de différents pôles et métiers et désireux de mettre en place des actions en faveur de l'environnement dans leur vie professionnelle. Le réseau est animé par la direction de l'Environnement, en lien avec l'association Makesense, et repose sur des parcours de formation, des outils de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ainsi que des temps d'échange et de rencontre. Cette communauté, historiquement basée en France, s'étend à l'international avec une première promotion lancée en Allemagne en décembre 2024 et deux promotions au Royaume-Uni.

La direction de l'Environnement du Groupe anime également des réseaux internes consacrés aux grands thèmes de l'ambition environnementale : biodiversité, économie circulaire, enjeux carbone et analyse du cycle de vie (ACV). Ces réseaux mobilisent des dizaines d'experts, issus de toutes les zones géographiques et de tous les métiers du Groupe, et ont pour objectif de créer de la transversalité, de partager les solutions et bonnes pratiques, et d'avancer sur des sujets communs.

Numérique responsable

Le Groupe a lancé fin 2022 un programme « numérique responsable » afin de définir une trajectoire de réduction des impacts environnementaux et sociaux du numérique et de son usage. Le programme est porté par la direction des Systèmes d'information (DSI) du Groupe en collaboration avec la direction de l'Environnement et la direction des Ressources humaines. Il vise à renforcer et à accélérer une dynamique déjà existante au sein des différents pôles du Groupe, autour de quatre objectifs : favoriser l'économie circulaire, notamment grâce à l'allongement de la durée de vie des équipements numériques ; réduire la consommation énergétique des data centers et de ceux des partenaires de VINCI ; encourager la sobriété numérique en sensibilisant, informant et partageant les bonnes pratiques de réduction des impacts environnementaux relatifs à l'usage du numérique du Groupe ; et développer un numérique inclusif et socialement responsable pour favoriser l'accès de tous les collaborateurs aux contenus numériques.

2.1.2.2 Formation et sensibilisation

Le déploiement de nouveaux modules de formation et de sensibilisation a continué durant l'année 2024, avec la création de sessions plus spécifiques sur des enjeux environnementaux ou des activités ciblées.

Sensibiliser les collaborateurs au défi environnemental

Fin 2024, près de 59 000 collaborateurs, soit environ 21 % de l'effectif du Groupe, ont suivi le module d'e-learning développé en juin 2020, afin de sensibiliser aux enjeux environnementaux, d'expliquer l'ambition environnementale de VINCI et de créer un langage commun. D'autres modules sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs sur des sujets comme la résilience climatique des ouvrages, les achats responsables ou les usages numériques responsables. En décembre 2023, la direction de l'Environnement de VINCI a lancé une campagne de formation en ligne intitulée « #LearnForEnvironment ». Son objectif est de sensibiliser et former les collaborateurs de VINCI aux enjeux environnementaux. Deux parcours ont ainsi été conçus : un premier parcours composé de quatre cours pour comprendre l'essentiel des enjeux sur le climat, les ressources, l'économie circulaire et la biodiversité ; un deuxième composé de sept cours pour approfondir ces notions, comprendre le rôle clé des entreprises et les enjeux sociaux et sociétaux du changement climatique. Fin 2024, près de 4 000 personnes, venant de 63 pays différents, ont suivi en moyenne deux cours. Ces parcours sont amenés à évoluer en 2025 avec l'intégration de nouveaux cours sur, notamment, l'adaptation au changement climatique, les crises de l'eau ou les limites planétaires.

Former les collaborateurs aux enjeux environnementaux du Groupe

Les formations consacrées aux problématiques environnementales s'intègrent également dans les cursus déjà existants (travaux, études, exploitation, etc.). Des modules consacrés à l'environnement sont systématiquement inclus dans les programmes de formation pour les managers et dirigeants, gérés par VINCI Academy ou par les académies des pôles. Déployée pour la première fois en 2023, la formation Environnement by VINCI à destination des cadres supérieurs environnement et opérationnels, élaborée conjointement par la direction de l'Environnement, VINCI Academy et Sciences Po Paris, a continué en 2024.

Au niveau des pôles, des supports de formation spécifiques ont été développés en 2024 à destination d'un public opérationnel :

- VINCI Immobilier, en partenariat avec Leonard, a lancé une formation-action sur l'adaptation climatique, permettant d'identifier et d'intégrer des solutions concrètes dans les projets quotidiens ;
- VINCI Construction a créé le parcours Equo Vivo en génie écologique et biodiversité, formant 109 collaborateurs avec le soutien d'un prestataire externe ;
- VINCI Energies a organisé une série de six webinaires autour des solutions du OneEarth Challenge, avec la participation directe des chefs de projet. Quinze solutions y ont été présentées à 800 participants ;
- VINCI Autoroutes propose une offre de formation complète couvrant les thématiques environnementales (gestion des déchets, eaux usées et pluviales, bruit, etc.). Des formateurs internes occasionnels (FIO) diffusent ces contenus auprès des équipes sur tout le réseau autoroutier.

L'ensemble de ces actions a représenté en 2024 un total de 111 525 heures.

Formations et sensibilisation à l'environnement, et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2024	2023	2024/2023
VINCI Autoroutes	2 764	9 574	(71 %)
VINCI Airports	10 756	5 652	90 %
Autres concessions	1 472	1 474	(0 %)
VINCI Energies	24 416	22 798	7 %
Cobra IS	28 702	22 500	28 %
VINCI Construction	43 150	47 148	(8 %)
VINCI Immobilier et holdings	265	1 036	(74 %)
Groupe	111 525	110 182	1 %

2.1.2.3 Engagement dans des démarches de labellisation

VINCI a pour objectif d'associer ses fournisseurs, sous-traitants, partenaires et clients à sa démarche de réduction de l'impact environnemental, en leur proposant d'intégrer plus d'écoconception dans les projets ainsi que de nouvelles offres de services. Permettant de démontrer le savoir-faire du Groupe en matière de performance environnementale, les projets labellisés ne cessent de prendre de l'ampleur. En 2024, le volume d'activité représenté par ces projets a atteint 8 milliards d'euros, pour plus de 1 100 projets livrés ou en cours de livraison par VINCI Construction, VINCI Immobilier et VINCI Energies.

En 2024, VINCI Immobilier passe au plus haut niveau de maturité de son système de management pour la certification NF Habitat, avec 100 % de son activité de promotion résidentielle labellisée NF Habitat et au moins 25 % des opérations labellisées NF Habitat HQE™. Hormis la certification NF Habitat HQE™, la majorité des certifications et labels obtenus en 2024 par VINCI sont des certifications BREEAM®, LEED®, BEPOS-Effinergie® ou E+C-. Parmi les projets emblématiques en cours en 2024, le programme tertiaire Edenn de plus de 30 000 m², à Nanterre, vise les plus hauts standards environnementaux (NF HQE™, BREEAM®, OsmoZ, E+C-, BBKA, BiodiverCity®, etc.) et illustre le savoir-faire des équipes en matière de construction mixte. L'hôpital de Lavelanet, projet de conception-construction d'un établissement de 80 lits avec des salles de radio et des bureaux de consultation, vise la démarche E+C- (Énergie 3 et Carbone 1).

Plusieurs projets ont également été récompensés en 2024 pour leur maîtrise des enjeux environnementaux. Le projet de construction d'un tunnel ferroviaire à Auckland (Nouvelle-Zélande) City Rail Link a obtenu le classement le plus élevé du Conseil pour la durabilité des infrastructures. Par ailleurs, le projet de gare Old Oak Common, associé au projet ferroviaire HS2 au Royaume-Uni, a été récompensé par les Green Apple Awards, qui visent à promouvoir les meilleures pratiques environnementales au niveau mondial.

En complément, plusieurs labels internes ont été créés à l'initiative d'entreprises de VINCI Construction et sont attribués aux chantiers candidats sur la base d'un audit interne, pour assurer une bonne prise en compte des engagements environnementaux du Groupe, challenger les équipes et apporter une garantie aux clients. Le label Attitude Environnement, créé en 2012 par les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction, contient un nouveau référentiel composé de 44 exigences environnementales et a été attribué à 226 chantiers en 2024, pour un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros. Le label Excellence Environnement, conçu en 2016 par la division Routes France de VINCI Construction, a été obtenu par 51 chantiers en 2024, dont le chantier de réaménagement de la place du Général-Goiran à Nice en îlot de fraîcheur urbain. Enfin, le label Green is great, conçu en 2024, a été attribué à dix chantiers.

2.2 Agir pour le climat (ESRS E1)

2.2.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

Le groupe VINCI joue un rôle central dans la transition environnementale et énergétique, à travers ses métiers de construction et de gestion d'infrastructures de transport (autoroutier, aérien, ferroviaire), d'aménagement urbain, de traitement de l'eau, ainsi que de construction et de maintenance de bâtiments et d'infrastructures énergétiques décarbonées. Comprendre et anticiper les risques et opportunités liés au changement climatique est essentiel pour garantir la durabilité de ses activités et maintenir sa position de leader. Parallèlement à la réduction de l'impact de ses opérations sur le climat, VINCI développe des solutions innovantes pour répondre aux enjeux de la transition environnementale et en faire bénéficier ses clients.

2.2.1.1 Atténuation du changement climatique

Les secteurs des transports et du bâtiment, dans lesquels VINCI opère, étant responsables de plus de 30 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale selon le sixième rapport du groupe de travail III du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), « Mitigation of Climate Change » en 2022, l'impact du Groupe sur le changement climatique est a priori matériel. L'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels liés à l'atténuation du changement climatique s'est appuyée sur plusieurs scénarios, tels que les scénarios SSP 1-2.6 du Giec et « Génération frugale » de l'Ademe, afin d'identifier les activités de VINCI qui pourraient être significativement impactées par la mise en œuvre de réglementations plus contraignantes en matière de carbone. Une étude détaillée a également été réalisée en interne sur les risques spécifiques aux secteurs des transports, du bâtiment et de l'énergie à l'horizon 2050. Pour l'analyse de ces impacts, l'ensemble des émissions du Groupe sont considérées, couvrant ainsi toutes les activités et tous les scopes. Ces émissions sont détaillées au paragraphe 2.2.3.2 : Émissions de GES, page 203.

Après analyse des risques politiques, juridiques, technologiques, de marché et de réputation listés par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), il ressort que VINCI pourrait être exposé à deux risques de transition matériels (voir tableau ci-dessous).

Par ailleurs, les activités liées à la rénovation du bâti, qui représentent déjà une part importante des activités de VINCI (3 % du chiffre d'affaires de VINCI en 2024) pourraient bénéficier de politiques publiques incitatives. Outre la conduite de chantiers de rénovation, VINCI a également mis en œuvre des solutions innovantes permettant d'accompagner la rénovation thermique des bâtiments.

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Augmentation des émissions de CO₂			
Impact négatif : contribution à l'augmentation des émissions de CO₂ Contribution à l'extinction des écosystèmes et à l'épuisement des ressources.	Toutes	Aval Long terme	Communautés et riverains Nature et biodiversité Médias
Incertitudes de marché associées à la transition			
Risque de transition : pertes de revenus Pertes de revenus sur des marchés contribuant de manière significative aux émissions de GES et qui pourraient se réduire sous l'influence de réglementations plus contraignantes (construction bâtiments neufs, fréquentation des réseaux autoroutiers, baisse du trafic aérien, etc.).	Toutes	Activités propres Moyen terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Sous-traitants Clients Autorités publiques Communautés et riverains Investisseurs et prêteurs
Risque de transition : coûts additionnels Augmentation des coûts additionnels (Opex) liée à la mise en place d'instruments de tarification carbone (taxe carbone, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, etc.).	Toutes	Amont Moyen terme	Investisseurs et prêteurs Clients Fournisseurs Sous-traitants Autorités publiques
Accélération de la rénovation énergétique			
Opportunité : accélération de la rénovation énergétique Augmentation des revenus liée à l'essor de la rénovation énergétique et autres services bas carbone.	VINCI Construction VINCI Energies Cobra IS	Activités propres Court terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Sous-traitants Autorités publiques Clients Communautés et riverains Investisseurs

2.2.1.2 Énergie

Les risques liés à l'énergie ont été identifiés grâce à des échanges avec les experts achats et énergie du Groupe sur la base de scénarios prospectifs incluant des hypothèses de hausse des prix de l'énergie (Agence internationale de l'énergie – IEA –, scénario SSP 1-2.6 du Giec, « Génération frugale » de l'Ademe), ainsi que des trajectoires de transition sociétale vers une énergie décarbonée (scénarios du Giec, RTE, IEA, etc.). La crise énergétique de 2022 a accentué la pression sur les coûts de l'énergie, mobilisant les acheteurs et les équipes financières du Groupe. En réaction, VINCI a intensifié ses efforts en matière de sobriété énergétique pour optimiser la performance de ses bâtiments et infrastructures, contribuant ainsi à la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de GES (voir paragraphe 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, sous-paragraphe Actions de réduction des émissions des opérations propres, page 209).

Parallèlement, le Groupe a identifié des opportunités stratégiques liées à l'accompagnement de la transition énergétique, grâce à une offre globale, englobant le financement, la construction, le raccordement et la maintenance d'installations de production d'énergies renouvelables, notamment les centrales solaires photovoltaïques, les parcs éoliens et les barrages hydroélectriques. Par ailleurs, VINCI joue un rôle clé dans le développement des infrastructures nécessaires à l'électrification bas carbone, telles que les réseaux de transmission et de distribution électrique, les sous-stations de raccordement pour les parcs éoliens et solaires, ou encore les usines de batteries électriques (voir les activités 4.9 et 7.3 de la taxonomie, paragraphe 2.1.1.1 : Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires, page 198). Enfin, VINCI accompagne ses clients dans la construction et la maintenance d'infrastructures de production d'énergie nucléaire et travaille au développement d'infrastructures permettant l'usage d'hydrogène décarboné à la fois au sein de ses propres aéroports et autoroutes, et au travers de divers partenariats et investissements.

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Consommation d'énergie			
Impact négatif : contribution à l'accélération du changement climatique Contribution à l'accélération du changement climatique (irréversible) due à la combustion d'énergies fossiles consommées par la flotte d'engins et de camions, les véhicules de fonction et utilitaires, les activités industrielles et les bâtiments.	Toutes	Aval Moyen terme	Clients Autorités publiques Communautés et riverains Nature et biodiversité
Risque : augmentation des coûts de l'énergie Impact sur la marge de l'augmentation des coûts de l'énergie (raréfaction, augmentation des taxes, etc.).	Toutes	Amont Court terme	Investisseurs et prêteurs Concédant Autorités publiques Communautés et riverains Clients Fournisseurs Sous-traitants
Opportunité : accompagner la transition vers une économie bas carbone Accompagnement de la transition vers une économie bas carbone (mobilité durable ; financement, construction, raccordement et maintenance d'installations de production d'énergie renouvelable – centrales solaires photovoltaïques, projets éoliens, etc. ; développement d'infrastructures d'hydrogène bas carbone).	VINCI Concessions VINCI Autoroutes VINCI Énergies Cobra IS	Aval Long terme	Usagers des infrastructures et services Clients Autorités publiques Communautés et riverains Investisseurs et prêteurs

2.2.1.3 Adaptation au changement climatique

Le changement climatique est une réalité à l'origine d'événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses chaque année. Le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) démontre l'origine humaine du changement climatique, les besoins d'adaptation et les solutions d'atténuation. Le Groupe a procédé depuis 2020 à une analyse de la résilience de ses activités et actifs à court, moyen et long terme. Bien que des événements climatiques extrêmes (inondations, ouragans, etc.) puissent survenir à court terme, c'est essentiellement sur le long terme qu'ils sont susceptibles de générer des impacts ou des risques matériels, compte tenu du risque de renforcement de la magnitude et de la fréquence de ces événements. Afin d'évaluer la résilience de ses activités et de ses actifs sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, VINCI s'est appuyé sur le scénario SSP5-8.5 du Giec, le scénario de plus haute dérive climatique, où les aléas climatiques extrêmes évoluent le plus défavorablement et où le niveau de risque est le plus important. Il ressort que les activités de concessions, qui s'inscrivent dans le temps long, apparaissent plus vulnérables que les activités de construction, caractérisées par des durées de chantiers plus courtes et un ancrage très local.

Les analyses de vulnérabilité menées par le Groupe sont donc centrées sur les actifs en concessions. En 2024, VINCI Concessions a élargi son analyse de vulnérabilité au changement climatique, couvrant désormais plus de 85 % de son réseau. Par ailleurs, tous les nouveaux projets développés par VINCI Concessions intègrent une évaluation préliminaire de vulnérabilité grâce à l'outil ResiLens, qui utilise également le scénario SSP5-8.5 du Giec. ResiLens est un outil d'évaluation des risques climatiques développé par Resalliance, le bureau d'études de VINCI dédié à l'adaptation des projets, des villes, des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique. De son côté, VINCI Autoroutes a mené en 2020 un diagnostic de criticité de son réseau national. Cette étude évalue l'évolution des paramètres climatiques à long terme (2035) et à très long terme (2085) et leurs impacts sur l'infrastructure autoroutière, et repose sur deux scénarios climatiques : scénario RCP 8.5 (tendanciel) et scénario 4.5 (politique ambitieuse de réduction des émissions de GES). VINCI Autoroutes a participé au test de la méthode ACT Adaptation, développée par l'Ademe, qui permet aux entreprises d'évaluer leur capacité d'adaptation au changement climatique.

Les sites et activités de VINCI sont plus spécifiquement exposés aux aléas climatiques suivants :

- aléas aigus : vagues de chaleur, incendies, cyclones, sécheresses, inondations, glissements de terrain, retrait-gonflement des argiles ;
- aléas chroniques : variations de température, changements de direction des vents, submersions, élévation du niveau de la mer.

À court terme, le Groupe a identifié des opportunités liées aux travaux d'adaptation au changement climatique. VINCI apporte des solutions concrètes aux territoires en proposant la construction et le financement de projets d'adaptation des infrastructures (digues, systèmes d'assainissement pour faire face aux pluies extrêmes, bassins d'expansion de crue, reméandrage des cours d'eau, îlots de fraîcheur urbains, usines de dessalement d'eau, etc.), ou l'écoconception de bâtiments adaptés. Les projets permettant de lutter contre les inondations ont ainsi représenté plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises de VINCI Construction en 2024, comme le projet Springbank au Canada, qui a débuté en 2022 (voir 2.2.2.2 : Adaptation au changement climatique, page 214).

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Renforcement des événements climatiques extrêmes			
Impact négatif sur la santé-sécurité des salariés Blessures graves de salariés résultant d'événements météorologiques extrêmes sur des infrastructures ou des chantiers VINCI.	Toutes	Activités propres Long terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Médias
Risque de dégradation des actifs et sites du Groupe Pertes liées à l'endommagement partiel jusqu'à la destruction totale d'ouvrages/installations (dépréciation d'actifs et augmentation des Opex/ou baisse des revenus) dus aux événements météorologiques extrêmes (risques physiques aigus).	VINCI Concessions VINCI Autoroutes	Activités propres Long terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Clients Sous-concessionnaires Communautés et riverains Investisseurs et prêteurs Autorités publiques
Opportunité : solutions d'adaptation et de réparation Augmentation des revenus (CA) liée à l'essor de nouveaux débouchés des travaux d'aménagement et de maintenance, ainsi qu'aux solutions visant à accroître la résilience des bâtiments, des infrastructures et des territoires au changement climatique (digues, tunnels, ponts, usine de dessalement, isolation de bâtiments, renforcement des fondations, lutte contre les îlots de chaleur urbains, désimperméabilisation des sols, etc.).	VINCI Construction VINCI Energies Cobra IS	Activités propres Court terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Sous-traitants Autorités publiques Clients Communautés et riverains Investisseurs

2.2.2 Stratégie climat (politique, objectifs et plan d'action)

Agir pour le climat nécessite de transformer la conduite des activités du Groupe en optimisant ses consommations d'énergie et en recourant massivement aux énergies renouvelables pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Cela implique également de repenser la conception de ses projets afin de réaliser des infrastructures et bâtiments plus résilients, sobres en matière d'émissions carbone et plus efficaces énergétiquement ; mais aussi d'imaginer de nouvelles offres permettant de transformer la mobilité, l'habitat et les modes de vie, afin de réduire l'empreinte carbone de ses clients.

L'ambition environnementale de VINCI est consultable par toutes les parties prenantes du Groupe sur son site Internet. Elle répond aux impacts, risques et opportunités (IRO) présentés dans la partie 2.2.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels. Le déploiement par VINCI de sa stratégie climat, tant sur le volet atténuation que sur l'adaptation, n'est pas contraint par des sujets de disponibilité des ressources.

2.2.2.1 Atténuation du changement climatique et énergie

Plan de transition

Dès 2007, VINCI a entrepris une démarche proactive de réduction et de maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre de l'engagement « Ensemble, pour accélérer la transition environnementale » de son Manifeste. Cette démarche, qui s'applique à l'ensemble des gaz à effet de serre concernés par le protocole de Kyoto (voir la Note méthodologique, paragraphe 5.3.3 : Émissions de gaz à effet de serre et trajectoire carbone, page 274), s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement du Groupe, avec une volonté affichée de poursuite des investissements dans le secteur de l'énergie, et en particulier des énergies renouvelables (voir Modèle d'affaires et chapitre 1 : Informations générales). Le vote et l'adoption de la stratégie environnementale de VINCI lors de l'assemblée générale du 8 avril 2021 ont été l'occasion de renforcer l'engagement du Groupe. Le plan de transition climat et son avancement seront revus annuellement par le Conseil d'administration dans le cadre de la validation du rapport de durabilité. La mise en œuvre du plan de transition repose sur les engagements du comité Exécutif de VINCI, où tous les pôles du Groupe ainsi que la direction de l'Environnement sont représentés.

Cette stratégie s'inscrit dans une trajectoire de réduction de l'intégralité (100 %) des émissions de gaz à effet de serre du Groupe compatible avec l'Accord de Paris, dont l'objectif est de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de + 2 °C » d'ici à la fin du siècle. Le Groupe vise ainsi :

- une réduction des émissions sur son périmètre direct (scopes 1 et 2) de 40 % à l'horizon 2030, par rapport à 2018 ;
- une réduction des émissions sur son périmètre indirect (scope 3 amont et aval) de 20 % d'ici à 2030, par rapport à 2019.

Cette réduction couvre toutes les catégories d'émissions du GHG Protocol, tant amont qu'aval, et va au-delà des préconisations de Science Based Targets initiative (SBTi) en incluant également les émissions du trafic autoroutier (voir la Note méthodologique, paragraphe 5.3.3.3 : Émissions de gaz à effet de serre scope 3, page 274).

Ces engagements ont été certifiés en février 2022 par Science Based Targets initiative (SBTi) et placent le Groupe sur une trajectoire « well below 2 °C », tout en garantissant son cadre méthodologique. La définition de deux années de référence correspond aux périodes les plus récentes disposant de données suffisamment fiables pour servir de fondement à l'établissement et à l'adoption des objectifs définis. Ces objectifs correspondent aux niveaux d'ambition reconnus par SBTi lors de l'engagement du Groupe. Dans la mesure où l'alignement avec une trajectoire à 1,5 °C n'est pas une obligation et où les accords de Paris ne sont pas déclinés à l'échelle d'une entreprise, VINCI a privilégié des objectifs ambitieux mais réalistes. Conformément au référentiel SBTi, ils seront amenés à être révisés au plus tard tous les cinq ans. En complément, la nature de ses activités n'exclut pas le Groupe des indices de référence « Accord de Paris ».

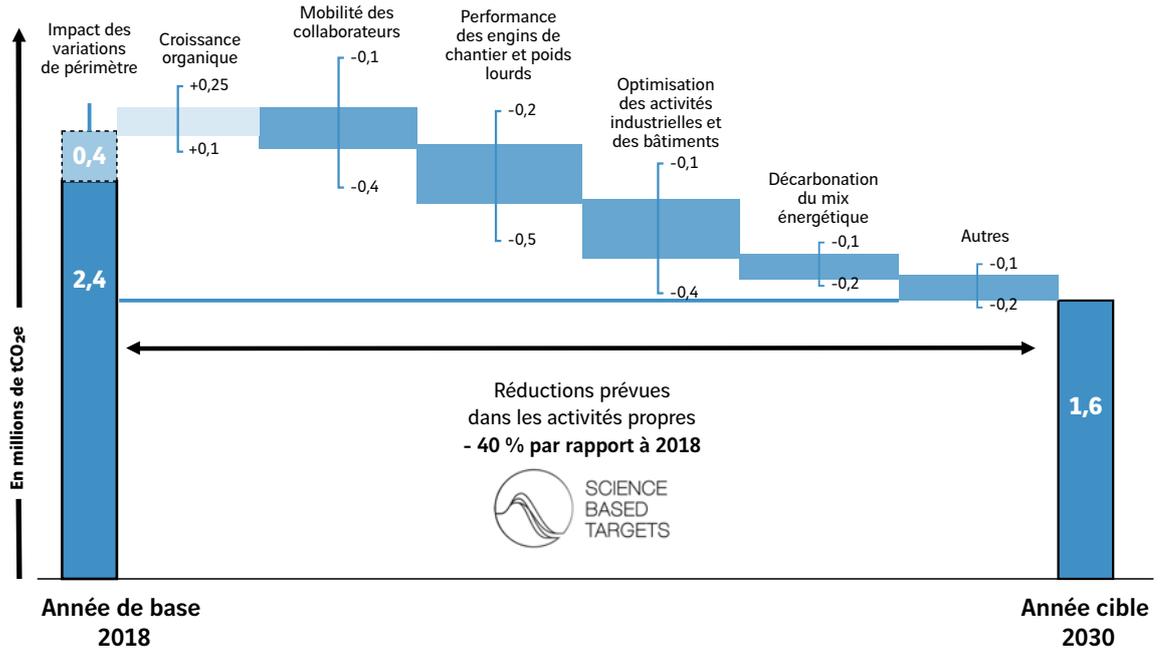
Ces objectifs ont été déclinés et adaptés dans les politiques environnementales de chacun des pôles de VINCI, selon leurs enjeux respectifs. Les pôles se sont, au minimum, alignés sur l'objectif du Groupe de - 40 % de réduction des émissions sur les scopes 1 et 2, et certains ont choisi d'aller au-delà. VINCI Autoroutes a ainsi un objectif de réduction de 50 % d'ici à 2030 sur les scopes 1 et 2, par rapport à 2018. VINCI Concessions a atteint son objectif de 50 % de réduction en 2023 et a donc adopté un nouvel objectif de réduction de 66 % de ses émissions scopes 1 et 2 à l'horizon 2030, par rapport à 2018.

Au-delà de ces objectifs à l'horizon 2030 en valeur absolue, VINCI vise à contribuer à la neutralité carbone globale en 2050. Le Groupe ne s'est toutefois pas encore fixé d'objectif chiffré et certifié pour cette échéance.

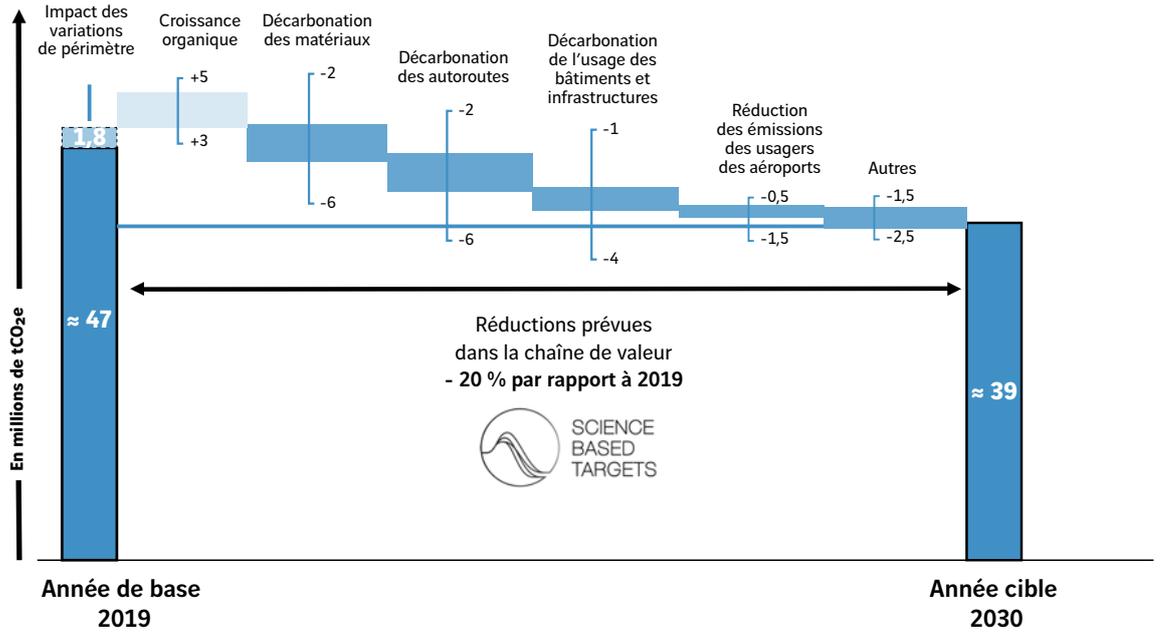
Le Groupe a identifié les leviers de réduction de ses émissions directes (scopes 1 et 2) ainsi que de ses émissions indirectes (scope 3), en associant des actions propres et des dynamiques externes liées à la décarbonation de sa chaîne de valeur. Les actions menées par VINCI visent à accélérer ces évolutions externes et à affirmer son rôle moteur dans la transition bas carbone. Concernant le scope 3, une grande part des réductions restera dépendante de facteurs exogènes, tels que l'électrification de la mobilité et la décarbonation des matériaux et équipements énergétiques des bâtiments.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts, de risques ou d'opportunités significatifs découlant de la mise en œuvre des actions du plan de transition climat sur la préservation des écosystèmes, ni sur des enjeux sociaux.

Leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre – scopes 1 et 2



Leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre – scope 3



Dans le cadre de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3), VINCI adopte une approche axée sur l'atteinte de résultats de réduction ambitieux. Le Groupe a défini pour certaines actions clés et certaines activités des objectifs et des horizons temporels, mais se laisse la liberté de poursuivre une stratégie flexible et évolutive en fonction des réalités opérationnelles. Le portefeuille d'actions repose sur un équilibre entre des mesures d'efficacité et des solutions de substitution, conçu pour maximiser l'impact tout en tenant compte des dynamiques locales et des opportunités spécifiques à chaque région.

Périmètre	Levier de réduction	Actions	Étude ou trajectoire sectorielle de référence à horizon 2030	
Opérations propres	Scope 1	Mobilité des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Remplacement des véhicules thermiques par des véhicules hybrides et électriques – Développement de formation à l'écoconduite et de plateformes de covoiturage 	
Opérations propres	Scope 1	Performance des engins de chantier et poids lourds	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration du suivi des consommations énergétiques – Modernisation du parc d'engins, de véhicules d'exploitation et de camions – Développement de l'usage des biocarburants 	
Opérations propres	Scopes 1 et 2	Optimisation des activités industrielles et des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> – Conversion des usines de liants fonctionnant au fioul ou au charbon vers des énergies moins carbonées – Couverture des stocks de granulats – Amélioration du suivi des consommations énergétiques – Efficacité énergétique des infrastructures 	
Opérations propres	Scope 2	Décarbonation du mix énergétique	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des installations de production d'énergie renouvelable sur les sites du Groupe – Achat d'électricité d'origine renouvelable 	
Chaîne de valeur	Scope 3	Décarbonation des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> – Déploiement à large échelle de béton bas carbone et d'acier recyclé – Démarche d'achats responsables 	Diminution > 20 % des émissions des cimentiers en France ^(*)
Chaîne de valeur	Scope 3	Décarbonation des autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> – Installation de bornes de recharge pour les véhicules légers et les véhicules lourds sur les aires de service, et les aires de repos, les haltes. – Participation à l'innovation pour la recharge électrique dynamique Electric Road Systems (ERS) – Développement des parkings de covoiturage aux abords du réseau – Développement d'infrastructures permettant l'accès à la mobilité partagée et aux transports en commun sur autoroutes 	<p>Électrification de 40 % du parc de véhicules légers en France^(**)</p> <p>Électrification > 20 % du parc de poids lourds en France^(***)</p>
Chaîne de valeur	Scope 3	Décarbonation de l'usage des bâtiments et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> – Écoconception des bâtiments et infrastructures – Déploiement de solutions favorisant l'efficacité énergétique 	Baisse de 30 % des émissions des bâtiments sur l'ensemble de leur cycle de vie (RE 2020)
Chaîne de valeur	Scope 3	Réduction des émissions des usagers des aéroports	<ul style="list-style-type: none"> – Électrification des équipements aéroportuaires au sol ainsi que des moteurs auxiliaires de puissance – Modulation de la redevance d'atterrissage en fonction des émissions de CO₂ des compagnies aériennes – Fourniture de carburants d'aviation durables 	

Sources :

(*) Feuille de route de décarbonation de la filière ciment du Conseil national de l'industrie (mai 2021).

(**) Étude Enedis-RTE « Les besoins électriques de la mobilité longue distance sur autoroute » (juillet 2021).

(***) Rapport multientreprises « Électrification de la mobilité lourde longue distance » (mars 2024).

Évaluation financière du plan de transition

En 2019, une analyse approfondie des mesures requises pour atteindre les objectifs de réduction des scopes 1 et 2 a été conduite pour les diverses activités du Groupe. Cette initiative a mobilisé l'ensemble des entités opérationnelles, permettant d'identifier les leviers de progrès et les besoins en investissements associés. Des plans d'action détaillés, incluant les aspects financiers, ont été adoptés par tous les pôles. Chez VINCI Autoroutes, par exemple, le plan Ambition Environnement est accompagné d'une enveloppe de 61 millions d'euros pour couvrir le passage en LED, la rénovation des bâtiments, l'installation de bornes électriques pour les collaborateurs et la couverture des tas de sel. Le Groupe a estimé à quelques centaines de millions d'euros le montant de Capex nécessaires à la réalisation du plan de transition climat à l'horizon 2030. En 2024, parmi ces investissements, plus de 70 millions d'euros figurent parmi les Capex alignés à la taxonomie européenne, principalement au titre des activités 7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipement d'efficacité énergétique et 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments. Plus de 100 millions d'euros de Capex relatifs à l'achat de véhicules électriques figurent dans les Capex éligibles mais non alignés (activité 6.5). Au-delà des investissements réalisés dans le cadre du plan de transition, les 1,4 milliard d'euros de Capex alignés selon la taxonomie européenne à fin 2024 (voir le paragraphe 2.1.1.3 : Éligibilité et alignement des Capex, page 200) témoignent de l'impact positif des activités du Groupe, notamment pour des chantiers clients d'infrastructures de production d'énergie renouvelable, de transmission et de distribution d'électricité ou d'infrastructures ferroviaires. Le financement de ces Capex est principalement réalisé à partir des fonds propres des différents pôles du Groupe. Les leviers d'action détaillés du plan de transition climat ne conduisent pas à l'engagement de charges d'exploitation significatives au niveau de VINCI.

VINCI Construction poursuit le déploiement de NEXt, son outil de gestion des émissions de carbone, pour élaborer des plans d'action spécifiques à chaque entreprise, évaluant à la fois les bénéfices financiers et les réductions d'émissions escomptées. En 2024, cet outil couvre 70 % des émissions de gaz à effet de serre du pôle et est intégré aux revues annuelles des business plans stratégiques destinées à valider les investissements.

De son côté, VINCI Airports surveille attentivement la trajectoire de décarbonation de ses infrastructures, révisée annuellement lors des exercices budgétaires, grâce notamment à l'outil Smart Data Hub permettant aux aéroports de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres plans de décarbonation. Cet outil relié à plusieurs compteurs communicants du réseau reçoit les données en temps réel des consommations et permet un pilotage en temps réel de ces consommations et des éventuelles dérives. En 2024, des compteurs intelligents ont notamment été installés sur les aéroports de Saint-Domingue (République dominicaine) et de Belgrade (Serbie).

En 2024, 31 aéroports ont un business plan long terme qui intègre plusieurs critères environnementaux, tels que la résilience au changement climatique, l'évolution des émissions de CO₂e (scopes 1, 2 et 3) et les investissements durables.

Chez VINCI Energies, chaque entreprise est invitée annuellement à une présentation de son projet stratégique partagé sur un horizon de trois à cinq ans. À cette occasion, la stratégie environnementale et le plan de décarbonation sont examinés au regard des actions en cours ou planifiées.

Émissions verrouillées

Les émissions verrouillées du Groupe ont été estimées, ainsi que leur impact sur le plan de transition et l'atteinte de ses objectifs de réduction. La mesure des émissions verrouillées est une estimation des futures émissions de GES engendrées par l'exploitation d'actifs (infrastructures, appareil productif) ou de produits de longue durée de vie sur toute leur durée d'usage. Le Groupe a identifié deux types d'actifs matériels, les infrastructures autoroutières et aéroportuaires, ayant une valeur nette comptable significative au regard des états financiers du Groupe (voir États financiers consolidés, page 316) susceptibles de donner lieu à des émissions verrouillées. Ces actifs sont des actifs clés effectivement utilisés ou fermement planifiés (c'est-à-dire que l'entreprise déploiera très probablement au cours des cinq années suivantes) présentant des émissions de GES verrouillées significatives au cours de leur durée de vie opérationnelle. À travers le déploiement du plan de décarbonation, de ses autoroutes et la trajectoire Net Zero 2050 de ses aéroports (détaillés au paragraphe 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, sous-paragraphe Actions de réduction des émissions de la chaîne de valeur, page 209), VINCI s'engage à ce que ces actifs n'aient pas d'impact sur l'atteinte de ses objectifs de réduction. La certification de l'atteinte du Net Zero par VINCI Airports est réalisée pour chaque aéroport individuellement par l'Airport Carbon Accreditation (ACA), le programme mondial de certification de la gestion des émissions carbone des aéroports. L'analyse de potentiels risques de transition associés à ces émissions verrouillées n'a pas donné lieu à l'identification d'impacts évalués comme matériels à l'échelle de VINCI.

Le suivi des émissions de gaz à effet de serre du Groupe est réalisé au paragraphe 2.2.3.2 : Émissions de GES, pages 216, ainsi qu'au paragraphe 2.2.3.3 : Trajectoire carbone des scopes 1 et 2, pages 217-218.

Actions de réduction des émissions des opérations propres

En 2024, la mise en œuvre des plans d'action pour la réduction des émissions du périmètre direct s'est poursuivie sur les quatre domaines prioritaires pour le Groupe que sont :

- la mobilité des collaborateurs de VINCI ;
- la performance des engins de chantier et poids lourds ;
- l'optimisation énergétique des activités industrielles et des bâtiments ;
- la décarbonation du mix énergétique.

Mobilité des collaborateurs de VINCI

Part de la flotte en véhicules à faibles émissions pour les activités en France

2022 : 8 %

2024 : 21 %

2030 : 50 %

Avec un parc de plus de 80 000 véhicules particuliers et utilitaires dans le monde, la consommation de carburant liée à l'utilisation des véhicules par les salariés de VINCI constitue un poste significatif d'émissions de GES pour le Groupe. La réduction de ces émissions nécessite d'identifier les solutions de déplacement disponibles et pertinentes localement, mais aussi de faire évoluer les grilles de véhicules et les offres de déplacements associées. Ainsi, les actions déployées vont de l'optimisation des déplacements et kilomètres parcourus, à l'utilisation de véhicules à faibles émissions, en passant par des actions de sensibilisation et de formation à l'écoconduite.

L'accélération du renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules électriques ou moins carbonés est en cours, avec 44 % des nouvelles commandes de véhicules en 2024 portant sur des véhicules à faibles émissions en France. Au 31 décembre 2024, la flotte de VINCI en France compte plus de 20 % de véhicules électriques et hybrides rechargeables. À l'horizon 2030, le Groupe prévoit de convertir plus de 50 % de sa flotte en véhicules électriques.

VINCI déploie également des actions pour encourager la mobilité douce de ses collaborateurs. Cobra IS, dispose, au Mexique et en Colombie, d'un programme d'autopartage pour les véhicules utilisés pour les déplacements domicile-base-résidence. VINCI Construction a formé plus de 60 % de ses collaborateurs à l'écoconduite et sensibilise les opérateurs à la réduction des temps de ralenti dans le monde entier au travers de challenges Energic et de quarts d'heure environnementaux. Chez VINCI Energies, 1 960 salariés ont été formés à l'écoconduite en 2024, et 4 900 bornes de recharge électriques ont été déployées sur ses sites fixes en interne, pour permettre la mobilité électrique.

Performance des engins de chantier et poids lourds

La consommation d'énergie liée à l'utilisation des engins de chantier et poids lourds représente une part significative des émissions des scopes 1 et 2 de VINCI, avec plus de 30 % des émissions. Pour réduire les émissions associées, les entités de VINCI agissent sur trois principaux leviers : le pilotage des consommations en temps réel, la formation des opérateurs et la modernisation du parc en lien avec les fournisseurs. Pour assurer le suivi de ses consommations, VINCI Construction poursuit le déploiement de l'outil E-Track, captant les données des engins et camions équipés de télématique, afin d'optimiser leur utilisation, et donc leur consommation d'énergie. En 2024, cet outil est opérationnel sur près de 70 % de la flotte de VINCI Construction. Chez Sogea-Satom (division Europe Afrique), le système de suivi de la consommation de chaque véhicule et camion, qui est basé sur un ratio défini, a été mis en place. En cas de dépassement excessif de ce ratio, une alerte est déclenchée.

VINCI investit également dans la modernisation de son parc d'engins et de camions. Bien que l'électrification à grande échelle des engins adaptés aux activités de construction demeure limitée faute de solutions techniques, les expérimentations se poursuivent. Océlian, filiale de VINCI Construction, a réalisé, en collaboration avec l'entreprise Naviwatt, l'électrification complète de son bateau dépollueur de la Seine, le *Belenos*. VINCI Autoroutes (ASF) a commencé à utiliser pour la première fois, depuis juillet 2024, un fourgon rétrofit sur le réseau ASF. Ce partenariat s'inscrit dans la dynamique du nouveau contrat de filière signé entre l'État et les acteurs de l'automobile, qui positionne le rétrofit comme une solution clé pour atteindre les objectifs nationaux de décarbonation. Les biocarburants sont également de plus en plus utilisés et ont représenté 3 % des consommations totales d'énergies du Groupe en 2024 (voir paragraphe 2.2.3 : Suivi de la performance, page 215).

Optimisation énergétique des activités industrielles et des bâtiments

Réduction de la consommation des centrales d'enrobés en kWh/tonne d'enrobés produits

2018 : 82

2024 : 82

2030 : 70

Les consommations énergétiques associées à l'activité industrielle des entités de VINCI Construction représentent plus de 20 % des consommations totales du Groupe. La division Route France de VINCI Construction a élaboré et déployé depuis 2016 une stratégie environnementale, avec des objectifs d'efficacité énergétique ambitieux par métier. En 2024, la baisse de la consommation énergétique de ses sites industriels s'est confirmée en France, où la consommation des centrales d'enrobés s'élève à 75 kWh par tonne d'enrobés produits. La couverture des aires de stockage d'agrégats d'enrobés et de sable touche respectivement 56 % et 44 % des usines, l'électrification des parcs à liants 56 %

des usines, et la conversion des brûleurs au charbon ou au fioul vers le gaz naturel a été réalisée dans plus de 60 % des usines. En parallèle, le déploiement de l'outil numérique e-Drive dans plus de 60 % des sites industriels de VINCI Construction leur permet de piloter leurs réductions de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ en temps réel.

En parallèle, l'ensemble des entités du Groupe est mobilisé pour réduire les consommations d'énergie de leurs bâtiments. Dans la continuité du plan de sobriété adopté par VINCI en 2022, de nouvelles actions ont été poursuivies. En 2024, VINCI Construction a lancé un bilan de performance énergétique pour l'ensemble de ses bâtiments en France, visant à étendre les initiatives d'amélioration énergétique à un plus grand nombre de sites. Par ailleurs, des investissements ciblés sont réalisés dans la conversion des installations les plus émettrices du Groupe vers des énergies moins carbonées. Les chaudières à gaz ou au fioul de VINCI Concessions sont remplacées au fur et à mesure par des pompes à chaleur, et des fermes solaires sont installées pour développer l'autoconsommation. De même, en Australie, VINCI Construction met en place des générateurs hybrides à énergie solaire sur le projet Western Distributor Smart Motorway (WDSM). Par ailleurs, des actions locales d'efficacité énergétique ont pu être menées au sein des différents pôles, notamment la mise en place de consignes strictes de chauffage et de climatisation au sein des entités de VINCI Airports et VINCI Energies. Ces actions sont suivies chez VINCI Airports grâce au déploiement de compteurs intelligents (*smart metering*) et sont renforcées par la poursuite des travaux de remplacement des éclairages à LED, avec un taux de relamping de 72 % à fin 2024.

Décarbonation du mix énergétique

Au-delà de la réduction de leurs consommations d'énergie, plusieurs entités se sont engagées dans la décarbonation de l'énergie qu'elles utilisent. Le Groupe privilégie l'installation des actifs d'énergies renouvelables en autoconsommation, l'achat de *Power Purchase Agreements* (PPA, ou contrats directs d'achat d'électricité renouvelable), souscription de contrats de fourniture d'énergie renouvelable et, en dernier recours, l'achat de certificats de garantie d'origine. Certaines entités du Groupe développent également l'utilisation de biocarburants, en particulier dans les activités de construction.

L'autoconsommation d'énergie renouvelable se développe chez VINCI Autoroutes. Des ombrières photovoltaïques sont en service depuis février 2024 sur le site de Vedène, permettant une production équivalente à 12 % de sa consommation. Suite à cette première installation, d'autres ombrières verront prochainement le jour sur de nouveaux établissements du réseau VINCI Autoroutes. En 2024, VINCI Concessions poursuit également ses efforts de solarisation pour décarboner l'énergie électrique consommée. Plusieurs parcs solaires ont été construits ou sont en cours de construction, pour une capacité installée à fin 2024 qui s'élève à plus de 80 MWh.

Actions de réduction des émissions de la chaîne de valeur

En 2024, la mise en œuvre des plans d'action pour la réduction des émissions du périmètre indirect s'est poursuivie dans les domaines prioritaires pour le Groupe que sont :

- la décarbonation des matériaux ;
- la transition énergétique des bâtiments et des infrastructures ;
- la décarbonation des autoroutes ;
- la réduction des émissions des usagers des aéroports.

Décarbonation des matériaux

Déploiement de béton bas carbone et d'acier recyclé

Utilisation de béton bas carbone chez VINCI Construction **2023 : 20 %** **2024 : 29 %** **2030 : 90 %**

VINCI Construction, responsable d'environ 90 % des émissions associées aux achats de béton dans le Groupe, a adopté en 2020 un objectif de 90 % d'utilisation de bétons répondant à un standard bas carbone à l'horizon 2030, soit l'ensemble des quantités pour lesquelles ce type de solution est techniquement et économiquement viable (voir la synthèse des engagements par pôle, page 197). VINCI Construction accélère la mise en œuvre de ses solutions Exegy® bas carbone, très bas carbone et ultra-bas carbone, permettant de réduire jusqu'à 70 % des émissions de CO₂, tout en conservant des propriétés de résistance et de pérennité au moins équivalentes à celles des bétons traditionnels. En 2024, 29 % (contre 20 % en 2023) du volume total de béton utilisé par VINCI Construction était constitué de béton à faible empreinte carbone, proportion atteignant 60 % en France (divisions Bâtiment et Génie civil). Cette tendance se renforce tant en France qu'à l'international, notamment en Pologne, en Amérique latine et en Asie. Cet essor est rendu possible grâce à la multiplication des partenariats établis avec les producteurs de béton prêt à l'emploi, facilitant l'accès de tous les chantiers aux bétons bas carbone. La généralisation sur les chantiers de la solution e-béton, conçue dans le cadre de l'intrapreneuriat proposé par Leonard, la plateforme d'innovation et de prospective du groupe VINCI, comme outil de numérisation du processus béton et de traçabilité du carbone, y contribue également.

Cette avancée s'est illustrée sur plusieurs chantiers emblématiques de VINCI en 2024, notamment sur le chantier du CHU de Nantes, où 90 % de béton bas carbone ont été utilisés. Le métro de Toulouse (VINCI Construction) a également été construit avec une formulation Exegy® très bas carbone d'avant-garde à base de métakaolin.

VINCI Construction œuvre également, en collaboration avec ses fournisseurs et ses clients, à utiliser à grande échelle des aciers d'origine recyclée dans ses bâtiments et ses ouvrages, comme sur le chantier de la future Maison LVMH – Arts, Talents, Patrimoine (division Bâtiments France). Les volumes d'acier recyclé consommés par le Groupe représentent 30 % des aciers consommés en 2024 (voir paragraphe 2.3.3 : Suivi de la performance – E2.3 économie circulaire, page 224).

La division Route France de VINCI Construction travaille également à limiter les impacts associés au transport de ces matériaux en agissant sur plusieurs leviers : optimisation des kilomètres parcourus, généralisation de l'utilisation de camions bâchés, investissement dans des moyens de ravitaillement internes en B100, mise en place plus systématique du double fret entre les sites de production, de transformation de matériaux et de travaux. Un travail a aussi été entamé avec les transporteurs pour favoriser le recours à des moyens de transport plus efficaces et moins polluants.

Achats responsables

Le Groupe travaille à réduire les émissions associées aux achats réalisés, via l'instauration de critères de sélection et de processus d'achats responsables. Ces actions sont détaillées au chapitre 3 : L'ambition sociale du Groupe, paragraphe 3.2.2.1 : Les enjeux droits humains et santé-sécurité dans les achats et la sous-traitance, page 256. Certaines divisions de VINCI Construction élaborent avec leurs principaux fournisseurs des reportings concernant l'impact carbone de leurs achats de béton et d'acier, tandis que VINCI Energies échange avec ses fournisseurs clés autour de critères d'achats responsables.

Décarbonation de l'usage des bâtiments et infrastructures

Écoconception

L'écoconception est une réingénierie des processus constructifs, permettant de limiter les quantités de matériaux requises ou d'utiliser des matériaux moins émissifs ou issus du recyclage. Au sein de la division Grands projets de VINCI Construction, la démarche Environment in Design (EiD) intègre les enjeux environnementaux dès la phase de conception (voir paragraphe 2.3.2.1 Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 219). En 2024, cette démarche a été appliquée à plusieurs projets, notamment aux travaux du Crédit Agricole de Montauban, où un isolant fabriqué localement, certifié Cradle-to-Cradle, recyclable à 100 % et à l'infini, a pu être utilisé.

De nombreuses offres de produits et matériaux durables sont déployées auprès des clients du Groupe. En amont, des études d'impact sont nécessaires pour disposer d'éléments tangibles sur les bénéfices environnementaux des offres proposées. VINCI Construction développe notamment ses travaux d'analyse de cycle de vie sur plusieurs de ses produits, comme la route à fort taux de recyclage ou la technologie Power Road®.

Pour éclairer les choix en matière d'écoconception, le Groupe utilise également différents outils de quantification des émissions de gaz à effet de serre, afin d'associer les offres les plus adaptées aux besoins clients. L'outil de bilan carbone e-CO₂NCERNED a été développé au niveau du Groupe, mais plusieurs autres outils sont mis à la disposition des opérationnels et de leurs clients. En particulier, la calculatrice E+C- (Énergie positive et Réduction carbone) de VINCI Construction vise à évaluer la compatibilité d'un projet avec les critères du label, tandis que l'outil ECO2VE, développé par VINCI Energies, permet de créer des variantes environnementales.

Dans la continuité de ces engagements, VINCI Immobilier a acté l'arrêt des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) gaz dans les opérations de promotion, ainsi que le chiffrage systématique d'une variante béton bas carbone en consultation. Afin de contribuer à la décarbonation de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, VINCI Immobilier a également rendu obligatoire pour toutes les nouvelles opérations en immobilier résidentiel de faire une préévaluation du potentiel photovoltaïque de l'opération.

VINCI Airports s'est également doté de clauses environnementales et sociales applicables à ses projets en phase de conception et construction, et impose l'obtention d'un label environnemental (BREEAM®, LEED®, HQE™, etc.).

Déploiement de solutions favorisant l'efficacité énergétique

Le groupe VINCI participe depuis plusieurs années à la décarbonation des bâtiments et infrastructures à travers VINCI Construction et VINCI Immobilier, qui jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de la réglementation environnementale RE 2020. Celle-ci vise à réduire l'impact environnemental des bâtiments en prenant en compte les consommations énergétiques, l'impact carbone sur l'ensemble des étapes du cycle de vie du bâtiment, de la construction à la démolition, sur une durée de cinquante ans. Les délégations Ouvrage de VINCI Construction systématisent, dans ce cadre, les analyses du cycle de vie (ACV) lors des appels d'offres des projets soumis à la RE 2020.

L'amélioration de la performance environnementale des bâtiments passe également par le déploiement de solutions d'optimisation énergétique. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe VINCI consacré à l'installation, la maintenance et la réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique s'est élevé à 1,6 milliard d'euros (voir paragraphe 2.1.1.1 : Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires, page 198). VINCI Energies a notamment développé le logiciel P2C afin d'optimiser la maintenance et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. La plateforme Wave, déployée sur tous les sites de VINCI Energies en France et chez de nombreux clients, permet un pilotage central et simultané des consommations énergétiques. L'intelligence artificielle WiseBMS anticipe les variations de température en fonction des conditions extérieures, grâce aux analyses du comportement thermique des bâtiments, et permet d'obtenir jusqu'à 40 % d'économies d'énergie sur le chauffage et la climatisation, sans altérer le confort des occupants.

VINCI Energies et Cobra IS, dans leur rôle d'intégrateur, contribuent au déploiement de technologies pour accompagner leurs clients à opérer leur transition énergétique. En France, les entreprises du réseau Citeos de VINCI Energies géraient 110 marchés globaux de performance en 2024. Celui confié pour une durée de douze ans par la commune de Moulins (Allier) prévoit 74 % d'économies dès la troisième année du contrat, notamment grâce à la rénovation de l'éclairage public et de 100 % des carrefours à feux, avec supervision. En 2024, Sice, filiale de Cobra IS, mène un projet ESE (contrats de performance énergétique) qui permettra de réaliser des économies d'énergie de plus de 80 % par rapport à la consommation actuelle, soit une économie de 1 063 399 kWh par an. Par ailleurs, Imesapi, également filiale de Cobra IS, a installé 1 800 luminaires LED dans la ville de Madrid et a remporté un contrat pour rénover l'éclairage public de la ville de Barcelone.

Décarbonation des autoroutes

Équipement des aires de services VINCI Autoroutes en points de recharge électrique

2022 : 69 %

2024 : 100 %

2030 : 100 %

Dès 2021, VINCI Autoroutes et le cabinet Altermind ont mené un travail de modélisation des solutions réalistes pour la décarbonation des autoroutes en France, qui a fait l'objet du rapport « Décarboner l'autoroute : une urgence écologique ». Ce plan de transformation évaluait l'investissement nécessaire à 6 milliards d'euros pour 1 000 km et soulignait la nécessité de mobiliser tous les acteurs de la mobilité. En 2023, François Gemenne, coauteur du rapport du Giec, Patrice Geoffron, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, et Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique, ont lancé l'Alliance pour la décarbonation de la route, afin de rassembler divers acteurs des mobilités routières, publics et privés, tels que des universitaires, des collectivités territoriales, des associations et des entreprises, dans le but de concevoir et de mettre en œuvre des solutions efficaces pour décarboner les transports routiers. Sur les dix prochaines années, VINCI Autoroutes concentre ses efforts sur les priorités suivantes :

- les mobilités partagées, qui nécessitent un maillage cohérent avec les besoins des automobilistes en parkings de covoiturage, en pôles d'échanges multimodaux (PEM) et en voies réservées ;
- la mise à disposition d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour accompagner l'État dans la transition de la flotte de véhicules légers et de poids lourds vers une mobilité 100 % électrique ;
- la production d'énergies renouvelables via l'installation de fermes et d'ombrières photovoltaïques pour répondre aux besoins de recharge des véhicules légers qui circuleront sur le réseau à l'horizon 2030 (voir ci-après sous-paragraphe Accompagnement de la transition vers une économie bas carbone, page 211).

En 2024, VINCI Autoroutes compte un total plus de 2 100 points de charge électrique, dont 75 % de points de charge ultrarapides installés sur l'ensemble du réseau. Des stations itinérantes de recharge électrique ont été testées pour renforcer les aires de recharge en cas de forts pics de fréquentation. Dans le cadre du projet Corridor H2 porté par la région Occitanie, la première station hydrogène de Dyneff a été installée sur l'autoroute A61.

VINCI Autoroutes s'engage également à développer le covoiturage et les transports collectifs sur autoroute. Un programme de parkings de covoiturage, situés aux entrées et sorties de son réseau, est en cours de développement : 59 parkings étaient en service fin 2024.

Il n'existe actuellement pas de solution technologique qui fasse consensus pour décarboner le transport de marchandises, et donc les poids lourds. Cependant, le développement des poids lourds électriques s'accélère. Pour contribuer à ce défi, VINCI Autoroutes a créé Voltix, une filiale visant à déployer des stations de recharge pour poids lourds électriques le long des principaux axes routiers ainsi que sur les zones logistiques. L'objectif est de créer un acteur clé de l'électrification du transport routier de marchandises. VINCI Autoroutes pilote également le consortium Charge as you drive, constitué de VINCI Construction, de l'université Gustave-Eiffel, d'Hutchinson, de deux fournisseurs de technologies et du Cerema. Ce consortium, expérimente depuis fin 2024, en conditions réelles sur l'autoroute A10, deux solutions de recharge dynamique pour les poids lourds, reposant respectivement sur les technologies d'induction électromagnétique et de conduction par rail central.

Réduction des émissions des usagers des aéroports

VINCI Airports a engagé plus de 30 millions d'euros de Capex en 2024 pour mettre en œuvre le plan de réduction des émissions de ses aéroports.

Afin de réduire les impacts liés au trafic aérien, qui constitue la première source d'émissions indirectes pour VINCI Airports, un système de modulation de la redevance d'atterrissage en fonction des émissions CO₂ des aéronefs a été mis en place depuis 2020 dans certains aéroports, pour accélérer le renouvellement des flottes. Ce mécanisme, déjà opérationnel dans tous les aéroports régionaux de France, de Lyon-Saint Exupéry et de Londres Gatwick, est en cours de développement en 2024 dans les aéroports d'ANA au Portugal et de Manaus au Brésil, pour une mise en œuvre en 2025. Il est prévu de développer le mécanisme approprié en 2025 pour les aéroports de Belgrade en Serbie, d'Édimbourg au Royaume-Uni, de Budapest en Hongrie, et des aéroports en République dominicaine. L'objectif est, à terme, de couvrir tous les aéroports du réseau.

VINCI Airports mène plusieurs projets innovants visant à réduire les émissions liées à l'usage des APU (*Auxiliary Power Units*, ou groupes auxiliaires de puissance) en équipant les postes de stationnement d'alimentation électrique (400 Hz) et de systèmes d'air préconditionné (PCA). Les APU fonctionnent au kérosène et émettent des gaz de combustion, dont du CO₂. L'électrification des postes avions permet aux pilotes de limiter l'usage des APU, limitant ainsi les émissions associées. Ces initiatives, qui concernent notamment les aéroports de Nantes, Lyon et plusieurs aéroports du Portugal, permettent ainsi de diminuer les émissions de CO₂ des aéronefs au sol. Ces projets ont également bénéficié d'un cofinancement européen dans le cadre des initiatives de décarbonation de l'appel à projets Alternative Fuel Infrastructure Facility (AFIF).

VINCI Airports soutient également l'usage des carburants d'aviation durables (ou *sustainable aviation fuel* – SAF) par les compagnies aériennes, qui ont déjà été testés sur plusieurs aéroports, dont ANA au Portugal et Londres Gatwick. Sur l'aéroport de Saint-Nazaire Montoir, un partenariat a été conclu avec TotalEnergies pour proposer un biocarburant produit à partir d'huiles de cuisson usagées. Ce biocarburant permettra une réduction des émissions de 27 % au global et sera utilisé par Airbus pour ravitailler les avions-cargos et les navettes de transport entre l'usine de production de Saint-Nazaire et les chaînes d'assemblage de Toulouse. L'aéroport de Lyon-Saint Exupéry encourage également l'utilisation des SAF en offrant un stockage gratuit sur sa plateforme.

D'autres leviers d'action sont mis en œuvre pour réduire les émissions des compagnies aériennes. L'initiative « Monitoring Aircraft Carbon Footprint » assure un suivi en temps réel des émissions de CO₂ lors des mouvements au sol des appareils. Par ailleurs, l'entreprise Cobra Serpista (Cobra IS) réalise le projet d'électrification de 80 % des équipements aéroportuaires (principalement les tapis bagages) d'Iberia en Espagne, contribuant ainsi à l'objectif de la compagnie aérienne d'atteindre « zéro émission nette » dans ses opérations d'ici à 2025. Ce projet favorise en outre l'économie circulaire, en réutilisant environ 800 t de composants.

VINCI Airports est le premier contributeur international au programme Airport Carbon Accreditation (ACA) de l'Airports Council International (ACI) avec 53 aéroports accrédités, dont quatre au niveau maximum, ACA 5 (en France et au Portugal). L'ACA est le seul programme mondial de certification de la gestion des émissions de carbone pour les aéroports qui soit approuvé par les institutions internationales.

Accompagnement de la transition vers une économie bas carbone

Infrastructures de production d'énergie décarbonée

Capacité de production d'énergie renouvelable en exploitation ou en construction par Cobra IS

2023 : 2 GWc

2024 : 3,5 GWc

2030 : ≥12 GWc

L'acquisition de Cobra IS en décembre 2021 a permis à VINCI de renforcer son expertise sur le marché des énergies renouvelables, dans le domaine du solaire comme dans celui de l'éolien. À fin 2024, Cobra IS dispose d'un portefeuille d'actifs de production d'énergie renouvelable de 3,5 GW en opération ou en construction, et a un objectif ambitieux d'au moins 12 GW en 2030. Cobra IS a une présence significative au Brésil, où 80 % de sa capacité de production est actuellement concentrée. Il s'y ajoute également des fermes photovoltaïques en cours de construction en Espagne et aux États-Unis. Une partie de l'activité de Cobra IS consiste en la vente d'électricité provenant de sources renouvelables, notamment par le biais de l'entreprise commerciale Eleia, qui vend 200 GWh d'énergie verte en Espagne chaque année.

Cobra IS construit également des centrales photovoltaïques pour le compte de tiers. En Espagne, 16 centrales photovoltaïques sont actuellement en construction pour Galp. Une fois achevées, elles produiront environ 2,5 TWh d'énergie renouvelable par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 575 milliers de foyers. Cymi finalise la construction et la mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque qui fournira de l'énergie renouvelable à l'aéroport Adolfo Suárez Madrid-Barajas, grâce à une puissance installée totale de 9,2 MW. Une fois achevée, la centrale représentera 16 % de la consommation annuelle des terminaux 1, 2 et 3.

Par ailleurs, les entreprises de VINCI Construction contribuent directement à la construction de parcs éoliens et de solutions de stockage, tandis que plus de 50 entreprises de VINCI Energies sont spécialisées dans le déploiement de solutions photovoltaïques. À fin 2024, Omexom (VINCI Energies) a ainsi contribué à l'installation de plus de 4 GW de production solaire.

Pour valoriser le foncier du groupe, VINCI Autoroutes a lancé en 2021 la marque Solarvia, qui permet d'installer des panneaux solaires sur les délaissés autoroutiers et tout autre site. L'énergie produite est directement réinjectée sur le réseau de distribution. En 2024, Solarvia développe plus de 420 MWC de projets solaires sur l'ensemble du territoire français grâce à son expertise dans les différentes technologies photovoltaïques : au sol, flottant et sur ombrières. VINCI Concessions a également un objectif de 1,2 GWC d'énergie renouvelable installé sur l'ensemble de son réseau. Avec un portefeuille en développement d'environ 1,4 GWC de solaire et 1 GWh de systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS), SunMind, filiale de VINCI Concessions dédiée au développement de centrales photovoltaïques et de stockage d'énergie, est présente en France, au Portugal, au Royaume-Uni, en République dominicaine ainsi qu'en Europe du Nord. En 2024, SunMind avait installé 18,5 MWC et produit 5,3 GWh sur l'année.

Développement de la mobilité bas carbone

Dans le domaine de la mobilité électrique, l'activité de l'entreprise Easy Charge, développée conjointement par VINCI Energies et VINCI Autoroutes, a connu une forte croissance en 2024. En tant qu'opérateur de points de recharge, l'entreprise gère 6 500 points de charge en France avec le Fonds de modernisation écologique des transports. En tant que concepteur-constructeur et mainteneur d'installation, Easy Charge a construit la première station de recharge ultrarapide de Zunder en France, équipée de 12 points de charge. Elle assure également la maintenance des 120 stations du réseau Ionity en France et supervise le réseau eborn, composé de plus de 2 600 bornes de recharge rapide.

Le déploiement de bornes de recharge se poursuit chez VINCI Concessions, avec plus de 1 000 points de charge installés sur leur réseau, dont près de 800 chez VINCI Airports, destinés aux usagers, aux employés et autres parties prenantes. Par ailleurs, eliso, filiale de VINCI Concessions, s'est vu attribuer trois lots du Deutschlandnetz Regional, pour installer et exploiter 106 stations (828 points de charge de 400 kW) dans les régions de Berlin, Hambourg et Leipzig. À ce jour, 58 % des projets des stations ont été validés par le Bund allemand (soit 62 sites et 436 points de charge), en conformité avec les obligations contractuelles, et 24 points de charge ont été installés à fin 2024.

Parallèlement, VINCI Energies continue le déploiement de son offre Too Electric de conseil, développement, fourniture, installation et maintenance d'infrastructure de recharge, qui supervise 11 000 points de charge, à fin 2024. Le réseau Citeos a installé plus de 1 000 superchargeurs depuis le début de l'année 2024, et supervise près de 12 000 points de charge à fin 2024. En Australie, VINCI Energies Industrial Services a travaillé en 2023 sur les travaux préparatoires de l'installation de sites de charge rapide et lente pour le projet de métro de Brisbane, qui utilisera des véhicules entièrement électriques. Les travaux commenceront en 2025. Ils recouvrent le doublement et le réalignement des rails, la modernisation d'un parc de stationnement et des systèmes de signalisation. Ils comprennent également la construction et la rénovation de plusieurs viaducs. De même, la filiale Etra de Cobra IS a prolongé en 2024, le contrat avec l'entreprise de transport municipal (EMT) de Madrid pour la mise en service de 150 points de recharge pour autobus.

Rénovation énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments existants joue également un rôle clé dans la décarbonation du secteur du bâtiment et constitue un marché en plein essor. En 2024 le chiffre d'affaires de VINCI lié aux activités de rénovation s'est élevé à 2,4 milliards d'euros par rapport à 2,2 milliards en 2023. VINCI Construction poursuit le déploiement de son produit Rehaskeen®, une solution de rénovation thermique des bâtiments via des panneaux d'isolations préfabriqués. En 2024, celle-ci a notamment été utilisée dans une résidence de la Cité Rose à Ramonville-Saint-Agne, et sur deux façades d'immeubles de logements à Sens.

Développement de l'usage de l'hydrogène

VINCI déploie de nombreuses solutions pour répondre aux besoins associés aux différents usages de l'hydrogène. En premier lieu, le Groupe est actif dans la conception d'infrastructures de production d'hydrogène. La business unit Hyfinité (VINCI Construction) est dédiée aux projets EPC (*Engineering, Procurement and Construction*) d'hydrogène bas carbone. VINCI Construction est également actionnaire de Genvia, qui développe des électrolyseurs à haute performance pour la production d'hydrogène bas carbone, et Actemium (VINCI Energies) l'accompagne dans son projet d'industrialisation des électrolyseurs. En parallèle, l'entreprise France Ingénierie Process (FIP), filiale de VINCI Energies, s'est associée au projet de HysetCo, pour la construction de la plus grosse station de production et de distribution d'hydrogène d'Europe. Hype a, par ailleurs, confié à VINCI Energies la réalisation de 26 nouvelles stations à hydrogène en Île-de-France. Enfin, Cobra IS a reçu, en 2024, 150 millions d'euros du gouvernement espagnol pour un projet visant à développer une chaîne complète d'approvisionnement en hydrogène vert en Espagne, couvrant la production, le stockage, le transport et la distribution de l'hydrogène.

D'autre part, VINCI s'engage dans la transformation des infrastructures pour permettre leur fonctionnement à l'hydrogène (aviation à hydrogène, stations de ravitaillement pour l'aviation ou la mobilité lourde).

Afin d'anticiper l'exploitation commerciale d'avions à hydrogène, VINCI Airports a signé, dès 2021, un partenariat avec Airbus et Air Liquide pour développer l'usage de l'hydrogène dans les aéroports. En 2024, VINCI Airports s'est engagé dans un projet de manutention et de ravitaillement en hydrogène pour l'aviation, mené par Airbus et soutenu par de nombreuses parties prenantes. VINCI Airports prépare des démonstrations d'opérations au sol d'un avion à hydrogène liquide, notamment au sein de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry en France. En parallèle, cet aéroport travaille sur l'émergence d'un écosystème hydrogène dans le cadre du projet IMAGHyNE, financé par la Commission européenne, via le Clean Hydrogen Partnership.

VINCI Autoroutes (ASF) a mis en service à l'été 2023, sur le réseau français, la première station hydrogène de Dyneff conçue par le français McPhy sur l'aire de Toulouse sud. L'hydrogène « vert » distribué est produit localement par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité issue de sources renouvelables et peut alimenter tout véhicule électrique à pile à combustible. Cobra IS développe, à travers le projet CARDHIN, un système de charge dynamique par induction, qui utilise l'hydrogène et qui permettrait de recharger les véhicules lourds en mouvement.

Enfin, VINCI joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'hydrogène, combinant son action en tant qu'investisseur, partenaire stratégique et membre actif de clubs dédiés à cette technologie d'avenir. VINCI Concessions reste investi à hauteur de 100 millions d'euros dans le plus grand gestionnaire d'actifs privés au monde dédié à l'hydrogène qu'il a cofondé, Clean Hydrogen Infrastructure Fund. Huit investissements ont été réalisés par le fonds, couvrant différentes infrastructures et technologies nécessaires à l'avènement de l'hydrogène : Hy2Gen, H2 Mobility, Enagás Renewable, Everfuel, Elyse Energy, InterContinental Energy, H2 Green Steel, et HysetCo. VINCI Energies a organisé, en 2024, un Club Hydrogène en Allemagne afin que ses différentes divisions puissent échanger au sujet du marché mondial de l'hydrogène, des nouvelles technologies associées, des bonnes pratiques en termes de sécurité et du développement d'offres en lien avec cette énergie.

Projets d'électrification

VINCI Energies et Cobra IS accompagnent les travaux d'électrification des infrastructures. En 2024, le chiffre d'affaires du Groupe lié au transport et à la distribution d'électricité s'est élevé à 5,8 milliards d'euros (contre 5,6 milliards en 2023). En 2025, Cobra IS devrait finaliser

le partenariat public-privé de construction-exploitation de plusieurs lignes de transmission 500 kV et 330 kV, de sous-stations associées et de raccordement dans l'une des premières zones d'énergie renouvelable (REZ), dans la région d'Orana en Australie. Cobra IS participe également à la construction et l'exploitation de la ligne de transport d'électricité de Buriti, comprenant 297 km de lignes de 500 kV et l'extension de deux sous-stations existantes, au Brésil.

En septembre 2024, VINCI Energies a inauguré dans le port de Göteborg, en Suède, le premier projet pilote d'*onshore power supply* (OPS) réalisé dans un environnement à haut risque d'explosion (environnement ATEX). Initialement utilisés sur des bateaux de transport de passagers, les OPS seront désormais applicables sur des cargos transportant du fuel. La technologie OPS permet de fournir une alimentation électrique terrestre aux navires lorsqu'ils sont à quai, sans qu'ils aient besoin de faire fonctionner leurs moteurs au fuel, ce qui s'avère particulièrement adapté à un environnement ATEX. La technologie garantit également la sécurité de l'alimentation électrique impliquant les camions-citernes.

Projets de compensation carbone

Le référentiel Net Zero Initiative, porté par le cabinet Carbone 4, précise les trois types de contribution à la neutralité carbone globale pour les entreprises : la réduction de leurs propres émissions, la réduction des émissions de leurs clients et la contribution à l'augmentation des puits de carbone. En anticipation des demandes, certaines entités contribuent à la création de puits de carbone auxquels les clients ont recours en complément de leurs actions de réduction des émissions.

Ainsi, des crédits carbonés sont utilisés pour compenser et/ou séquestrer les émissions résiduelles de VINCI Airports dans le cadre de son programme Airport Carbon Accreditation (ACA) et son objectif zéro émission nette à l'horizon 2050 qui implique une réduction de 90 % sur les émissions des scopes 1 et 2 ainsi qu'un engagement Net Zero sur le scope 3 à l'horizon 2050. Certains projets spécifiques de VINCI Energies ont également impliqué l'utilisation de mécanismes compensatoires sur l'exercice 2024. Ces crédits sont majoritairement générés par des projets de reforestation, ainsi que des contributions à des projets hydroélectriques et des projets d'efficacité énergétique.

Le montant des crédits carbone générés et utilisés par les entreprises de VINCI à fin 2024 est détaillé comme suit :

	Acquis avant le 01/01/2024			Acquis sur l'année 2024			Annulé/Utilisé en 2024			Total acquis au 31/12/2024				
	Total en ktCO ₂ e	dont % certifié selon des normes de qualité reconnues ^(*)	dont % relatifs à des projets au sein de l'UE	Total en ktCO ₂ e	dont % certifié selon des normes de qualité reconnues ^(*)	dont % relatifs à des projets au sein de l'UE	Total en ktCO ₂ e	dont % certifié selon des normes de qualité reconnues ^(*)	dont % relatifs à des projets au sein de l'UE	Total en ktCO ₂ e	dont % certifié selon des normes de qualité reconnues ^(*)	dont % relatifs à des projets au sein de l'UE	dont utilisation prévue avant 2030	dont utilisation prévue après 2030
Restauration des forêts	7,3	100 %	100 %	14,8	100 %	22 %	11,6	100 %	0 %	10,6	100 %	100 %	3,4	7,2
Autres projets				7,2	100 %	0 %	7,2	100 %	0 %					
Absorptions opérations directes	7,3	100 %	100 %	22,0	100 %	0 %	18,8	100 %	0 %	10,6	100 %	69 %	3,4	7,2
Restauration des forêts	2,1	100 %	100 %	0,2	100 %	0 %	0,2	100 %	0 %	2,1	100 %	100 %		2,1
Autres projets				17,1	6 %	0 %	17,1	6 %	0 %					
Absorptions chaîne de valeur	2,1	100 %	100 %	17,3	6 %	0 %	17,2	6 %	0 %	2,1	100 %	100 %	0	2,1

(*) Gold Standard, Verra, MDP, REDD+, label Bas-Carbone.

Les crédits visant à la réduction des émissions résiduelles de VINCI Airports, acquis avant 2024 sont principalement liés aux investissements des aéroports de Lyon dans deux projets de compensation forestiers certifiés Label Bas-Carbone en 2021 et 2022 (« Cantinière » et « Pyramide »). L'aéroport Toulon Hyères a également mis en place un projet de reboisement certifié Label Bas-Carbone d'une zone de la forêt du Lavandou, située à 20 km du site et touchée par un incendie en 2017. L'objectif est de séquestrer 48 t d'émissions de CO₂e et de soutenir la préservation du territoire avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Office national des forêts, le territoire Méditerranée Porte des Maures (MPM) et la commune du Lavandou. VINCI Airports a également investi dans un projet agricole « grandes cultures » certifiés Label Bas-Carbone en 2024 pour la séquestration et réduction de ses futures émissions résiduelles.

À l'international, plusieurs entités participent également en 2024 à des projets de reforestation pour compenser/séquestrer leurs émissions résiduelles, notamment les aéroports d'ANA au Portugal, qui ont investi dans un projet hydroélectrique en Inde.

Plusieurs autres projets, destinés à des réductions d'émissions des usagers de VINCI Airports, ont été sécurisés pour un total de 150 ha en France en partenariat avec Néosylva. Une surface de 45 ha a été reboisée fin 2024 en régions Pays de la Loire, Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes, et deux projets ont été lancés avec Alliance Forêt Bois, pour une surface totale de 17,2 ha en région Nouvelle-Aquitaine pour les besoins de séquestration de MESEA (VINCI Railways). Par ailleurs, divers projets de compensation certifiés Label Bas-Carbone (dont un projet de reboisement à Tauves, dans le Puy-de-Dôme) sont proposés à l'achat aux clients passagers, sur la base de contribution volontaire lors des réservations de billets d'avion et de places de parking.

La stratégie de décarbonation de VINCI à l'horizon 2030 ne repose pas sur le recours à des mécanismes de compensation pour atteindre ses objectifs de réduction.

2.2.2.2 Adaptation au changement climatique

Politique et objectifs d'adaptation

Le changement climatique a des conséquences directes sur les activités du Groupe et ses collaborateurs (ouvriers sur les chantiers notamment – voir paragraphe 3.1.3.2 : Santé et sécurité : tous concernés, tous acteurs, page 245). L'intensification des événements climatiques extrêmes affecte toutes les activités du Groupe. Dans le cas des concessions, la continuité d'exploitation des infrastructures en cas d'aléas climatique extrême peut être menacée. Les autres activités sont concernées en raison de l'impact sur les ouvrages réalisés par le Groupe, notamment lors de la phase de chantier, où les collaborateurs peuvent être exposés. À l'inverse, il s'agit également d'une opportunité de développement des travaux d'adaptation (construction de digues, de barrages, réparation de transmissions électriques, etc.).

Pour augmenter leur résilience, le Groupe met en œuvre une politique d'adaptation structurée autour des trois objectifs suivants :

- adapter ses infrastructures en concessions pour faire face aux aléas climatiques ;
- renforcer la résilience des ouvrages réalisés pour le compte de ses clients ;
- développer des solutions d'adaptation pour les clients du Groupe.

Différentes actions structurantes de la politique d'adaptation sont conduites pour répondre à ces objectifs :

- conduite d'analyses de vulnérabilité et déploiement de plans d'adaptation adaptés sur les actifs en concessions ;
- actions visant à renforcer la résilience des ouvrages ;
- développement de savoir-faire en lien avec la résilience des territoires.

Actions d'adaptation

Actions d'adaptation des infrastructures en concessions

VINCI Concessions et VINCI Autoroutes poursuivent les analyses de vulnérabilité sur leurs sites en concession, afin de mettre en œuvre les plans d'adaptation adaptés, en concertation avec les équipes techniques des infrastructures concernées. Chez VINCI Airports, cette analyse est intégrée aux business plans à long terme des aéroports, au même titre que les émissions de CO₂e (scopes 1, 2 et 3) et les investissements nécessaires pour mener à bien la stratégie de décarbonation (AirPact). Cette démarche sera généralisée à l'ensemble du réseau VINCI Concessions en 2025. Par ailleurs, depuis la création de l'outil ResiLens, les nouveaux projets en développement de VINCI Concessions font systématiquement l'objet d'une analyse préliminaire de vulnérabilité qui est le prélude à une analyse plus poussée si nécessaire.

VINCI Autoroutes investit en priorité sur les zones identifiées comme prioritaires de son réseau, en travaillant sur la conception des ouvrages en amont ainsi que sur la construction d'aménagements permettant une remise en état rapide des infrastructures (aménagements de sas sous-marins notamment). Au Portugal, après avoir mené un diagnostic des vulnérabilités et risques climatiques de l'aéroport de Faro, un plan d'action global a été coconstruit par ANA avec différentes parties prenantes. Parallèlement, un plan de surveillance a également été élaboré, afin de permettre le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et de l'évolution de la vulnérabilité de l'aéroport de Faro aux événements météorologiques extrêmes.

Les Capex engagés en 2024 éligibles à la taxonomie européenne dans un objectif d'adaptation des concessions s'élèvent à 4 millions d'euros à fin 2024.

Actions de renforcement de la résilience des ouvrages réalisés par le Groupe

Réalisation d'études prospectives

Pour mieux anticiper les risques associés au changement climatique, VINCI s'appuie sur des études prospectives sur la résilience climatique et l'adaptation réalisées par un groupe de travail de Leonard actif depuis 2018. Le groupe est constitué d'un panel représentatif des activités de VINCI et accompagné par Resalliance, le bureau d'études du Groupe dédié à l'adaptation des projets, des villes, des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique. Le lab recherche environnement VINCI-ParisTech, fruit du partenariat entre VINCI et trois écoles d'ingénieurs (Mines Paris-PSL, l'École nationale des ponts et chaussées et AgroParisTech) a soutenu, depuis 2008, 85 projets de doctorat et post-doctorat qui ont permis d'apporter une connaissance scientifique sur l'adaptation des bâtiments et des infrastructures. Parmi ces travaux : la modélisation du microclimat urbain sur les surfaces et dans l'air, en intégrant ou non la végétalisation ; ainsi que la projection des températures des bâtiments aux horizons 2050 et 2100, en fonction du type de bâtiment (hausmannien, HLM 1960, résidence récente basse consommation, immeuble à énergie positive). Plus récemment, les projets de VINCI, qui servent de terrain d'expérimentation aux chercheurs, ont contribué à la production scientifique sur des sujets tels que les effets des îlots de chaleur urbains et l'analyse du cycle de vie (ACV) des quartiers.

Le bureau d'études Resalliance conduit régulièrement des évaluations des impacts du changement climatique sur des projets spécifiques, dans les domaines de la promotion immobilière, de la gestion d'infrastructures ou d'actions territoriales. En 2024, Resalliance enregistre une forte demande pour ce type d'analyses. Resalliance et Sixense (VINCI Construction) opèrent par ailleurs de nombreux logiciels utiles pour connaître le potentiel de corrosion des ouvrages en béton armé, mesurer l'effet des îlots de chaleur urbains, prédire et visualiser les crues et les zones urbaines inondables, et évaluer les coûts du changement climatique pour les infrastructures.

Sensibilisation des collaborateurs

Un e-learning a été lancé pour familiariser les collaborateurs avec le concept de résilience et comprendre les enjeux associés pour les activités du Groupe et celles des clients. Il a été suivi par 144 collaborateurs à ce jour. Par ailleurs, 90 personnes ont été formées à l'utilisation de l'outil ResiLens en 2024.

En avril 2024, Leonard a organisé la septième édition du festival Building Beyond, qui portait sur le thème de l'adaptation face aux défis climatiques. Le festival s'est articulé autour de trois journées, déclinant chacune une thématique de l'adaptation : les solidarités territoriales, la transformation des métiers de la conception des espaces urbains et la lutte contre les inégalités sociales.

Les actions de sensibilisation visant en particulier à protéger la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe dans un contexte d'adaptation aux aléas climatiques sont détaillées au paragraphe 3.1.1.2 : Identification des impacts, risques et opportunités page 236.

Projets d'adaptation au changement climatique

À court terme, les activités de construction sont régulièrement mobilisées pour des travaux de réparation et de remise en état d'infrastructures ou de lignes électriques. Ainsi, les entreprises de VINCI Energies en France ont participé à la remise en état des réseaux de distribution d'électricité ainsi que des réseaux de télécommunications en Bretagne à la suite du passage des tempêtes Ciarán et Domingos fin 2023. En 2024, le chiffre d'affaires du Groupe réalisé sur des projets d'adaptation s'est élevé à 118 millions d'euros (voir paragraphe 2.1.1.1 : Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires, page 198).

À moyen terme, le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et de leurs infrastructures énergétiques, de communication, de transport, d'eau, d'assainissement, en intégrant une démarche d'écoconception dans ses projets. VINCI œuvre pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets.

Les entreprises de VINCI développent des savoir-faire divers en aménagements techniques : confortement de digues pour limiter la montée des eaux (scénario support : hypothèse de + 50 cm à l'horizon 2100, selon le Giec), construction de zones de plan de prévention du risque inondation (PPRI), installation des pompes de relevage pour évacuer l'eau, ou mise en œuvre des asphaltes drainants pour absorber l'eau (Drainovia) lors d'épisodes de forte pluie. Pour faire face aux fortes chaleurs, les matériaux de construction des équipements sont dimensionnés pour résister à plus de 50 °C (enrobés clairs pour diminuer le rayonnement de chaleur : SMA, Lumi+, Ecolvia Déco, solution Puma).

VINCI Construction intervient sur un nombre croissant de chantiers d'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbains, aménagement de parcs et de jardins, désimperméabilisation des sols) en déployant notamment sa nouvelle offre intégrée Revilo® (voir paragraphe 2.1.2.1 : Mobilisation des collaborateurs, page 201). VINCI Construction a réalisé plusieurs chantiers d'amélioration de la résilience des territoires en 2024. La zone du parc central de Plymouth a été aménagée en utilisant un système de drainage durable pour

apporter une solution naturelle aux inondations et fournir un espace pour la faune, la flore et les personnes. L'équipe du projet a également mis en place un système innovant de mur de soutènement Rootlok, qui comprend des sacs de compost, de sable et de semences qui se végétalisent au fil du temps, permettant une durée de vie de cent vingt ans.

Pour toutes ses nouvelles opérations en immobilier résidentiel, VINCI Immobilier intègre des critères de confort d'été en anticipant les hausses futures de température. Les objectifs visés vont au-delà des exigences de performance fixées par la réglementation RE 2020 (avec une réduction de 20 % et 50 % minimum selon les régions par rapport aux seuils imposés). En jouant sur la conception bioclimatique des immeubles, les solutions les plus adaptées à chaque climat seront intégrées dès la phase de conception des projets. En 2024, VINCI Energies a mené un projet de surélévation d'une sous-station électrique en Australie, menacée à deux reprises par les inondations. Ce projet fait partie d'un programme de résilience face aux inondations qui a vocation à déplacer les actifs exposés au-dessus du niveau de l'indice de crue centennale.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des populations locales est un enjeu majeur de l'adaptation au changement climatique. Tedagua (Cobra IS) a inauguré en 2024 l'usine de dessalement de Nembali en Inde, qui permettra de fournir de l'eau potable à plus d'un million de personnes.

2.2.3 Suivi de la performance

2.2.3.1 Mix énergétique

Consommations énergétiques

Les consommations d'énergie sont au cœur des plans d'action environnementaux des entreprises du Groupe, avec pour objectif de réduire les quantités d'énergie consommées et de recourir dès que possible à des énergies moins carbonées.

Mix énergétique

(en GWh)	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024/2023
Charbon	129	123	5 %
Essence	692	604	15 %
Diesel	5 553	6 173	(10 %)
Gaz naturel	1 560	1 506	4 %
Électricité provenant de sources fossiles	699	998	(30 %)
Chaleur, vapeur, froid de sources fossiles	5	4	26 %
Autres énergies fossiles	503	493	2 %
GPL	295	240	23 %
Huiles usagées	144	145	(1 %)
Fioul lourd	64	108	(40 %)
Total énergie fossile consommée	9 141	9 901	(8 %)
% consommation d'énergie fossile	88 %	93 %	
Total électricité d'origine nucléaire	276	n.c. (*)	
% consommation d'énergie nucléaire	3 %		
Biocarburants	275	161	71 %
Électricité provenant de sources renouvelables	640	599	7 %
Chaleur, vapeur, froid de sources renouvelables	12	11	7 %
Total énergie renouvelable consommée	927	771	20 %
% consommation d'énergie renouvelable	9 %	7 %	
Total consommation d'énergie	10 344	10 672	(3 %)
Résultat net consolidé (issu des comptes consolidés de VINCI - en million d'euros)	4 863	4 702	3 %
Intensité énergétique (par million d'euros de résultat net des activités à fort impact climatique)	2,1	2,3	(6 %)

(*) En 2023, l'électricité provenant de sources fossiles intégrait la part d'électricité d'origine nucléaire.

La consommation totale d'énergie du Groupe diminue de plus de 3 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des consommations de diesel (- 10 %) partiellement compensées par une hausse des consommations d'essence (+ 15 %), de GPL (+ 23 %) et de biocarburants (+ 71 %). Le mix énergétique reste cependant relativement stable : le carburant, dont le diesel, reste la principale source d'énergie consommée au sein du Groupe, étant principalement utilisée pour alimenter les engins de chantier, mais aussi le parc de véhicules. Les consommations d'énergies fortement carbonées comme le fioul lourd et le charbon représentent environ 2 % de la consommation totale d'énergie du Groupe. En 2024, les biocarburants représentent 3 % du mix énergétique, contre 2 % en 2023. Le détail des biocarburants utilisés par le Groupe est précisé dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.1 : Indicateurs énergie, page 274.

Les activités de VINCI sont toutes considérées comme étant des activités à fort impact climatique. Le résultat net des activités à fort impact climatique (4 863 millions d'euros) correspond ainsi au résultat net des activités du Groupe présenté dans les comptes consolidés page 316.

Consommation totale d'énergie par pôle, et évolution

(en GWh)	Total énergies fossiles consommées	Total électricité d'origine nucléaire	Total énergies renouvelables consommées	Total énergies consommées 2024	Consommation par pôle (en %)	Total énergies consommées 2023	2024/2023 Évolution
Concessions	336	10	496	842	8 %	890	(5 %)
VINCI Autoroutes	66	0	107	173	2 %	192	(10 %)
VINCI Airports	245	2	379	627	6 %	653	(4 %)
Autres concessions	25	8	9	42	0 %	45	(7 %)
VINCI Energies	1 238	32	137	1 407	14 %	1 422	(1 %)
Cobra IS	763	8	5	777	8 %	702	11 %
VINCI Construction	6 783	214	286	7 283	70 %	7 625	(4 %)
VINCI Immobilier	21	12	3	36	0 %	34	5 %
Total	9 141	276	927	10 344	100 %	10 672	(3 %)

Les consommations énergétiques de VINCI Construction représentent 70 % des consommations totales du Groupe, en raison notamment de ses activités industrielles. La réduction de la consommation globale d'énergie observée sur l'exercice 2024 est ainsi attribuable à des baisses d'activités dans des secteurs très énergivores (production de chaux et d'enrobés, notamment, en France et en Europe) ainsi qu'aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique mises en œuvre par les entreprises de VINCI.

Recours aux énergies renouvelables

En complément des actions menées par les entreprises de VINCI pour réduire leurs consommations d'énergies, le recours à l'électricité d'origine renouvelable et aux biocarburants est en forte croissance depuis 2018. En 2024, la consommation d'électricité renouvelable s'élève à 640 GWh, soit une augmentation de plus de 7 %, par rapport à 2023. L'électricité renouvelable consommée représente 40 % du total d'électricité consommée, par rapport à 37 % en 2023, et provient de plusieurs sources : l'achat de garanties d'origine, la souscription de contrats de fourniture d'électricité d'origine renouvelable, l'achat de *Power Purchase Agreements* (PPA *off-site* et *on-site*) et l'énergie produite et autoconsommée sur les sites. La quantité d'électricité produite et autoconsommée sur site est liée à VINCI Concessions pour 78 %. La consommation de biocarburants s'élève à 275 GWh, dont 57 % par VINCI Construction.

Production d'énergie

La production d'énergie issue des entreprises VINCI et non consommée par le Groupe s'élève à 7 TWh en 2024. Ce total se décompose en 1 TWh de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.), soit 16 % de la production totale du Groupe (voir activités détaillées au paragraphe 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, sous-paragraphe Accompagnement de la transition vers une économie bas carbone, page 211) et de 6 TWh d'énergie non renouvelable, soit environ 84 % de la production totale du Groupe.

2.2.3.2 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités de VINCI repose sur les données de consommation énergétique présentées ci-dessus ainsi que sur les facteurs d'émission présentés dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.3.1 : Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2, page 274. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des biocarburants, des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (usines de chaux de VINCI Construction). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie – électricité pour l'essentiel – sur les sites fixes et les chantiers. Les émissions du scope 2 sont calculées selon deux méthodes : la méthode *location-based* et la méthode *market-based*, qui sont décrites dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.3.1 : Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2, page 274. La différence entre les valeurs d'émissions comptabilisées selon ces deux méthodes est liée à la prise en compte dans les émissions *market-based* de contrats d'achat de fourniture d'électricité d'origine renouvelable, notamment de type *Power Purchase Agreement off-site* et de certificats de garantie d'origine, souscrits pour un total de 589 GWh sur l'exercice 2024. Ces contrats représentent une réduction de 103 milliers de tCO₂e, soit 39 % du scope 2 *location-based* en 2024.

Émissions de gaz à effet de serre, et évolution

(en ktCO ₂ e)	Année de référence ^(*)	31/12/2024	31/12/2023	Variation 2024/2023	2030	Variation année de référence ^(*) 2024
Scope 1	2 452	2 007	2 178	(8 %)	1 471	(18 %)
% des émissions scope 1 résultant de systèmes d'échange de quotas d'émissions réglementés	N/A	6 %	6 %		N/A	-
Scope 2 market-based	308	162	187	(13 %)	185	(47 %)
Scope 2 location-based	N/A	265	263	1 %	-	-
Total scopes 1 et 2 market-based	2 761	2 169	2 364	(8 %)	1 656	(21 %)
Total scopes 1 et 2 location-based	N/A	2 272	2 441	(7 %)	-	N/A
1. Biens et services achetés	18 382	16 142	13 725	18 %	-	-
2. Investissements	391	395	417	(5 %)	-	-
3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	511	435	429	1 %	-	-
4. Transport et distribution liés aux achats	757	748	711	5 %	-	-
5. Traitement des déchets générés durant les opérations	140	136	141	(4 %)	-	-
6. Voyages professionnels	115	144	129	12 %	-	-
7. Déplacements domicile-travail des salariés, hors véhicules de fonction	181	218	216	1 %	-	-
8. Actifs loués en amont	11	90	71	27 %	-	-
Sous-total scope 3 amont	20 488	18 309	15 839	16 %	14 877	-
11. Utilisation des produits et services vendus	28 049	29 549	27 384	8 %	-	-
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	54	58	50	16 %	-	-
15. Investissements	205	243	243	-	-	-
Sous-total scope 3 aval	28 308	29 731	27 676	7 %	24 158	-
Total scope 3	48 796	48 039	43 515	10 %	39 035	(2 %)
Total émissions de GES - market-based	51 557	50 208	45 880	9 %	40 693	
Total émissions de GES - location-based	N/A	50 311	45 956	9 %	-	-
Chiffre d'affaires consolidé (en M€)	48 053	71 623	68 838	4 %	-	-
Intensité carbone en ktCO₂e market-based / M€ de chiffre d'affaires	1,01	0,70	0,74	-	-	-
Intensité carbone en ktCO₂e location-based / M€ de chiffre d'affaires	N/A	0,70	0,74	-	-	-

(*) L'année de référence présente les émissions de l'exercice 2018 pour les scopes 1 et 2 (market-based) et les émissions de l'exercice 2019 pour le scope 3 retraitées de l'impact des variations de périmètre (voir Note méthodologique, paragraphe 5.2 : Variations de périmètre, page 274). Le chiffre d'affaires consolidé utilisé comme référence est celui de l'année 2019.

L'intensité carbone de VINCI en 2024 s'élève à 0,70 ktCO₂e/million d'euros de chiffre d'affaires, comparé à 0,74 ktCO₂e/million d'euros de chiffre d'affaires en 2023. Le chiffre d'affaires utilisé dans le calcul du ratio d'intensité carbone est présenté dans les comptes consolidés page 316. La méthodologie de calcul du ratio d'intensité carbone est présentée dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.2 : Intensité carbone, page 274. Deux sites industriels au sein du Groupe VINCI sont soumis au marché des quotas carbone d'EU-ETS et ont acheté 1 375 tCO₂e en 2024.

Les émissions biogéniques ne figurent pas dans le total des émissions scopes 1, 2 et 3. Elles ont été estimées à environ 90 milliers de tCO₂b pour le scope 1 et 20 milliers de tCO₂b pour le scope 2 en 2024, soit environ 5 % des émissions scope 1 et 2 du Groupe (voir la Note méthodologique, paragraphe 5.3.3.1 : Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2, page 274).

Le groupe VINCI n'utilise pas de prix interne du carbone, une approche jugée trop restrictive car elle se limite au carbone et n'intègre pas les impacts plus globaux sur les milieux naturels ou les enjeux de l'économie circulaire. Une démarche fondée sur les analyses du cycle de vie (ACV) et le bilan carbone des projets est privilégiée, permettant une évaluation plus précise et exhaustive des impacts environnementaux sans valorisation monétaire. C'est notamment cette démarche qui a été appliquée pour évaluer les solutions environnementales candidates au Prix de l'Environnement.

Émissions de gaz à effet de serre du périmètre direct

En 2024, 2,2 millions de tonnes de CO₂ ont été émises, dont 2,0 millions de tonnes de CO₂ pour le scope 1 et 0,2 million de tonnes de CO₂ pour le scope 2 selon l'approche *market-based*. Ces émissions diminuent de 8 % par rapport à 2023, en cohérence avec la réduction des consommations d'énergie observée sur l'exercice en particulier sur des énergies très carbonées comme le diesel et le recours accru aux énergies renouvelables.

Émissions de gaz à effet de serre par pôle, et évolution

(en ktCO ₂ e)	Émissions de scopes 1 et 2 <i>market-based</i> 2024	Émissions de scopes 1 et 2 <i>market-based</i> 2023	Évolution 2024/2023	Émissions de scopes 1 et 2 <i>location-based</i> 2024	Émissions de scopes 1 et 2 <i>location-based</i> 2023
Concessions	92	105	(12 %)	157	149
VINCI Autoroutes	15	18	(15 %)	18	22
VINCI Airports	72	81	(11 %)	133	121
Autres concessions	5	6	(10 %)	6	6
VINCI Energies	287	303	(5 %)	295	309
Cobra IS	146	149	(2 %)	147	150
VINCI Construction	1 641	1 804	(9 %)	1 669	1 831
VINCI Immobilier	4	4	3 %	4	4
Total	2 169	2 364	(8 %)	2 272	2 441

Émissions de gaz à effet de serre du périmètre indirect

En 2019, année de référence, les émissions indirectes (scope 3) du groupe VINCI, retraitées des acquisitions et des cessions de la période, étaient de l'ordre de 49 millions de tonnes de CO₂. Au 31 décembre 2024, les émissions scope 3 du Groupe s'élevaient à 48 millions de tonnes de CO₂, soit une légère réduction par rapport à 2019. La partie amont de ces émissions représente 38 %, et la partie aval 62 %. Deux catégories du GHG Protocol représentent à elles seules près de 95 % des émissions : les achats de biens et services et l'utilisation des infrastructures construites, exploitées et maintenues.

Les émissions en amont, de l'ordre de 18 millions de tonnes de CO₂, sont constituées à 88 % des achats, principalement de matériaux de construction (béton, acier, bitume, etc.).

En aval, les émissions représentent près de 30 millions de tonnes de CO₂, dont 16 millions de tonnes de CO₂ pour le trafic du réseau de VINCI Autoroutes et 4 millions de tonnes de CO₂ pour le cycle LTO (*landing and take-off* des avions), l'accès des passagers de VINCI Airports et le trafic du réseau routier des entités consolidées de VINCI Concessions. Le périmètre des activités de VINCI Highways est circonscrit aux sociétés concessionnaires consolidées par intégration globale.

Les autres émissions « aval », estimées à près de 10 millions de tonnes de CO₂, sont principalement composées des émissions associées à l'usage des équipements installés par VINCI Energies et à l'utilisation des bâtiments construits par VINCI Construction.

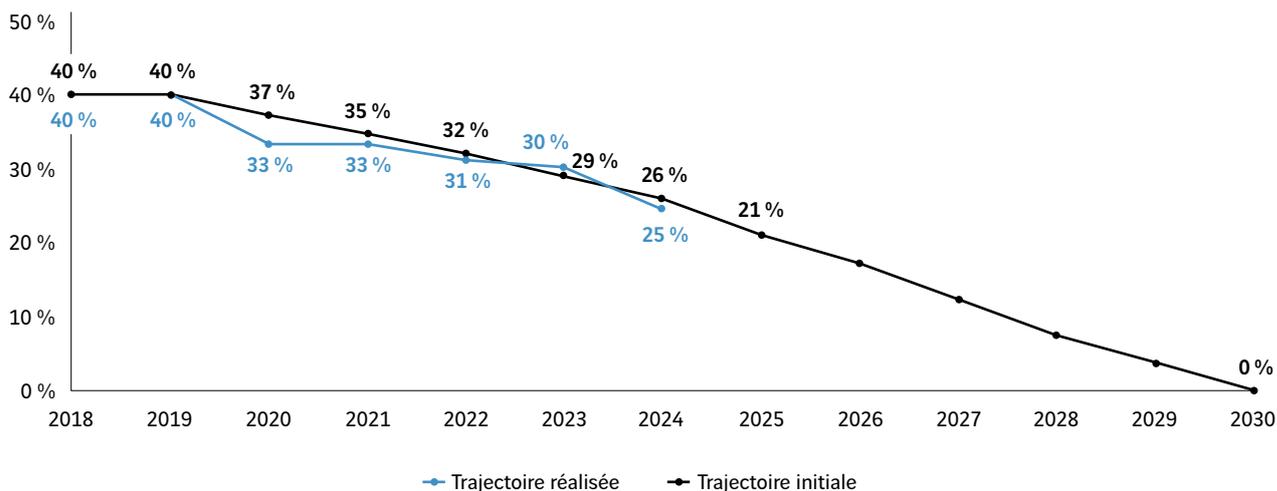
La combustion d'énergie biosourcée sur le scope 3 étant non significative, les émissions biogéniques associées au scope 3 du Groupe sont considérées comme non matérielles.

2.2.3.3 Trajectoire carbone scopes 1 et 2

En 2020, VINCI a construit une méthodologie afin de suivre sa progression par rapport à l'engagement de réduction des émissions directes (scopes 1 et 2 *market-based*) du Groupe de 40 % entre 2018 et 2030. Cette méthodologie permet au Groupe de comparer chaque année sa performance (appelée « trajectoire réalisée ») par rapport à sa « trajectoire cible ». Cette « trajectoire cible » sert de référence pour mesurer la performance du Groupe entre 2018 et 2030. Elle a été construite en tenant compte des engagements et du rythme de décarbonation des actions planifiées par chaque pôle. La trajectoire de décarbonation de VINCI prend en considération les évolutions de périmètre des pôles ainsi que la croissance organique des principales activités du Groupe. Toute acquisition est engagée sur la trajectoire de réduction du Groupe et vient corriger la *baseline* initiale ainsi que le montant brut d'émissions à réduire. Les cessions sont, à l'inverse, déduites du périmètre. Cette méthode permet de limiter le nombre de retraitements et d'estimations effectués pour tenir compte des évolutions de périmètre, tout en rendant compte de manière objective des efforts réalisés par le Groupe et l'alignement ou non avec sa cible de réduction (voir la Note méthodologique, paragraphe 5.2 : Variations de périmètre, page 274).

En 2024, les pôles d'activité de VINCI ont acquis 71 entités, ayant émis 12 ktCO₂e sur l'année, et cédé 8 entités ayant émis 15 ktCO₂e sur l'année. Ainsi, les émissions de l'année de référence 2018, retraitées de l'impact cumulé des acquisitions et cessions sur la période 2018 à 2024, s'élevaient à 2,8 millions de tonnes de CO₂. À fin 2024, le groupe VINCI a réduit de 21 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à la référence 2018, grâce aux actions déployées par les différents pôles, notamment le recours aux énergies renouvelables.

Suivi de la trajectoire carbone du Groupe



Cette trajectoire de - 40 % sur la période 2018-2030 fait suite au précédent engagement environnemental 2007-2018 du Manifeste, qui avait conduit à une baisse de 25 % des émissions entre 2009 et 2018 (exprimées en intensité par rapport au chiffre d'affaires du Groupe). Au 31 décembre 2024, une réduction de 25 % des émissions par rapport à 2024 est nécessaire pour atteindre l'objectif de réduction fixé à l'horizon 2030, ce qui positionne le Groupe légèrement en avance (d'un point) par rapport à sa trajectoire de référence.

2.3 Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire (ESRS E5)

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, dont certaines sont essentielles au fonctionnement de ses activités, VINCI entend limiter l'empreinte de ses métiers en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire. Celle-ci repose notamment sur l'amélioration des processus de conception et de production pour réduire l'extraction de matières premières vierges, la mise en œuvre de techniques et comportements efficaces, ainsi que le développement du réemploi et du recyclage afin de limiter la génération de déchets. Cette démarche est déployée dans une logique d'ancrage local en cohérence avec la diversité des métiers et des zones géographiques au sein desquels opèrent les entreprises du Groupe.

2.3.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

Afin d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités (IRO) relatifs aux ressources et à l'économie circulaire dans le cadre de l'analyse de double matérialité (voir chapitre 1 : Informations générales, page 188), le Groupe s'est appuyé sur des expertises internes ainsi que des analyses existantes. Une cartographie des risques environnementaux dans les achats en France réalisée en 2022 a notamment servi de support pour identifier les principales ressources entrantes et prioriser les risques qui y sont associés. L'analyse de double matérialité a porté sur les opérations propres de l'entreprise ainsi que sur l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval, depuis l'extraction des ressources vierges jusqu'à la fin de vie des produits et déchets générés par le Groupe. Les IRO matériels qui ont émergé ainsi que les parties prenantes concernées sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Déchets			
Impact négatif : production de déchets liée aux activités du Groupe Dégradation des espaces naturels et habitats, pollutions des sols, des eaux et de l'air liées au mauvais traitement des déchets des activités du Groupe (chantiers, etc.).	Toutes	Aval Court terme	Nature Communautés locales Riverains, Autorités publiques
Impact positif : création de filières de valorisation et sensibilisation des usagers Contribution directe à la réduction et au recyclage des déchets par le développement de sites de traitement et transformation ou par la sensibilisation des usagers des infrastructures du Groupe.	VINCI Concessions VINCI Autoroutes VINCI Construction	Aval Court terme	Clients Nature Salariés, sous-traitants, intérimaires
Ressources entrantes dont utilisation des ressources			
Impact négatif : épuisement des ressources Diminution à épuisement des ressources naturelles (matériaux de construction d'origine minérale, forestière, etc.) liées aux activités du Groupe.	VINCI Construction	Amont Long terme	Nature
Opportunité : production de matériaux recyclés Augmentation du revenu (chiffre d'affaires) lié à la production et à la vente de matériaux recyclés.	VINCI Construction	Aval Court terme	Clients Investisseurs et prêteurs Nature

2.3.2 Stratégie économie circulaire (politiques, objectifs et plans d'action)

La stratégie de VINCI en matière d'économie circulaire repose sur trois leviers permettant d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels identifiés par le Groupe :

- favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles (voir paragraphe 2.3.2.1 : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 219) afin de lutter contre le phénomène d'épuisement des ressources ;
- améliorer le tri et la valorisation des déchets (voir paragraphe 2.3.2.2 : Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets dans les activités du Groupe, page 220) afin de limiter les impacts liés à la production de déchets, notamment grâce à la création de filières de valorisation et à la sensibilisation des usagers ;
- développer l'offre de matériaux recyclés et les sites de recyclage (voir paragraphe 2.3.2.3 : Développer les plateformes et les offres de matériaux recyclés, page 222).

Ces leviers ont été déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque pôle, qui s'est fixé des engagements et des plans d'action en fonction de ses enjeux métiers (voir la synthèse des engagements par pôle et par axe, page 297). Un réseau réunissant des experts des différents pôles de VINCI permet toutefois de coordonner ces démarches en favorisant le partage de bonnes pratiques, de retours d'expérience, de veille réglementaire et de conduite de projets transverses au sein du Groupe.

Le total des Capex et Opex liés à la mise en œuvre de ces plans d'action a été estimé et considéré non matériel, au regard du total des Capex et Opex du Groupe.

2.3.2.1 Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles

Politique en lien avec les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles

À l'échelle du Groupe, les principales activités consommatrices de ressources sont les activités de construction, qui mobilisent essentiellement du béton, de l'acier, du bitume, des enrobés, des granulats et du bois (voir paragraphe 2.3.3 : Suivi de la performance, page 224), qui sont principalement utilisées dans les activités de construction. Les définitions de ces ressources sont précisées dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.5 : Indicateurs ressources déchets et matériaux, page 276. La volonté de sécuriser ces approvisionnements ainsi que de garantir une traçabilité responsable est au cœur de la politique en matière d'économie circulaire de VINCI. Cette politique visant à privilégier les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources concerne tous les pôles et se structure autour des axes suivants :

- la réduction de la consommation de ressources vierges ;
- l'utilisation de matériaux biosourcés ;
- le développement de solutions de réemploi.

L'engagement des parties prenantes, en particulier des fournisseurs, est un élément essentiel de cette démarche grâce notamment au support d'un réseau de coordination des Achats responsables à l'échelle du Groupe (voir la politique Achats responsables au paragraphe 3.2.2.1 : Les enjeux droits humains et santé-sécurité dans les achats et la sous-traitance, page 256).

Cette politique est également déclinée de façon plus opérationnelle chez VINCI Construction autour de plusieurs axes : mise en place de questionnaires environnementaux et sociaux pour ses fournisseurs et suivi de leurs engagements au travers d'audits, échanges avec les fournisseurs de produits à forts impacts environnementaux (béton, matériel, négoce, transports) et labellisation d'activités sous des normes reconnues internationalement (ISO 14001, EcoVadis, etc.). Par ailleurs, la division Bâtiment France s'engage à ce que, d'ici à 2030, 100 % de bois de structure achetés soient certifiés PEFC ou FSC (voir paragraphe 2.6 : Préserver les milieux naturels, page 232). Dans cette perspective, elle acte la nécessité de formaliser une politique d'achats responsables pour le bois. Cette politique, dont la finalisation est prévue pour le premier semestre 2025, intégrera des indicateurs clés, ainsi qu'un dispositif rigoureux de suivi et de contrôle pour garantir sa mise en œuvre.

Actions en lien avec les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles

Réduire la consommation de ressources vierges

Objectif de réduction des émissions scope 3 amont de VINCI Construction

2022 : 0 %

2024 : - 14 %

2030 : - 20 %

Afin de réduire son empreinte sur l'extraction des ressources naturelles, VINCI s'engage à promouvoir l'utilisation de matériaux issus de l'économie circulaire, dès lors que cette démarche s'avère pertinente. Cet engagement s'inscrit dans l'objectif de réduction de 20 % des émissions de scope 3 amont de VINCI Construction, qui repose à la fois sur une optimisation des quantités de matériaux mis en œuvre, sur le développement de l'utilisation de béton bas carbone et la mise en œuvre de matériaux recyclés (voir plan de transition dans la partie 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, page 205). Parmi les principales ressources utilisées par le Groupe (béton, acier, bitume, enrobés, granulats et bois), VINCI privilégie les approvisionnements en acier, en enrobés et en granulats d'origine recyclée (voir paragraphe 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, sous-paragraphe Actions de réduction des émissions de la chaîne de valeur, page 209).

Au sein des centrales d'enrobés, la réintroduction d'enrobés recyclés, appelés « agrégats d'enrobés », dans la composition de nouveaux enrobés permet de diminuer la consommation de granulats et de bitume vierge. Ces agrégats d'enrobés sont en effet utilisés en remplacement des granulats et le liant qu'ils contiennent est remobilisé dans le nouvel enrobé. L'utilisation de ces enrobés recyclés est un objectif prioritaire pour les activités de concession (voir paragraphe 2.3.2.2 : Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets dans les activités du Groupe, page 221). Pour réduire la consommation de granulats dans le cadre d'opérations de maintenance des routes, VINCI Construction a développé la solution Refresh®. Ce procédé traite les voiries communales en place sur une faible épaisseur. La chaussée est rabotée, recyclée en place à l'émulsion et de nouveau mise en œuvre. Réalisée intégralement à froid, Refresh® n'implique aucun apport de matériaux et évite les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des matériaux en camion et à leur fabrication.

Concernant le béton, une des premières solutions pour diminuer la consommation de ressources vierges qui lui est associée est la sobriété, c'est-à-dire ne pas consommer plus de béton que nécessaire dans un ouvrage. La division Génie civil France de VINCI Construction promeut ainsi la solution innovante, Optipoutre, un système de poutres évidées permettant de réduire jusqu'à 40 % la consommation de béton tout en garantissant les mêmes propriétés techniques qu'une poutre classique. Cette solution a notamment été mise en œuvre au cœur de la gare aérienne Marguerite-Perey à Palaiseau sur la future ligne 18 du Grand Paris Express. L'usage de béton bas carbone, sur lequel VINCI Construction s'est fortement engagé (voir paragraphe 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, sous-paragraphe Plan de transition, page 205) permet également une économie de matériaux vierges puisque les liants utilisés en alternative au ciment sont issus de l'économie circulaire. Par exemple, le laitier de haut-fourneau est un coproduit de l'industrie sidérurgique.

Utiliser des matériaux biosourcés

L'utilisation de matériaux biosourcés se renforce à travers la construction bois, les liants végétaux mais aussi les procédés constructifs. VINCI Construction développe l'utilisation de matériaux biosourcés dans ses projets via sa filiale Arbonis, qui industrialise la construction bois en déclinant les avantages de ce matériau renouvelable, recyclable et facilitant le stockage du carbone. Dans une logique de circuit court, les équipes privilégient une majorité d'essences locales et veillent à renforcer la filière française de bois certifié en lien avec l'Office national des forêts (ONF). Le Groupe, fort de ses expertises historiques en construction bois ainsi que dans la formulation de bétons bas carbone, a initié la démarche « Structures mixtes et production propre », au sein des divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction. L'objectif de cette démarche de transformation est de favoriser l'intégration de bois et de bétons bas carbone, en part propre, par les équipes du pôle (depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre). Le développement de la polyvalence des équipes constitue l'un des ingrédients fondamentaux de sa compétitivité. Le projet Edenn, programme tertiaire de plus de 30 000 m² à Nanterre, destiné à accueillir notamment les bureaux de Schneider Electric, s'inscrit dans cette démarche. La structure mixte bois-béton a ainsi été réalisée en propre par les équipes de la délégation Ouvrages fonctionnels neufs Île-de-France.

D'autres projets utilisant du bois sont en cours en 2024, notamment la construction de la tour Silva à Bordeaux ou la construction de la giga-factory de batteries Envision à Lambres-Lez-Douai. Le projet Weko, porté par VINCI Immobilier, expérimente une méthode constructive innovante grâce à une structure poteaux-poutres en béton, remplie de caissons de paille de riz et revêtue d'un enduit intérieur en terre crue et extérieur à la chaux. Ces matériaux biosourcés, majoritairement d'origine locale (paille de riz de Camargue et terre du site) garantissent une performance en termes d'inertie thermique pour les parois du bâtiment.

Les divisions Bâtiment France et Génie civil France (VINCI Construction) veillent également à ce que les approvisionnements respectent les exigences environnementales et sociétales en matière de matériaux biosourcés (provenance, méthode de récolte, etc.), au travers de la définition de plusieurs contrats-cadres (isolation biosourcée, bardage/platelage) effectifs à compter du dernier trimestre 2024.

En ce qui concerne les procédés constructifs, la division Freyssinet des Réseaux de spécialités (VINCI Construction) a testé plusieurs solutions alternatives à l'utilisation du coffrage en polystyrène pour les joints de chaussée, dans le but de substituer progressivement ce matériau sur l'ensemble de ces chantiers.

L'utilisation des matériaux biosourcés est également promue auprès des équipes via des formations. La bonne compréhension de ces nouveaux matériaux par les équipes leur permet de mieux répondre à la demande croissante des clients et du législateur en la matière. Les services des études de prix et les équipes travaux peuvent ainsi plus facilement proposer des conceptions et des variantes intégrant des matériaux biosourcés aux clients.

Proposer des solutions de réemploi

Le réemploi est une démarche d'économie circulaire qui vise à récupérer les produits, équipements ou matériaux issus d'un ouvrage, généralement en fin de vie, avant que ce dernier ne soit démolit ou réhabilité, pour qu'ils soient réemployés dans un autre chantier. Tout le secteur du bâtiment et des travaux publics est concerné, toutefois, le développement est plus fort au sein des activités bâtiments car ses produits, équipements et matériaux sont plus propices à être réemployés. De plus, en France, la réglementation encourage le réemploi par le biais notamment de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020) et de la responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB). La division Bâtiment France de VINCI Construction a initié le développement d'une filière de réemploi dès 2020 par le biais de La Ressourcerie, un service spécialiste du réemploi issu du programme d'intrapreneuriat de Leonard, pour accompagner les opérationnels en phase d'appel d'offres ou d'exécution. Fort de cette expertise, le Groupe a également l'avantage de disposer d'autres maillons essentiels de la chaîne de valeur du réemploi : les entreprises de VINCI Construction spécialisées dans la démolition ou le curage comme Neom et Cardem, ou encore RESO Services, une entreprise de VINCI Energies spécialisée dans la logistique et qui dispose d'un espace de stockage. Les synergies internes permettent ainsi un développement interne fort de la filière de réemploi, à ce jour, principalement en Île-de-France, qui se structure par produit, en particulier pour les gaines de ventilation, les cloisons vitrées, les chemins de câbles et les câbles électriques.

VINCI soutient également deux initiatives de réemploi dans le cadre du programme d'intrapreneuriat de Leonard, dont Circable, un nouveau service de Cegelec Nord Grands Projets (VINCI Energies) dédié au réemploi de câbles électriques ; et également par le biais du programme Scale Up! qui accompagne le développement des 19 initiatives issues du Prix de l'Environnement en 2025 (voir paragraphe 2.1.2.1 : Mobilisation des collaborateurs, page 201).

VINCI collabore également avec des partenaires externes. Le chantier de réhabilitation Avant Seine (Paris 13) en est une illustration, les éco-organismes Écominéro et Ecomaison ainsi que les travaux de l'entreprise Neom ayant permis de réemployer 744 t de matériaux en 2024.

En parallèle, plusieurs démarches et outils ont été mis en place pour inciter les collaborateurs du Groupe à opter pour le réemploi. VINCI Construction et VINCI Energies ont notamment développé leur « marketplace » de réemploi interne, dans le but de permettre à chacun de prêter, louer, vendre ou acheter tout type de matériau ou de matériel grâce à des annonces postées sur une plateforme numérique. L'application Reyuz de VINCI Energies permet notamment la revente d'unités d'équipements. En 2024, 453 nouvelles annonces ont été publiées, correspondant à 6 837 unités d'équipements qui ont été vendues ou sont en cours de transaction sur la plateforme.

Par ailleurs, sur un périmètre plus large que le réemploi, VINCI contribue à la promotion de l'économie circulaire : VINCI Construction est en effet contributeur de l'écoorganisme Écominéro et membre fondateur de CircoLab, une association qui a pour objectif de développer l'économie circulaire dans le domaine de l'immobilier et de la construction, dont VINCI Energies est également membre.

2.3.2.2 Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets dans les activités du Groupe

Politique d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets

VINCI se mobilise pour réduire les quantités de déchets générées et systématiser leur valorisation, à la fois dans les activités de construction et d'énergie (déchets de chantiers principalement) et pour les déchets générés par les usagers des concessions (gestion des déchets des usagers des aéroports, aires d'autoroutes, routes, etc.). Les filiales du Groupe s'engagent ainsi à :

- développer des solutions de réemploi (voir paragraphe précédent) pour éviter la génération de déchets et l'extraction de matières premières induites par l'usage du neuf ;
- valoriser ses déchets en améliorant le tri et en mettant en place des objectifs par pôle et par zone géographique pour certaines entités ;
- sensibiliser les usagers au tri des déchets.

Les définitions des indicateurs déchets sont indiquées dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.5, page 276, et le suivi des déchets produits est indiqué au paragraphe 2.3.3.2 : Déchets et matériaux, page 224.

Actions d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets

Pour VINCI Concessions, l'année 2024 a marqué la finalisation d'un outil de clauses environnementales et sociales à intégrer systématiquement dans les contrats avec les tiers au moment des appels d'offres et imposant, entre autres, le tri à la source des déchets et une gestion des déchets à la hauteur de l'ambition du Groupe. Un premier test de ces clauses a eu lieu au sein de l'aéroport Annecy Haute-Savoie Mont-Blanc qui a permis d'apporter quelques corrections et de commencer à déployer l'outil à travers le réseau VINCI Aéroports.

Maîtrise d'ouvrage des concessions

Valorisation : 45 % d'agrégats d'enrobés réutilisés sur les chantiers VINCI Autoroutes chaque année



2024 : 48 %

L'ambition de VINCI Autoroutes de valoriser chaque année 100 % des agrégats d'enrobés issus des travaux de rabotage sur ses réseaux et d'en réutiliser au moins 45 % sur ses propres chantiers est systématisée dans les appels d'offres relatifs aux travaux d'entretien autoroutier. En ce qui concerne les agrégats d'enrobés non réutilisés sur le chantier lui-même, un suivi ainsi que des engagements sont systématiquement demandés aux entreprises afin de s'assurer que 100 % sont réutilisés dans de nouveaux enrobés hors chantier du pôle. Ainsi, en 2024, sur les 1 153 milliers de tonnes d'agrégats d'enrobés produits sur les chantiers de rénovation de VINCI Autoroutes, 558 milliers de tonnes ont été recyclées directement sur des chantiers de VINCI Autoroutes, soit plus de 48 %.

VINCI Concessions a mis en œuvre des initiatives similaires sur son périmètre. Dans le cadre d'un important programme de modernisation des enrobés sur l'ensemble du tracé de l'autoroute Via Pribina (Slovaquie), la couche supérieure de la chaussée est remplacée par une nouvelle couche d'enrobés. L'intégralité des anciens enrobés, soit 40 000 t, a été récupérée et recyclée dans des usines locales.

Les déchets des autoroutes

Valorisation matière des déchets d'exploitation

2024 : 83 %

2030 : 80 %

VINCI Autoroutes ambitionne de valoriser 80 % de ses déchets d'exploitation (déchets non dangereux, déchets inertes et terres), d'ici à 2030. Pour cela, 100 % des aires de repos et de services du réseau sont équipées pour le tri sélectif des emballages et des ordures ménagères. Le taux de valorisation matière des déchets d'exploitation de VINCI Autoroutes atteint 83 % en 2024. Pour éviter le gaspillage alimentaire, les solutions de redistribution proposées par les entreprises Too Good To Go et Phenix ont été déployées sur 120 aires de services du réseau, ce qui a permis de sauver plus de 29 000 paniers en 2024.

Pour aller plus loin, VINCI Autoroutes implique les installations commerciales partenaires dans le cadre d'un projet « Objectif aire zéro déchet ». Ces dernières s'engagent notamment à mettre en place des actions et des expérimentations en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets suivant trois niveaux (engagé, expert ou exemplaire), comme la mise en place de vrac solide, de composteur ou de biodigesteur pour valoriser les déchets organiques.

Pour améliorer le tri des déchets hors foyer, VINCI Autoroutes travaille avec l'éco-organisme Citeo depuis 2022. Après l'appel à manifestation d'intérêt lancé par Citeo sur les déchets hors foyer remporté par Escota, la journée d'échange et de partage d'expérience sur la thématique suivante : « Quelles solutions de tri pour les usagers en mobilité ? » coorganisée en 2023, les deux organismes continuent de collaborer en 2024.

Les déchets des aéroports

Nombre d'aéroports ayant atteint le « zéro déchets en décharge »

2023 : 24 %

2024 : 25 %

2030 : 100 %

Dans le cadre de son engagement « zéro déchet en décharge » d'ici 2030 sur ses aéroports, VINCI Concessions met en place des initiatives ambitieuses pour réduire, trier et valoriser les déchets issus de ses concessions aéroportuaires. Les actions se concentrent sur plusieurs axes principaux : réduire les déchets à la source, optimiser les solutions de tri et de collecte en investissant dans des centres de tri sur site, identifier et renforcer les filières locales de valorisation, et augmenter la part de valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique. En 2024, 15 aéroports (sur 59 du périmètre consolidé) ont atteint l'objectif « zéro déchet en décharge », soit 25 %.

Pour atteindre cet objectif, VINCI Airports collabore avec sa chaîne de valeur, incluant sous-traitants et prestataires, en intégrant des clauses environnementales dans ses contrats. Des expérimentations ont été menées avec succès à Santiago (Chili), dans les aéroports continentaux du Portugal, et se déploient également en France et au Brésil. En 2024, VINCI Airports a atteint un taux de valorisation des déchets de 67 % sur ses activités. Dans les régions dépourvues de filières de tri et valorisation des déchets, VINCI Airports met en œuvre une démarche de recyclage inclusif, passant par la création d'emplois décents et durables dans le secteur informel, parmi les communautés de chiffonniers.

Un effort particulier est dédié aux déchets générés en cabine par les compagnies aériennes. VINCI Airports travaille avec certaines d'entre elles pour développer un tri à bord, facilitant ainsi la collecte des matériaux valorisables. En 2023, VINCI Airports a signé une déclaration conjointe avec l'IATA, l'IFSA, l'ACI, d'autres associations et plusieurs compagnies aériennes et groupes aéroportuaires en faveur du changement de la réglementation imposant aux compagnies aériennes de considérer les déchets issus de vols internationaux comme déchets dangereux. Cette réglementation impose un traitement par incinération ou enfouissement même si les déchets sont valorisables. Faisant suite à cette mobilisation, la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne (DG santé) a acté en septembre 2024 que « les déchets ne contenant pas de restes de produits d'origine animale (en l'occurrence des sous-produits animaux) et n'étant pas contaminés par ces produits, et qui sont collectés et stockés séparément des déchets de cuisine et de table dans les moyens de transport opérant au niveau international, ne relèvent pas du champ d'application des règles relatives aux sous-produits animaux ». Ce travail est également mené en dehors de l'Union européenne. En Serbie, l'aéroport de Belgrade a également obtenu de son ministère compétent la confirmation que la pratique du tri à la source pour valoriser ensuite est une démarche acceptable pour eux. Sur la base de ce document officiel, la valorisation de ces déchets sera effective dans les prochains mois. Ce changement réglementaire pourra permettre à VINCI Concessions de valoriser jusqu'à 20 % de déchets supplémentaires (issus des déchets cabine) dans les années à venir.

À Lyon-Saint Exupéry, environ 33 t de déchets de la compagnie aérienne easyJet ont été collectés et valorisés à 100 %, dont 86 % ont été recyclés sur l'année 2024.

Les déchets de chantier

Valorisation des déchets inertes de VINCI Energies

2022 : 73 %

2024 : 75 %

2030 : 80 %

VINCI Energies et la division Grands projets de VINCI Construction se sont engagés à valoriser respectivement 80 % de leurs déchets inertes et 90 % de l'ensemble de leurs déchets d'ici à 2030. Au 31 décembre 2024, VINCI Energies et la division Grands projets de VINCI Construction ont atteint respectivement un taux de valorisation de leurs déchets et matériaux inertes de 75 % et 80 %. Certaines divisions s'engagent sur des objectifs spécifiques, comme les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction, qui s'engagent à atteindre un taux de recyclage de 80 % sur ses chantiers d'ici à 2030. Au 31 décembre 2024, les déchets de la division Bâtiment France ont été valorisés à hauteur de 93 % (déchets et matériaux inertes compris) et ceux de la division Génie civil France à hauteur de 89 %.

À une échelle plus locale, les délégations Habitat neuf et Réhabilitation Île-de-France de la division Bâtiment France de VINCI Construction ont également développé une politique globale de réduction des déchets, en valorisant notamment les actions du terrain, comme l'affichage chantier en feuilles de pierre ou le catalogue virtuel de logements. Chez VINCI Construction en Colombie-Britannique (Canada), la stratégie de gestion des déchets a été réaffirmée en 2024 avec pour objectif de porter son taux de recyclage global à 60 %. Une matrice des déchets a été élaborée pour identifier les matériaux à recycler en fonction du type de projet ou de site (usine d'enrobés, atelier ou plateforme de matériaux).

Chez VINCI Construction, ces engagements se sont traduits par de nouveaux partenariats offrant des technologies et techniques innovantes en 2024. Le partenariat avec la start-up Akanthas a permis d'effectuer des diagnostics déchets par intelligence artificielle sur trois chantiers d'habitat en Île-de-France.

Parmi les business units issues du parcours intrapreneurs de Leonard, Waste Marketplace propose une solution numérique consacrée à la gestion des déchets de chantier, utilisée en interne mais aussi par des entreprises extérieures au Groupe. Permettant de piloter de manière plus rapide et efficace l'enlèvement des bennes, elle accompagne également les entreprises vers le déploiement de solutions sur mesure dans la gestion de déchets atypiques et vers l'amélioration des taux de valorisation. Elle s'appuie sur un réseau de spécialistes du traitement des déchets et d'industriels utilisateurs de matières premières secondaires, en adaptant les contenants aux flux des déchets et en garantissant leur traçabilité.

Dans le cadre de l'engagement de VINCI Construction en faveur de la gestion responsable des déchets, la délégation Ouvrages fonctionnels réhabilités Île-de-France a lancé un programme de tri sur les chantiers dans le cadre de la mise en place de la REP du BTP, avec un taux initial de 36 %, complété par le recours à des prestataires spécialisés. Ces efforts combinés permettent d'atteindre un taux de tri proche de 90 % et un taux de valorisation de 95 % des déchets produits sur les chantiers.

Pour contribuer à la diminution et à la valorisation des déchets, Cobra IS implique ses sous-traitants en intégrant des clauses environnementales dans ses contrats et développe aussi des partenariats avec des entreprises locales. Par exemple, Cobra Comunicaciones Colombia a conclu un accord avec la société Compuambiente qui recycle les matières plastiques issues de cônes ou de casques usagés pour fabriquer de nouveaux objets.

Pour favoriser le recyclage des équipements de protection individuelle (EPI), Sogea Environnement (VINCI Construction) a développé un partenariat avec Ulysse, une association au service de l'insertion professionnelle. Les EPI endommagés sont lavés et réparés dans le but d'être revendus dans des boutiques solidaires ou recyclés en chiffons industriels avec l'aide de l'Association GRE'SY, Adéquation Entreprises et les Ateliers Marianne. Les casques de chantier sont envoyés sur le site de Sodilor (délégation Déconstruction et équipements de la route de la division Réseaux France de VINCI Construction). Les casques y sont démontés puis les coques en plastique ABS sont ensuite broyées, et la matière récupérée est réinjectée pour fabriquer des équipements routiers sur le site de Sodilor, en Moselle. Cette nouvelle filière de Sodilor qui recycle les EPI existe depuis 2023. Enfin, un contrat a été signé avec Takapas, une start-up qui collecte, trie et broie les chaussures de sécurité afin de les valoriser. Les métaux repartent dans le circuit de valorisation métaux, et le reste de la chaussure est transformé en combustible solide de récupération (CSR).

Sensibilisation des usagers des concessions à la gestion des déchets

La sensibilisation des usagers est un point d'entrée clé pour diminuer les déchets des concessions.

Les entreprises concessionnaires mènent aussi de nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des usagers. L'aéroport Nantes Atlantique a mis en place un partenariat avec l'association Les Restos du Cœur afin de ne pas jeter les objets récupérés par les agents de sûreté aux postes inspection filtrage. Cette initiative permet de réduire la production de déchets de l'aéroport et de partager ces biens de consommation aux plus démunis. Ce sont ainsi près de 600 kg qui sont donnés à l'association chaque mois. L'aéroport de Lisbonne déploie actuellement cette initiative.

En France, les étapes @BienArriver organisées pendant la période estivale sur les aires du réseau VINCI Autoroutes ont permis de sensibiliser les automobilistes sur les déchets sauvages et les risques de jets de mégots. La Fondation VINCI Autoroutes a ainsi reconduit les campagnes de sensibilisation « Dites non à la jettomanie » pour lutter contre les déchets jetés par les fenêtres des véhicules, ainsi que #StopMégots en partenariat avec l'Entente Valabre contre le jet des mégots de cigarette par les fenêtres. En effet, 100 mégots sont jetés en moyenne par jour par kilomètre dans chaque sens de circulation.

2.3.2.3 Développer les plateformes et les offres de matériaux recyclés

Politique liée au développement de l'offre de matériaux recyclés et les sites de recyclage

Certaines activités du Groupe consistent à produire des matériaux (exploitation de carrières notamment). Leurs principaux enjeux sont de développer des solutions alternatives aux matériaux primaires en déployant des offres de matériaux recyclés et en développant les sites de recyclage.

L'opportunité « Développer des plateformes et des offres de matériaux recyclés » identifiée dans le cadre de l'analyse de matérialité concerne uniquement le périmètre d'activités de VINCI Construction, seul pôle détenant des sites de production matériaux (carrières, usines d'enrobés, plateformes de matériaux). Ces nouvelles offres permettront d'offrir aux clients de la division des alternatives aux matériaux vierges utilisées dans le secteur de la construction.

Dans le domaine des concessions, l'enjeu est de contribuer à la réduction et au recyclage des déchets en développant des infrastructures dédiées au traitement et à la transformation, notamment en créant de nouvelles filières de valorisation.

Actions liées au développement de l'offre de matériaux recyclés et les sites de recyclage

Développer la production de matériaux recyclés

Doubler la production de matériaux recyclés de VINCI Construction (*en millions de tonnes*)

2019 : 10

2024 : 16

2030 : 20

Limiter la consommation de ressources naturelles exige d'accroître l'offre de matériaux recyclés disponible. Ainsi, les entreprises de VINCI travaillent à augmenter la part de matériaux recyclés utilisés dans leurs propres procédés de construction. VINCI Construction a pour objectif de multiplier par deux la production de matériaux recyclés sur les carrières et plateformes entre 2019 et 2030. La division Route France de VINCI Construction vise à utiliser 25 % d'agrégats d'enrobés sur le total des enrobés produits d'ici à 2030 et à ce que 80 % des carrières et plateformes soient engagées dans une démarche d'économie circulaire d'ici à 2030, c'est-à-dire labellisées Granulat+.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la division Route France de VINCI Construction, aujourd'hui leader du marché de la valorisation des déchets du BTP et de l'industrie, déploie partout en France Granulat+, sa marque consacrée à l'économie circulaire des matériaux de construction. Celle-ci constitue le plus grand réseau de sites d'accueil des déchets minéraux du BTP et des industries en France, avec 165 carrières et plateformes équipées d'installations d'accueil, de tri et de recyclage en 2024, permettant de recycler et de valoriser les déchets minéraux de la construction et de l'industrie. Les matériaux recyclés deviennent ainsi des granulats de qualité, certifiés. Un site labellisé Granulat+ opère le tri de l'intégralité des déchets apportés, optimise leur recyclage et leur valorisation et, enfin, assure la traçabilité des déchets traités. L'ambition consiste à augmenter le niveau de traitement des matériaux recyclés pour les destiner à des usages toujours plus nobles. Par exemple, les déblais de terrassement du BTP, jusque-là « déchets ultimes », peuvent désormais être valorisés à 100 %. Les sites Granulat+ sont répartis sur l'ensemble du territoire français, constituant un maillage dense qui favorise les circuits courts et des conditionnements optimisés qui raisonnent les consommations (big bags pour les chantiers urbains ou de petite taille). À terme, le perfectionnement des techniques de recyclage ouvre la voie à de véritables « carrières perpétuelles » qui fonctionneraient sans gisement naturel.

En 2023, VINCI Construction a lancé Ogêo, une nouvelle offre de granulats formulés partout en France. Composée à la fois de ressources primaires (granulats issus des carrières) et secondaires (matériaux locaux issus de la déconstruction et valorisés), Ogêo est une offre de matériaux à haute technicité provenant de huit filières de collecte responsable. Au sein de Granulat+, cette offre favorise les circuits courts et confirme l'engagement du pôle d'optimiser les ressources avec un matériau produit localement, au plus proche des chantiers. À l'international, de nouveaux moyens de production, notamment en Lituanie, en Espagne et au Canada, permettent à VINCI Construction de prendre un temps d'avance dans la commercialisation de matériaux recyclés et de s'engager dans cette voie auprès de ses clients.

Toujours dans la perspective de proposer des nouvelles offres de matériaux recyclés aux clients, VINCI Construction développe continuellement des solutions innovantes. Depuis 2015, la division Route France utilise une solution permettant de valoriser jusqu'à 100 % des produits issus d'une ancienne chaussée pour en construire une nouvelle. Toutefois, proposer des enrobés recyclés à 100 % n'est pas aligné avec la stratégie du pôle en raison de l'empreinte carbone significative du produit final. En revanche, des enrobés intégrant jusqu'à 80 % de matériaux recyclés offrent une alternative plus durable et pertinente. Dans cette optique, VINCI Construction a inauguré, à l'été 2023, une usine d'enrobés TRX80 à Fos-sur-Mer. Adaptée pour une production en site fixe, cette installation est capable d'intégrer jusqu'à 80 % d'agrégats recyclés, marquant une avancée majeure dans le domaine. À titre de comparaison, le taux moyen d'incorporation de matériaux recyclés dans les enrobés bitumineux en France reste autour de 20 %. Pour sa première année d'activité complète, l'usine a produit 112 000 t d'enrobés en 2024 et intégré en moyenne 46 % d'agrégats d'enrobés dans ses mix.

La Journée de l'environnement 2024 de VINCI a également été l'occasion d'inaugurer la plateforme Extract de Bruyères-sur-Oise (division Génie civil France de VINCI Construction), permettant d'augmenter et d'améliorer la capacité de traitement des terres polluées et reçues en vue d'une valorisation.

Création de nouvelles filières de valorisation

Fort de son expérience dans diverses géographies où les filières de traitement et valorisation de déchets n'existent pas toujours, VINCI Airports poursuit sa stratégie visant à aller plus loin que les réglementations locales en étant un acteur responsable de la gestion de ses déchets. Des centres de tri ont déjà été installés dans les aéroports Salvador Bahia (Brésil), de Belgrade (Serbie), de Faro (Portugal), de Phnom Penh (Cambodge) et de Manaus (Brésil). Ce nouveau processus permet d'éviter l'enfouissement systématique de l'ensemble des déchets issus du terminal, des bureaux, de l'activité cargo et des cantines. En effet, une fois les flux de déchets triés, il est plus simple d'éviter le recours aux décharges et de trouver des acteurs intéressés par la matière en vue de son recyclage ou valorisation. Les déchets qui s'y prêtent sont recyclés par une société partenaire, le reste est envoyé en incinération. Ainsi, en 2024, le taux de recyclage est ressorti à 24 % à Manaus et 34 % à Salvador Bahia, contre une moyenne de recyclage de 3 % au Brésil. À Faro, le taux de recyclage est passé de 25 % en 2021 à plus de 40 % en 2024.

Des projets de recyclage inclusif ont été lancés à l'aéroport de Phnom Penh (Cambodge) et à l'aéroport de Manaus (Brésil). Le déploiement de ces projets a une double vocation sociale et environnementale, permettant, d'une part, d'améliorer la valorisation des déchets sur les territoires où les solutions industrielles n'existent pas, et, d'autre part, de créer des emplois décents et durables dans le secteur informel parmi les communautés de chiffonniers présents sur ces territoires. À l'issue de ces expérimentations, VINCI Concessions évaluera les possibilités de déploiement et de passage à l'échelle sur l'ensemble des territoires potentiellement concernés.

2.3.3 Suivi de la performance

2.3.3.1 Ressources entrantes

Les ressources entrantes publiées correspondent aux poids des produits et matières utilisées par le Groupe et ses sous-traitants (amont de sa chaîne de valeur). Pour VINCI, les ressources les plus matérielles concernent les tonnages de granulats, bitume, enrobés, béton, acier et bois. Ces ressources peuvent être achetées ou extraites des carrières opérées par les entreprises VINCI. La définition et les modalités de collecte de ces indicateurs sont détaillées dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.5 : Indicateurs ressources, déchets et matériaux, page 276.

Ressources consommées

Les ressources consommées représentent près de 75 millions de tonnes en 2024, dont 10 % d'origine recyclées ou réutilisées. Les approvisionnements en matériaux d'origine biologique, c'est-à-dire en bois, représentent moins de 1 % des ressources consommées en 2024. Par ailleurs, 23 % des approvisionnements en bois sont d'origine certifiée.

(en milliers de tonnes)	Ressources consommées	Ressources recyclées ou réutilisées	% ressources recyclées/réutilisées
	2024	2024	2024
Granulats	45 742	5 280	12 %
Bitume	1 937	-	-
Enrobés	9 729	1 758	18 %
Béton	16 363	-	-
Acier	716	215	30 %
Bois	107	-	-
Total	74 593	7 253	10 %

Le poids des approvisionnements des produits et matières techniques consommés en 2024 est non significatif au regard du total des approvisionnements du Groupe.

Ressources extraites des carrières

	Monde 2024	Monde 2023	dont France 2024	dont France 2023
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés	22 %	21 %	24 %	23 %
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	16	16	11	10
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	19 %	19 %	23 %	22 %

2.3.3.2 Déchets et matériaux

(en milliers de tonnes)	Dangereux	Non dangereux	Inertes	Terres excavées	Total déchets et matériaux
	2024				
Déchets et matériaux	481	1 722	8 402	17 322	27 927
Déchets et matériaux valorisés	75	744	7 296	9 513	17 629
% valorisés	16 %	43 %	87 %	55 %	63 %
dont réutilisés			515	6 659	7 174
dont recyclés		444	5 700	1 084	7 228
dont autres déchets valorisés	75	301	1 081	1 770	3 227
Déchets éliminés	405	978	1 106	7 809	10 298
% déchets et matériaux éliminés	84 %	57 %	13 %	45 %	37 %
dont mis en décharge	89	270	803	5 786	6 947
dont incinérés	13	16			29
dont autres déchets éliminés	304	692	303	2 023	3 322

Les déchets et matériaux générés et gérés par les entreprises VINCI représentent un volume de 27 927 milliers de tonnes en 2024. Les déchets inertes et terres excavées représentent la majeure partie (92 %) de ces volumes et sont principalement liés aux activités de construction. Ces volumes sont amenés à évoluer significativement d'année en année en fonction du type et du rythme des chantiers : les travaux de construction peuvent par exemple générer ponctuellement l'excavation d'importants volumes de terres lorsque la taille du chantier est importante, alors que les déchets générés par les activités de concession sont relativement stables dans le temps, à périmètre comparable. Les déchets des entreprises VINCI sont valorisés à plus de 60 % sur l'exercice 2024. Ce taux de valorisation varie de façon significative en fonction du type de déchets ou matériaux concerné (16 % en moyenne pour les déchets dangereux par rapport à 87% en moyenne pour les déchets inertes), mais également en fonction des géographies dans lesquelles les entreprises du Groupe opèrent. Ainsi les déchets des entreprises de VINCI Construction en France sont valorisés en moyenne à 83 %, contre 65 % dans le reste du Monde. Les déchets dangereux représentent 481 milliers de tonnes en 2024 (soit moins de 2 % du total déchets du Groupe) et sont par exemple constitués de peintures, bombes aérosols, de solvants ou de déchets d'équipements électriques et électroniques. Les entreprises de VINCI ne gèrent pas le traitement de déchets radioactifs.

2.3.3.3 Réemploi

Au cours de l'exercice 2024, dans le cadre du développement des activités de réemploi au sein des divisions Bâtiment France de VINCI Construction et Building Solutions de VINCI Energies en France (voir paragraphe 2.3.2.1 : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, sous-paragraphe Actions en lien avec les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 220), plus de 7 000 t de matériaux ont fait l'objet d'une démarche de réemploi. Ce tonnage prend en compte les matériaux issus d'une démarche de réemploi, comme des gaines de ventilation récupérées lors d'un chantier de curage, puis reconditionnées pour être intégrées dans un nouveau projet de construction. Il inclut également les matériaux envoyés dans une filière de réemploi, par exemple des dalles de faux planchers déposées soigneusement lors d'une opération de réhabilitation en propre pour être réemployées dans un chantier tiers.

2.4 Préserver les milieux naturels – enjeu Pollution (ESRS E2)

2.4.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

L'identification et l'évaluation des IRO matériels ont été réalisées en tenant compte d'une revue historique des revenus, coûts, pénalités financières et controverses ayant pu affecter les états financiers du Groupe et en ciblant les sites et activités du Groupe les plus exposées. À l'issue de ce processus d'analyse, seul le risque d'arrêt de chantier lié à la pollution lumineuse, aux nuisances sonores et de vibrations a été évalué comme matériel. Ce risque concerne les activités de construction du Groupe, incluant les activités de terrassement, de construction, d'installation et de maintenance des réseaux en zones urbaines, et se limite de fait à VINCI Construction. Les impacts sur les riverains sont abordés dans le chapitre 3, paragraphe 3.3 : S'engager auprès des communautés affectées (S3), page 260.

Les politiques et actions pour répondre à ces enjeux sont abordées ci-après.

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Pollution lumineuse, nuisances sonores et de vibrations			
Risque : Arrêt temporaire ou suspension de chantier du fait de nuisances occasionnées aux riverains ou aux écosystèmes Perte de chiffre d'affaires due à la suspension ou l'arrêt de chantiers et/ou de l'exploitation d'ouvrages (révocation temporaire ou définitive de licence) du fait de l'impossibilité de réaliser des projets générant des pollutions lumineuses et sonores et/ou des vibrations.	VINCI Construction	Activités propres Long terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Communautés locales, riverains Autorités publiques Médias Investisseurs

2.4.2 Politiques, objectifs et plans d'action

2.4.2.1 Politiques et objectifs de prévention des nuisances et incidents environnementaux

Politiques et objectifs de prévention des nuisances et incidents environnementaux

Au-delà des grands axes de l'ambition environnementale et du respect de la réglementation, les entreprises de VINCI sont engagées dans une démarche de progrès constant déclinée au niveau local. La signature des *Lignes directrices environnementales*, en novembre 2020, par le président-directeur général de VINCI et le secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe constitue un cadre de référence dont la vocation est de limiter les risques et l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Il s'applique à toutes les entreprises de VINCI qui ont la responsabilité, sur le terrain, de s'assurer que des actions adaptées sont également mises en œuvre par les sous-traitants et cotraitants tout au long de la réalisation des projets (voir section F : Plan de vigilance, paragraphe 4.3 : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 298).

Cela se concrétise notamment par la mise en place systématique de plans de management environnemental et des actions de formation et de sensibilisation, visant à prévenir des nuisances et incidents environnementaux de toute nature, y compris les situations d'urgence. Les nuisances comprennent plus particulièrement celles liées à la pollution lumineuse, sonore et vibratoire des chantiers, qui représente un risque matériel pour le Groupe.

2.4.2.2 Actions de prévention des nuisances et incidents environnementaux

Plans de management environnemental

Chaque pôle du Groupe déploie des plans de management environnementaux adaptés aux spécificités locales dans le respect des lignes directrices définies par VINCI. Ces plans répondent aux réglementations en vigueur ainsi qu'à certains standards de certifications telles que la norme ISO 14001 (voir section F : Plan de vigilance, paragraphe 4.3.1 : Les politiques et procédures définies pour prévenir et atténuer les risques dans les opérations, page 301). Ils permettent de couvrir notamment les risques liés à la pollution lumineuse, sonore et vibratoire dans les activités de construction.

Focus sur la prévention des nuisances lumineuses, sonores et de vibrations des activités de construction

L'apport de lumière requis pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de certaines activités du Groupe peut être source de pollution lumineuse. Dans le but de limiter celle-ci, des réseaux d'éclairage adaptés sont mis en place (faisceaux orientés uniquement vers les zones nécessitant d'être éclairées pour la sécurité des usagers et des collaborateurs) sur les chantiers lorsque le contexte le permet. Par ailleurs, certaines entités du Groupe ont développé des solutions à destination des clients, notamment VINCI Energies, qui collabore fréquemment avec des universités et des bureaux d'études pour développer des projets d'éclairage public qui limitent la pollution lumineuse et respectent les « trames noires » (réservoirs et corridors propices à la biodiversité nocturne) existantes afin de préserver la faune locale. Citeos propose à ses clients de réduire les nuisances lumineuses grâce à plusieurs actions dans les contrats d'exploitation des réseaux d'éclairage public : matériels performants de lutte contre la pollution lumineuse, systèmes d'éclairage intelligents, extinction automatique de certaines sources lumineuses, prise en compte des « trames noires ».

Pour limiter les nuisances sonores et de vibrations, des études de bruit sont menées sur tous les chantiers en France et sur la plupart à l'international, dès la phase de conception, pour proposer des solutions techniques adaptées au contexte du projet et à déployer lors de la phase de construction.

Chez VINCI Construction, plusieurs mesures de réduction des nuisances ont été mises en place en 2024. Certaines entités en France ont conçu un plan de surveillance et de gestion du bruit, qui inclut notamment des mesures acoustiques sur tous les ateliers et engins, et qui fait ensuite l'objet d'un rapport semestriel. Sur plusieurs opérations, une cartographie prédictive des bruits de chantier a été réalisée. Sur les chantiers, des ouvrages provisoires (façades, confinement, etc.) sont installés et les horaires de travaux adaptés. C'est notamment le cas sur le projet Cœur d'aéroport, à Marseille, dont les travaux sont parfois réalisés la nuit afin d'assurer la sécurité des usagers et de permettre la continuité de l'exploitation. Des sonomètres sont par ailleurs utilisés pour mesurer le niveau sonore avant et pendant les travaux sur les chantiers situés en milieu urbain ou à proximité des habitations. Sur le chantier OLRT (Ottawa Light Rail Transit), un dispositif de contrôle et de suivi en temps réel du bruit et des vibrations a été mis en place : cela permet de coordonner avec les responsables travaux les mesures de mitigation ou d'arrêt en cas de dépassement des valeurs maximales admissibles. Sur les carrières, des mesures de vibration à l'aide de sismographes sont réalisées, dans le respect des arrêtés d'autorisation d'exploitation et contrôlées par les autorités publiques.

Le Groupe forme et encourage les opérationnels de chantier à mettre en place des structures de dialogue entre les parties prenantes de manière systématique, afin de faciliter la compréhension des contraintes liées aux chantiers et de prendre en compte les préoccupations des riverains.

Chez VINCI Construction, des mesures de dialogue ont été mises en place en 2024. L'application « MonChantier » a été déployée sur The Link, à La Défense, puis sur plusieurs chantiers, dont une opération d'habitat à Morangis. Des réunions d'information ont été organisées avec les riverains sur les chantiers d'immeubles d'habitation en collaboration avec les clients et bailleurs sociaux, et un bureau d'accueil de locataires a été ouvert. Sur une grande majorité des chantiers de la délégation Ouest de la division Génie civil France de VINCI Construction, des mesures de concertation avancées ont été adoptées avec des collectivités et riverains. C'est le cas en 2024 sur le projet du pont Anne-de-Bretagne, à Nantes, les chantiers de massifs d'éoliennes, la pose d'écrans acoustiques sur la porte de Gesvres, près de Nantes, les chantiers de l'Inelfe (interconnexion électrique France-Espagne). Chez Sogea-Satom, en Afrique, les mesures de concertation ont mobilisé des médiateurs sociaux et intégré des collectivités dès la phase de conception des projets pour anticiper les obstacles liés aux déplacements de patrimoines culturels et culturels, ainsi qu'aux infrastructures sociocommunitaires. Pour les grands chantiers, un comité de suivi des plaintes est mis en place pour recueillir les retours des riverains. Des réunions régulières sont tenues avec le comité de gestion pour traiter et résoudre chaque plainte individuellement. Chaque problème fait l'objet d'un plan d'action, suivi jusqu'à la satisfaction des plaignants.

En Australie, Seymour Whyte (VINCI Construction) a mis en place un plan d'engagement communautaire et de gestion des parties prenantes pour garantir une communication et une collaboration efficaces lors des projets. Un registre centralisé de gestion des consultations permet de traiter rapidement les plaintes et préoccupations des parties prenantes. Ce registre permet de : reconnaître et répondre rapidement aux préoccupations, mener des enquêtes approfondies, mettre en œuvre des actions correctives, maintenir une communication ouverte tout au long du processus, et surveiller les tendances pour améliorer continuellement les pratiques de construction.

2.4.3 Suivi de la performance

Un suivi des plaintes des riverains est effectué de manière indépendante au niveau des chantiers du Groupe (voir paragraphe 2.4.2.1 : Prévention des nuisances et incidents environnementaux, sous-paragraphe Actions de prévention des nuisances et incidents, page 225). En 2024, aucun incident environnemental majeur n'a été relevé concernant les nuisances liées à la pollution lumineuse, vibratoire et sonore.

2.5 Préserver les milieux naturels – enjeu Eau (ESRS E3)

2.5.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

Méthode d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'eau

Au cours du processus d'identification des IRO matériels (voir chapitre 1 : Informations générales, page 188), des analyses spécifiques ont été menées concernant la ressource en eau. La consommation d'eau correspondant à l'eau non restituée dans le milieu naturel pour la production de béton s'est avérée être un enjeu non matériel pour le Groupe. Les sites et activités du Groupe prélevant des volumes d'eau significatifs dans les milieux naturels ont été identifiés, conformément à la méthode LEAP (localiser, évaluer, analyser, préparer) proposée par la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Cela concerne les sites fixes du Groupe, c'est-à-dire les activités de concession et de carrières (gestion des eaux d'exhaure). Les données d'analyse du World Resources Institute (programme Aqueduct) ont été utilisées et intégrées à l'outil interne ResiLens (voir paragraphe 2.2.1.3 : Adaptation au changement climatique, page 214), qui s'appuie sur une approche prospective basée sur les scénarios du Giec, afin de localiser plus spécifiquement les sites situés dans des zones de risque hydrique (dont stress hydrique).

Les impacts financiers, les éventuelles controverses ou litiges impliquant VINCI en lien avec la ressource en eau ont également été passés en revue. Le point de vue des principales parties prenantes affectées, identifiées ci-dessous, a été pris en compte dans l'évaluation des IRO.

Impacts, risques et opportunités liés à l'enjeu Eau identifiés comme matériels

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Prélèvement et consommation d'eau			
Impact négatif : dégradation des milieux naturels liée aux prélèvements d'eau Conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes aquatiques suite aux modifications du niveau des rivières, des aquifères et des milieux naturels, liées aux prélèvements d'eau des activités d'exploitation sur les sites fixes du Groupe.	VINCI Construction (carrières) VINCI Concessions VINCI Autoroutes	Activités propres Moyen terme	Nature

2.5.2 Politiques, objectifs et plans d'action

2.5.2.1 Politiques

Politiques de préservation de la ressource en eau

Dans le cadre de son ambition environnementale, et face au défi de la préservation de la ressource en eau sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, en particulier dans les zones de stress hydrique, VINCI met en œuvre des politiques et décline ses objectifs par pôle d'activité pour notamment optimiser les prélèvements, collecter et réutiliser (en particulier en créant des circuits fermés d'eau), et déployer des technologies sobres en eau. Ces objectifs ont été définis de manière volontaire. La mise en œuvre des politiques en matière de préservation de la ressource en eau du Groupe, partie intégrante de l'ambition environnementale du Groupe, est sous la responsabilité de la directrice de l'environnement du Groupe.

Politique spécifique par pôle

La division Route France de VINCI Construction a diffusé à l'automne 2024 son plan eau, qui est porté par les membres du comité de direction de la division. L'objectif principal de ce plan, qui couvre les activités travaux, matériaux et industries de la division, est de rendre les sites industriels, les agences travaux ainsi que leurs chantiers autonomes en eau. Cette approche s'appuie sur deux leviers majeurs : la lutte contre le gaspillage et la substitution de l'eau de pluie à l'eau potable.

Les autres pôles ont des politiques relatives à l'eau adossées à celle du Groupe.

2.5.2.2 Plan d'action

Pour répondre aux enjeux de raréfaction de la ressource en eau, en particulier dans les zones de stress hydrique, le plan d'action de VINCI s'articule autour de plusieurs axes : mesurer les prélèvements d'eau et détecter les fuites, adapter les infrastructures pour réduire leur besoin en eau, définir des modes de fonctionnement dégradés en cas de pénurie et créer des circuits fermés d'eau. Des solutions sont également développées à destination des clients, pour faire face à leurs propres enjeux liés à l'eau.

Mesurer les prélèvements d'eau et détecter les fuites

Afin d'optimiser ses consommations d'eau, le groupe VINCI accorde une grande attention à l'amélioration de la mesure de ses prélèvements sur ses sites ainsi qu'à la détection des fuites sur ses activités propres. Les différents pôles de VINCI utilisent plusieurs outils intelligents de remontée des informations pour favoriser ce suivi et des capteurs pour identifier les fuites.

Réduction des prélèvements d'eau de VINCI Autoroutes de 10 % par rapport à 2018 (en millions de mètres cubes) **2018 : 1,2** **2024 : 1,03** **2030 : 1,1**

VINCI Autoroutes s'engage à l'horizon 2030 à réduire de 10 % par rapport à 2018 ses prélèvements d'eau grâce au suivi et à l'optimisation des équipements. Dans cette optique, le pôle souhaite optimiser ses prélèvements d'eau grâce à la pose de capteurs de télérelève sur tous les réseaux. Le suivi assuré grâce à cet outil permet d'identifier au plus tôt les fuites au travers d'alertes envoyées par e-mail et de visualisations sur une plateforme informatique. Dès qu'une fuite est identifiée, un agent autoroutier est envoyé sur place pour vérifier si elle peut être réparée immédiatement ou engager une recherche de fuite. La mise en place de cette démarche chez VINCI Autoroutes a mobilisé un budget s'élevant à plus de 4 millions d'euros hors taxes, et son suivi est assuré au travers d'indicateurs sur les délais d'intervention et de traitement des fuites et sur les causes des fuites. En 2024, les prélèvements d'eau de VINCI Autoroutes ont diminué de 15,5 % par rapport à 2018.

VINCI Concessions a déployé un suivi similaire grâce à l'outil Smart Metering, connecté aux compteurs d'eau. Cet outil permet un suivi en temps réel des prélèvements et la détection automatique des fuites. Ce type de système a déjà fait ses preuves en termes d'économies des prélèvements d'eau dans plusieurs aéroports (Rennes Bretagne, Londres Gatwick, etc.). En 2024, un travail de définition des besoins est en cours afin d'accélérer encore ce déploiement dès 2025 à l'échelle de tout le réseau d'aéroports du pôle. VINCI Concessions prévoit d'équiper l'ensemble de ses aéroports de compteurs en télérelève d'ici à 2026.

Réduire les besoins en eau des infrastructures et des chantiers

Réduction de 50 % des prélèvements d'eau (en litre par unité de trafic) de VINCI Concessions **2018 : 23,26** **2024 : 20,78** **2030 : 11,63**

Le suivi plus fin des prélèvements en eau permet aux entités du Groupe de rechercher des solutions visant à rendre leurs infrastructures plus économes en eau. En outre, dans le cadre de ses engagements à act4nature international renouvelés en 2024 (détaillés au paragraphe 2.6 : Préserver les milieux naturels - enjeu Biodiversité [ESRS E4], page 229), VINCI a prévu de réaliser d'ici à fin 2025 la cartographie de ses sites fixes situés en zone de fort à très fort stress hydrique et d'adapter les efforts à fournir pour réduire les prélèvements.

VINCI Concessions s'est fixé pour objectif de réduire de moitié les prélèvements d'eau par unité de trafic à l'horizon 2030. Dans ce cadre, VINCI Airports continue de déployer son plan « POS » de sobriété en eau (articulé autour de trois axes : préserver, optimiser, sensibiliser) sur l'ensemble de ses infrastructures en priorisant à la fois les aéroports les plus consommateurs d'eau et ceux situés dans des zones à fort risque de stress hydrique. Plusieurs aéroports portugais ont déployé un système d'irrigation prédictive qui permet d'ajuster la quantité d'eau irriguée selon l'humidité du sol, les conditions météorologiques et les plantes concernées. Grâce à ce système, une réduction de 20 % à 30 % des prélèvements d'eau a été réalisée. VINCI Concessions travaille également à l'élaboration de « plans sécheresse » afin d'anticiper des mesures restrictives des prélèvements d'eau imposées par d'éventuels épisodes de sécheresse. Ces plans, définis en priorité dans les zones dites « à risque » de stress hydrique, permettent de définir des modes dégradés de fonctionnement d'une infrastructure afin de limiter son besoin en eau. L'aéroport de Faro a ainsi anticipé d'éventuelles interdictions des usages pour l'irrigation et le nettoyage des voitures.

Créer des circuits fermés d'eau

Afin d'optimiser la ressource en eau, le groupe VINCI met en place des circuits d'eau fermés au sein de différents sites de VINCI Construction et de VINCI Concessions. Ainsi, il favorise la réutilisation de l'eau au sein de ses propres activités et dans les prestations qu'il fournit à ses clients, ce qui permet de réduire les prélèvements.

VINCI Concessions priorise la réutilisation de l'eau dans les aéroports. En effet, plusieurs initiatives sont réalisées dans différents aéroports au Brésil et au Cap-Vert, où les eaux usées traitées sont réutilisées pour l'irrigation des espaces verts, les installations sanitaires et les systèmes de climatisations (tours de refroidissement).

2.5.3 Suivi de la performance

VINCI a répondu pour la treizième fois au CDP Water Security, faisant ainsi partie des 15 000 entreprises mondiales répondant à cette enquête soutenue par 746 investisseurs mondiaux. En 2024, le Groupe a obtenu la note B en maintenant sa performance. Les prélèvements en eau du Groupe sont définis comme précisé dans la Note méthodologique, paragraphe 5.3.6 : Indicateurs eau prélevée, page 277 et se décomposent comme suit en 2024 :

Prélèvements d'eau

(en milliers de mètres cubes)	Eau achetée des réseaux	Eau forée	Eaux d'exhaures	Total prélèvements
Concessions	4 234	1 154	N/A	5 388
VINCI Autoroutes	752	278	N/A	1 030
VINCI Airports	3 428	874	N/A	4 302
Autres concessions	53	2	N/A	55
VINCI Construction (carrières)	N/A	N/A	36 018	36 018
Total	4 234	1 154	36 018	41 406

Les prélèvements d'eau du Groupe les plus significatifs sont les eaux d'exhaures liées aux activités de carrières, qui sont pompées avant d'être immédiatement réinjectées dans les eaux souterraines ou d'être rejetées dans les milieux naturels. Leur volume peut varier de façon significative d'une année sur l'autre en fonction, notamment, de la pluviométrie. Les volumes d'eau achetée proviennent des réseaux d'eau potable ou d'eau industrielle. L'eau forée est utilisée pour diverses opérations telles que l'arrosage des pistes aéroportuaires, le lavage de matériaux ou le nettoyage des sites.

2.6 Préserver les milieux naturels – enjeu Biodiversité (ESRS E4)

2.6.1 Identification des impacts, risques et opportunités matériels

Méthode d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels relatifs à la biodiversité

Afin d'identifier les risques, opportunités et impacts significatifs pour le Groupe en matière de biodiversité, des analyses spécifiques ont été menées. La sensibilité des sites et activités du Groupe en matière de biodiversité, ainsi que sa chaîne de valeur, ont été revues et analysées, de même que l'historique des controverses ou litiges liés à la biodiversité impliquant VINCI et l'historique des impacts sur l'Ebitda associés à la biodiversité (et projections). Les activités dépendant de services écosystémiques pour opérer ont également été identifiées. VINCI s'appuie sur l'outil Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT), en vue de localiser les sites situés dans des zones sensibles en termes de biodiversité.

Les intérêts des parties prenantes, et plus particulièrement ceux de la nature, ont été pris en compte. VINCI fait partie de plusieurs groupes de travail spécifiques à la biodiversité (par exemple : Organisation pour le respect de l'environnement par l'entreprise, dit « Orée », Entreprises pour l'environnement) et a également pu constituer des partenariats clés avec des associations de protection de la nature ainsi que des experts, des universités et des écoles, pour faire avancer la recherche scientifique et mieux sensibiliser. Les bureaux d'études, associations de protection de la nature et experts locaux sont régulièrement consultés dans le contexte des projets (grands chantiers, aéroports, carrières, etc.) et sont amenés à réaliser des suivis de long terme. Des concertations peuvent être initiées sur certains projets et réunir des riverains, associations de protection de la nature ou des services de l'État. À noter qu'à l'issue de ces analyses, le Groupe a identifié un risque de controverse lié à la provenance du bois utilisé dans les activités de construction.

Évaluation des facteurs de perte de biodiversité et relations de dépendance

Un état des lieux autour de la chaîne de valeur a été mené et structuré autour des cinq facteurs d'érosion alignés avec le référentiel, reconnu à l'international, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Selon ce référentiel, les pressions sur la biodiversité sont de cinq natures : l'artificialisation des sols (traitée dans cette section, à travers l'engagement « zéro artificialisation nette »), la surexploitation des ressources (traitée dans la section dédiée à l'optimisation des ressources grâce à l'économie circulaire), le changement climatique (traité dans la section dédiée à ce thème), les pollutions (traitées dans la section dédiée à ces enjeux) et les espèces exotiques envahissantes (traitées dans cette section à travers l'engagement « zéro produit phytosanitaire »). Un diagnostic des dépendances aux services écosystémiques a également été réalisé. Les services écosystémiques sont définis comme des services rendus à la société par la nature. Ils rassemblent les services d'usage (consommation directe, usages productifs, etc.), les valeurs d'existence et d'héritage, les services de régulation (contrôles du ruissellement et des flux hydriques, pollinisation, climat) et les valeurs d'option (diversité biologique). À l'exception des services de régulation de l'eau et du climat (abordés dans les paragraphes 2.5 : Préserver les milieux naturels – enjeu Eau, page 226 et 2.2 : Agir pour le climat, page 203), les activités de VINCI sur l'ensemble de sa chaîne de valeur ne dépendent pas substantiellement de services écosystémiques.

Identification et localisation des sites matériels

Les sites liés aux activités propres du Groupe dont les enjeux sont considérés comme matériels en matière de biodiversité sont les installations physiques exploitées par les concessions (aéroports, sites de production d'énergie renouvelable, autoroutes) et les carrières du Groupe, ainsi que les terrains détenus par VINCI dans le cadre de son activité de promotion immobilière.

Les sites de bureaux ont été considérés comme faiblement matériels du point de vue de la biodiversité.

Les enjeux de biodiversité sur les sites sur lesquels VINCI exerce une activité temporaire, à savoir en particulier les chantiers de construction, terrassement, activités de maintenance ne sont pas matériels et sont en outre portés par la chaîne de valeur amont et aval des activités du Groupe. Hormis les impacts sur les communautés affectées, détaillés au chapitre 3 dans le paragraphe 3.3, page 267, le Groupe n'a pas identifié d'impacts sociaux significatifs des sites matériels en termes de biodiversité.

Impacts, risques et opportunités liés à l'enjeu Biodiversité identifiés comme matériels

Impacts, risques et opportunités matériels	Activités concernées	Localisation dans la chaîne de valeur et horizon temporel	Parties prenantes concernées
Activités se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité			
Impact négatif : zones sensibles en matière de biodiversité – perturbations ou dégradations des écosystèmes liées à des activités d'exploitation du Groupe Perturbations importantes ou dégradation de l'état des écosystèmes, de la faune et de la flore liées à des activités du Groupe localisées à proximité ou au sein de zones sensibles protégées, sites Unesco, zones clés pour la biodiversité, zones à enjeux.	VINCI Concessions VINCI Autoroutes Cobra IS (concessions d'énergie) VINCI Construction (carrières)	Aval Court terme	Nature et biodiversité Communautés et riverains
Risque de controverses : zones sensibles en matière de biodiversité Controverses et exposition médiatique fortes liées aux pressions des parties prenantes, notamment les ONG, sur les activités d'exploitation au service des usagers des infrastructures.	VINCI Concessions VINCI Autoroutes	Activités propres Moyen terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Clients Autorités publiques Communautés locales et riverains Nature et biodiversité Investisseurs et prêteurs
Changement d'usage des sols			
Impact négatif : artificialisation des sols Dégradation ou destruction des espaces naturels et appauvrissement des sols liés à l'artificialisation des sols générée par les nouvelles activités de terrassement, de construction et d'extraction des matières premières du Groupe.	VINCI Immobilier VINCI Autoroutes (nouvelles infrastructures) VINCI Concessions (nouvelles infrastructures) VINCI Construction (extensions de carrière)	Activités propres Court terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Clients Autorités publiques Communautés locales et riverains Nature et biodiversité Investisseurs et prêteurs
Risque de controverse lié à l'utilisation de bois issu de la déforestation Controverses et exposition médiatique fortes liées notamment aux pressions des parties prenantes ou ONG en cas d'utilisation de bois issu de la déforestation.	VINCI Construction	Amont Moyen terme	Fournisseurs Nature Communautés locales et riverains Salariés, sous-traitants, intérimaires
Opportunité de chiffre d'affaires lié au recyclage urbain : reconstruction de la ville sur elle-même en réutilisant ses actifs Déploiement de projets de recyclage urbain.	VINCI Immobilier	Activités propres Moyen terme	Salariés, sous-traitants, intérimaires Clients Autorités publiques Communautés locales et riverains Nature et biodiversité Investisseurs et prêteurs

2.6.2 Politiques, objectifs et plans d'action

2.6.2.1 Politique de préservation des milieux naturels et de la biodiversité

Les activités du Groupe ont des impacts sur les milieux naturels que VINCI s'emploie à réduire en s'appuyant sur la séquence éviter, réduire, compenser (ERC). VINCI s'est donc engagé à l'horizon 2030 à tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité et a renouvelé ses engagements dans la démarche volontaire act4nature international en 2024. Ceux-ci ont été validés par le comité de pilotage (Comité français de l'UICN, associations environnementales, Muséum national d'histoire naturelle de Paris, Pacte mondial de l'ONU – réseau France, etc.). Les quatre principaux engagements s'inscrivent dans la continuité des actions initiées tout en permettant d'approfondir les enjeux qui sont ressortis lors de l'analyse de matérialité et se déclinent ainsi : renforcer la gouvernance, améliorer la connaissance, réduire les pressions des activités du Groupe sur la biodiversité, développer les capacités de restauration des milieux naturels et d'accompagnement des clients de VINCI. Ces engagements et leur suivi sont disponibles en français et en anglais sur le site Internet d'act4nature international. En décembre 2024, VINCI a également vu ses engagements reconnus par le dispositif mondial *It's now for nature* porté par Business for Nature, une coalition qui rassemble plus de 85 organisations partenaires influentes ainsi que des entreprises s'étant saisies des enjeux de biodiversité. En 2024, un travail de coconstruction a été conduit avec les pôles de VINCI afin d'affiner les objectifs, en lien avec les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité, de leurs différentes feuilles de route. En outre, plusieurs entités de VINCI ont noué des partenariats avec le monde scientifique et associatif pour s'assurer de l'expertise des démarches mises en œuvre.

Chez VINCI Autoroutes, la démarche ERC constitue une dimension incontournable de tout projet autoroutier et est incluse dans les processus de conception, de réalisation et d'exploitation, et tout au long du cycle d'entretien. De nombreux ouvrages sont intégrés tout au long du tracé pour permettre la circulation des espèces et limiter la fragmentation de leurs habitats.

De son côté, VINCI Concessions met en place une politique adaptée aux enjeux de biodiversité tout en tenant compte de la diversité de ses activités. Divers experts en biodiversité du réseau à l'international, représentant les trois pôles d'activité de VINCI Concessions, ont participé à l'élaboration de cette politique biodiversité, afin que celle-ci soit au plus près des défis et problématiques de terrain.

VINCI Construction s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans la mise en œuvre de mesures favorables à la biodiversité afin de limiter les impacts inhérents à ses activités. Ainsi, les entreprises de VINCI Construction ont à cœur d'appliquer le plus précisément possible la doctrine ERC, qui vise à atteindre un objectif de « zéro perte nette » de biodiversité. Grâce à l'expérience acquise, aux engagements définis ainsi qu'au travail d'ingénierie mené au travers des différentes activités, VINCI Construction dispose désormais de résultats et d'exemples concrets de son action en faveur de la biodiversité.

VINCI Immobilier est le premier promoteur national à avoir pris l'engagement « zéro artificialisation nette », avec vingt ans d'avance sur les objectifs nationaux fixés par la loi climat et résilience. D'ici à 2030, chaque mètre carré artificialisé sera compensé sur une autre opération par un mètre carré renaturé. Ainsi, VINCI Immobilier privilégie les projets situés sur des terrains déjà artificialisés et ne s'engage plus sur des projets qui prennent à la nature plus de mètres carrés qu'ils ne créent de surface de plancher.

2.6.2.2 Plan d'action

Des actions adaptées au contexte environnemental et à la durée du projet sont appliquées aussi bien sur des sites exploités et gérés durablement par les entités du Groupe que sur des chantiers. Ces actions s'appuient sur les quatre principaux engagements à la démarche act4nature international cités ci-dessus.

Actions relatives à la gouvernance de la biodiversité

Afin de piloter les engagements du Groupe, un système de gouvernance de la biodiversité a été instauré depuis plusieurs années (voir paragraphe 1.2.1 : La gouvernance ESG, page 191). Une coordination Biodiversité, composée d'environ 90 experts en écologie et de responsables environnement des différents métiers du Groupe, se réunit ainsi trois fois par an pour assurer la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques.

Actions d'amélioration de la connaissance

La prise de connaissance joue un rôle fondamental dans le choix des actions à mettre en œuvre en fonction du contexte : elle permet d'anticiper, de mesurer et de gérer les impacts environnementaux de manière systématique et précise, y compris sur un temps long, tout en s'appuyant sur des outils et techniques existantes ou émergentes en matière de biodiversité. Elle repose également sur un partage de connaissances et une collaboration avec des experts, des associations naturalistes et des scientifiques, permettant de créer des synergies, de mutualiser les moyens et d'optimiser les actions de préservation de la biodiversité, en particulier à proximité de zones sensibles.

Intégrer la biodiversité aux sensibilisations des collaborateurs ainsi qu'aux formations du top management

Les actions liées à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs, notamment en matière de biodiversité, sont détaillées au sein du paragraphe 2.1.2.2 : Formation et sensibilisation, page 202.

Augmenter le nombre de partenariats locaux

Les activités du Groupe étant implantées localement et s'inscrivant pour certaines dans la durée, de nombreuses actions sont mises en place pour soutenir les acteurs du territoire.

Depuis de nombreuses années, des partenariats robustes ont été noués avec des associations ou des centres de recherche en faveur des milieux naturels (près de 1 200 contrats, dont 800 de manière volontaire, ont été établis ou sont en cours en 2023), et les entités du Groupe ont étendu leurs collaborations à des domaines divers.

VINCI Autoroutes s'est associé à de nombreux partenaires au niveau national comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf), ou encore l'Office national des forêts (ONF). Avec la création de la mission biodiversité de la Fondation VINCI Autoroutes en juin 2022, ce partenariat a évolué vers des projets de restauration du milieu naturel. Les projets soutenus doivent être à but non lucratif, sans lien avec l'activité de l'entreprise, situés hors de l'emprise autoroutière, dans les limites des départements traversés par le réseau de VINCI Autoroutes. Fin septembre 2024, on dénombre 53 projets soutenus avec 29 associations, 12 collectivités, 6 centres de soins pour la faune sauvage, 5 syndicats de rivière et un organisme d'état (OFB), pour un soutien financier global de 1,3 million d'euros.

Chez VINCI Concessions également, les partenariats se déclinent à une échelle territoriale. L'aéroport Londres Gatwick a célébré cette année son soutien au Gatwick Greenspace Partnership (GGP), qui fête ses 30 ans. Grâce à ce partenariat, des milliers de bénévoles, d'écoles et de groupes locaux ont pu participer à des projets de conservation de la biodiversité. Londres Gatwick a notamment contribué au retour d'espèces rares comme le rossignol et le triton crêté. Le GGP, financé en partie par Londres Gatwick, coordonne des activités écologiques sur les terrains de l'aéroport et les environs. Afin de lutter contre le trafic d'espèces sauvages, l'aéroport de Manaus a conclu un partenariat avec la World Conservation Society (WCS) afin notamment de former le personnel à la reconnaissance des espèces victimes de trafic.

En 2024, VINCI Energies France a noué un partenariat avec l'association des parcs régionaux français ainsi qu'avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

Suivre les mesures mises en œuvre pour la concertation avec les parties prenantes

Au-delà des partenariats institutionnels, les entreprises de VINCI entretiennent un dialogue constant avec les parties prenantes. Elles renforcent la communication avec les riverains au niveau des chantiers et des infrastructures en exploitation, à la fois par des réunions d'information, l'amélioration de l'affichage, des visites de chantier, mais aussi au moyen de nouveaux canaux de communication :

- dans le cadre de son travail de réduction des nuisances sonores pour les riverains, VINCI Airports met à disposition sur son site Internet les résultats mesurés par ses systèmes de monitoring du bruit ainsi que les trajectoires associées. Les riverains ont également la possibilité de déposer des réclamations directement sur ces plateformes de visualisation ;
- des sites Internet ont été développés pour le suivi des chantiers d'aménagement routiers et urbains de VINCI Construction, facilitant la communication avec les populations riveraines de nombreux chantiers en France.

Poursuivre le déploiement d'indicateurs d'état intégrant les enjeux de fonctionnalité des écosystèmes

VINCI Construction, en partenariat avec l'unité Patrimoine naturel sous la triple tutelle du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), du CNRS et de l'Office français de la biodiversité, a développé une méthodologie de cartographie et d'analyse des zonages naturels des sites de carrières, basée sur le calcul d'un indicateur de qualité écologique (IQE) conçu par le MNHN. Cette méthode permet d'évaluer les enjeux liés aux espèces faunistiques et floristiques et de déterminer les actions nécessaires pour préserver les espèces existantes tout en favorisant l'accueil de nouvelles. Depuis le début du partenariat en 2012, cette méthode a été testée sur une quarantaine de carrières, parmi les 150 sites en France.

VINCI Autoroutes développe, avec l'aide du bureau d'études I Care Consult, un suivi de l'empreinte biodiversité permettant d'évaluer l'impact de la présence de l'infrastructure existante, de son utilisation, de son exploitation, de sa maintenance et de son développement. Ce suivi tient compte également de l'ensemble des services associés tels que la distribution et la restauration sur les aires de services. Les premiers résultats mettent en évidence le fait que la fragmentation des milieux par l'infrastructure, les impacts directs du trafic autoroutier (bruit, contribution au changement climatique et pollution) et le modèle agroalimentaire des aires exercent un impact de niveau équivalent sur la biodiversité. Ce calcul permet de donner du sens aux plans d'action et de proportionner les efforts aux différents impacts identifiés. Il permet également, dans une vision stratégique, de s'assurer que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour réduire les impacts sur la biodiversité et mettre en œuvre des solutions de renaturation.

VINCI Concessions a initié en 2024 une mission visant à définir un cahier des charges commun pour réaliser des inventaires de la faune et de la flore, qui devront ensuite être mis en œuvre dans le réseau, et pour développer une plateforme SIG et un indicateur permettant de qualifier l'usage des sols. Cet indicateur tiendra compte de la nature de couverture du sol (type de surface imperméabilisée, prairies, boisements, forêts, etc.), de leurs surfaces respectives, des pratiques de gestion qui y sont menées.

Augmenter le nombre de données d'inventaires faune-flore versées dans le domaine public

VINCI Construction réalise depuis 2012 un travail de centralisation et d'analyse des données d'inventaire faune et flore existantes pour venir enrichir les bases de données nationales de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel). Les inventaires menés sur les sites de VINCI Airports vont permettre de contribuer à améliorer la connaissance. En 2024, près de 200 taxons ont été inventoriés sur l'aéroport Nantes Atlantique. En 2024, l'aéroport Londres Gatwick a obtenu pour la dixième année consécutive le Biodiversity Benchmark Award, décerné par The Wildlife Trust, le récompensant pour sa gestion de la biodiversité sur 91 ha entourant l'aéroport. Grâce aux nombreux inventaires réalisés au fil des années sur ses emprises, Londres Gatwick a recensé 3 120 espèces et mis en œuvre des actions de conservation impliquant plus de 260 volontaires. À l'instar de ces travaux menés par VINCI Construction et VINCI Airports, VINCI va s'employer à faire remonter les données existantes d'autres activités et prévoit d'accroître de 20 % les données versées dans le domaine public.

Poursuivre les travaux de recherche

En sus du partenariat de VINCI Construction avec l'unité Patrimoine naturel, VINCI soutient différents travaux de recherche en faveur de la biodiversité en travaillant étroitement avec le monde scientifique. VINCI a renouvelé en 2023 son partenariat avec AgroParisTech au sein du lab recherche environnement, créé en 2008 et dont le programme de recherche porte sur l'amélioration du bien-être, du confort et de la santé des usagers, en poursuivant les travaux sur l'atténuation des effets des îlots de chaleur urbains et sur le cycle de l'eau en ville.

Les services écosystémiques apparaissent sous-optimisés, alors même qu'ils constituent pour les villes de précieux atouts dans l'adaptation au changement climatique et la réduction de leur impact environnemental. Dans cette optique, les chercheurs d'AgroParisTech ont mis en lumière les travaux suivants en 2024 :

- intégration de la qualité de l'air intérieur et des surchauffes dans l'analyse du cycle de vie des bâtiments ;
- rôle de la végétation dans la régulation du microclimat et la qualité de l'air en ville ;
- chaînage entre modèle de quartier végétalisé et modèle de bâtiment pour évaluer la contribution de la végétation en matière de confort thermique à l'intérieur des bâtiments ;
- poursuite des travaux sur la conception de technosols.

Ils ont également initié des sujets qui se poursuivront en 2025 sur la biodiversité dans les sols (trame brune), l'implémentation et la gestion d'espaces végétalisés (urbain et péri-urbain).

Actions visant à réduire les pressions des activités du Groupe sur la biodiversité

En vue de réduire les cinq pressions des activités de VINCI sur la biodiversité selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (voir paragraphe 2.6.1 : Identification des impacts, risques et opportunités matériels), une diversité d'actions adaptées aux enjeux sont déployées au sein des entités.

Facteur artificialisation et fragmentation des sols

Développer le recyclage urbain pour éviter l'extension des surfaces artificialisées

Le recyclage urbain consiste à réaliser une opération immobilière visant à réhabiliter un foncier considéré comme obsolète du fait de la perte de son usage ou de la vétusté du bâti. La notion de recyclage intervient lorsque l'activité sur le foncier en question était déjà interrompue ou vouée à s'interrompre prochainement. Les opérations sur foncier portent par exemple sur des sites industriels désaffectés, des logements vétustes, des terrains pollués, ou des ensembles de bureaux ou des zones commerciales obsolètes. VINCI Immobilier s'est engagé à atteindre plus de 50 % de son chiffre d'affaires en recyclage urbain et à atteindre le « zéro artificialisation nette » (hors Urbat et Pologne) avant 2030. Cet engagement est une véritable opportunité pour le Groupe, s'inscrivant à la fois dans une logique de dépollution des sols, de préservation des ressources et de lutte contre l'artificialisation des sols.

En 2024, 41 % du chiffre d'affaires de VINCI Immobilier a été réalisé à travers des opérations de recyclage urbain, malgré un contexte économique difficile (voir paragraphe 2.6.3 : Suivi de la performance, page 234).

Par ailleurs, la direction de l'Environnement de VINCI et Leonard, plateforme d'innovation et de prospective du Groupe, portent conjointement une démarche prospective lancée dès 2022 sur le thème du recyclage urbain. Un groupe de travail rassemblant les différents experts des pôles a été mis en place pour réfléchir à la manière dont VINCI pourrait aller plus loin sur le sujet. Les réflexions ont mis en évidence le fait que le Groupe dispose de toutes les expertises pour mettre en œuvre de façon opérationnelle et intégrée le recyclage urbain au service des territoires.

Objectif « zéro artificialisation nette » en promotion immobilière

Depuis 2022, VINCI Immobilier mesure l'évolution de l'artificialisation des sols avant et après chacun de ses projets et renonce aux opérations nécessitant d'artificialiser plus de surface de terrain qu'elles ne créent de surface de plancher.

En complément du calcul ZAN, VINCI Immobilier accélère la prise en compte de la biodiversité dans ses opérations en mettant en place une évaluation les enjeux biodiversité de tous les fonciers en s'appuyant sur l'utilisation systématique de l'outil cartographique Biodi-Bat. Cette assistance dans la prise de décision opérationnelle est essentielle pour mettre en œuvre la stratégie environnementale de VINCI Immobilier tout en s'assurant une approche cohérente pour toutes les opérations.

Cette approche a été complétée en 2023 par des alertes au comité d'engagement sur les opérations trop artificialisantes, lorsqu'elles dépassent certains seuils de surface artificialisée.

Par ailleurs, VINCI Immobilier contribue à plusieurs groupes de travail pour partager les bonnes pratiques de sa démarche zéro artificialisation nette (ZAN). Le programme Biodiversity Impulsion Group (BIG), de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID) permet de partager les expertises avec les acteurs du secteur immobilier. Au sein du groupe de réflexion La Fabrique de la Cité, créée à l'initiative du groupe VINCI, des travaux d'experts sont menés et portent notamment sur le sujet ZAN et la ville de demain.

Réduction des pressions sur les habitats naturels dans les concessions

Pour les sociétés concessionnaires d'infrastructures linéaires, l'enjeu de la biodiversité repose sur la limitation de la fragmentation des habitats naturels lors des opérations d'aménagement des réseaux et sur la réduction des emprises.

Les efforts visent, autant que possible, à rendre les infrastructures « transparentes », à assurer la réversibilité des obstacles et à restaurer les milieux sensibles et des continuités écologiques (création ou restauration d'écoponts, aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, ensemencements et plantations des talus, fauchage raisonné, etc.). Le fait de concevoir et d'exploiter des infrastructures sur le temps long permet aux sociétés concessionnaires de développer des savoir-faire et d'utiliser leurs réseaux concédés comme terrains d'étude et de partage.

Depuis 2010, un programme de requalification volontaire en faveur des continuités écologiques a été mené sur le réseau et s'est finalisé en 2024. Ce programme comprend principalement la construction sur le réseau en service existant de 203 ouvrages afin d'en améliorer la transparence pour la faune sauvage : écoponts (passages à faune de largeur supérieure à 15 m, comprenant des aménagements petite faune et grande faune reproduisant le milieu restauré), écoducs, banquettes et encorbellements (au sein d'ouvrages hydrauliques), passes à poissons, chiroduc (passerelle pour chauves-souris). À ce programme, il convient d'ajouter les ouvrages de transparence écologique construits dans le cadre d'aménagements neufs ou d'élargissements.

VINCI Autoroutes s'est fixé comme objectifs, pour 2030, que 100 % du linéaire bénéficie d'une gestion extensive et que 200 projets de renaturation soient menés (500 ha d'ici 2030), dans le cadre d'un partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), dans les emprises du domaine autoroutier concédé.

Dans la continuité de la signature de la déclaration de Buckingham en mai 2023, les aéroports du réseau de VINCI Airports se sont mobilisés pour mettre en œuvre des programmes de lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

Réduction des pressions sur les milieux naturels dans les carrières

VINCI Construction prévoit que 100 % de ses sites de carrières devront avoir mis en place des actions volontaires en faveur de la protection de la biodiversité ou de l'eau à l'horizon 2030.

La mise en œuvre de mesures avancées en matière de préservation de la biodiversité est très fortement établie au sein des sites de carrières. Tenue réglementairement de remettre les sites en état après l'exploitation, la profession a acquis de réelles compétences écologiques, notamment sur les dynamiques de milieux. Des actions volontaires ont commencé à être mises en œuvre au cours de l'exploitation afin de permettre une cohabitation réussie des espèces et des activités de carrières. Ainsi, les exploitants, en partenariat avec des associations locales de protection de la nature, peuvent établir des zones où les interventions sont proscrites pendant les périodes de nidification, ou aménager l'espace pour empêcher la faune de se déplacer dans les zones d'activité (clôtures, etc.).

Des mesures de gestion écologique des espaces prairiaux, visant à éviter de faucher ou à mettre en place de l'écopâturage, permettent de limiter l'incidence de la fauche sur les espèces. Certains sites ont mis en œuvre des actions de génie écologique pour recréer des mares ou des pierriers, qui sont des habitats très favorables à la faune. Enfin, il est important de noter que ces initiatives sont mises en place à long terme sur la durée de l'exploitation de ces sites, ce qui permet un suivi des actions et de leur efficacité, souvent mené volontairement avec des associations de protection de la nature.

Réduction des pressions sur les milieux naturels sur les chantiers

Les entreprises de construction appliquent, dès la phase d'appel d'offres, une identification des enjeux prioritaires et respectent la séquence « éviter, réduire, compenser ». Des mesures adaptées au contexte écologique des chantiers sont ainsi définies, et, lorsque cela est possible, des variantes plus performantes peuvent être soumises aux clients.

Les entreprises de VINCI Construction travaillent à anticiper les effets des travaux pour éviter les impacts sur la biodiversité (changement des chemins d'accès au chantier s'ils traversent des zones à enjeux, adaptation des plannings en fonction des espèces, pêches de sauvegarde, déplacement de stations botaniques, etc.). En outre, elles adaptent les méthodes de travail pour réduire les effets des chantiers sur les espèces et les milieux (déviation de cours d'eau, balisage adapté pour la faune présente, mise en place de bassins d'assainissement, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.).

Quant aux entreprises concessionnaires, celles-ci incluent des exigences en matière de préservation de la biodiversité dans le cadre de leurs marchés de travaux.

VINCI Energies déploie des moyens adaptés aux enjeux écologiques de ses chantiers. Ainsi, aux États-Unis, Chain Electric Company a réalisé des travaux au sein de marais riches en herbiers tout en réduisant son impact grâce à du matériel spécifique (grues montées sur des barges, aéroglosses, tapis aériens, etc.).

Facteur ressources

L'état des lieux mené en 2024 sur la chaîne de valeurs du Groupe a permis d'identifier que VINCI prélève principalement deux ressources issues des milieux naturels. Il s'agit du bois qui sert aux activités de construction, en particulier dans le bâtiment (voir paragraphe 2.3.2.1 : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 219). Afin de garantir la traçabilité des approvisionnements et d'éviter le risque que du bois utilisé par VINCI ne provienne de zones avec une baisse du couvert forestier dû à la déforestation, la division Bâtiment France (VINCI Construction) collabore avec ses fournisseurs pour disposer d'une fourniture locale et certifiée, et s'est fixé comme objectif d'acheter 100 % de bois de structure certifié FSC ou PEFC à fin 2030. Les premières actions relatives à cet objectif seront déployées au cours de l'année 2025, avec notamment des rencontres avec les principaux labels et organismes de certification et les parties prenantes concernées (scieries, fournisseurs, amont forestier, etc.). Le pourcentage de bois consommé d'origine certifié au cours de l'exercice 2024 est précisé au paragraphe 2.6.3 Suivi de la performance, page 235.

En outre, les entités du Groupe utilisent de l'eau dans leurs process (voir paragraphe 2.5 : Préserver les milieux naturels – enjeu Eau, page 226). En ce qui concerne les autres types de ressources, leur usage est détaillé dans le paragraphe 2.3 : Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire (ESRS E5), page 218.

Facteur changement climatique

Les actions visant à réduire les impacts liés au changement climatique sont détaillées au paragraphe 2.2 : Agir pour le climat (ESRS E1), page 203.

Facteur pollution – produits phytosanitaires

Nombre d'aéroports n'utilisant aucun produit phytosanitaire

2020 : 32

2024 : 57

2025 : 59
(périmètre consolidé)

VINCI Autoroutes et VINCI Concessions se sont engagés sur un objectif de ne plus utiliser de produit phytosanitaire pour l'entretien des infrastructures concédées à l'horizon 2030, hors mesures réglementaires. Au sein de VINCI Autoroutes, la consommation a baissé de plus de 99 % depuis 2008, et celle-ci est réservée aux zones les moins accessibles ou pour traiter certaines espèces végétales invasives. En 2024, 57 aéroports, sur les 59 inclus dans le périmètre consolidé de VINCI Airports, ont déjà atteint l'objectif « zéro produit phytosanitaire », soit huit de plus qu'en 2023. Au total, une réduction des consommations en litres de produits phytosanitaires d'un peu plus de 71 % a été observée entre 2018 et 2024 pour l'ensemble des activités de concession.

Le sujet des pollutions sonores ou lumineuses est abordé dans le paragraphe 2.4 : Préserver les milieux naturels – enjeu Pollution (ESRS E2), page 225.

Facteur espèces exotiques envahissantes (EEE)

VINCI Construction met en place des plans de gestion des EEE sur l'ensemble de ses chantiers ainsi que la majorité de ses carrières en France et a prévu de former 100 % des ouvriers sur les EEE sur les sites fixes en France d'ici à 2030.

VINCI Autoroutes a réalisé une cartographie des spots d'espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble de son réseau et mène diverses expérimentations, avec l'aide de laboratoires en écologie, afin de mieux pouvoir les gérer. En outre, VINCI Concessions met en place des actions ponctuelles de lutte quand des spots sont identifiés sur certains actifs.

Actions de développement des capacités de restauration des milieux naturels et accompagnement des clients du Groupe

En complément des actions déployées par le Groupe pour réduire les pressions sur la biodiversité, VINCI peut être amené à réaliser des opérations de compensations écologiques qui se déclinent sous différentes formes, en fonction du rôle des entités de VINCI dans les projets.

Compensation écologique réglementaire

En tant que maîtres d'ouvrage, certaines entités de VINCI, telles que les activités de concession, peuvent porter la responsabilité de la mise en œuvre de mesures compensatoires si les effets notables d'un projet n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. En effet, les activités de concession mettent en œuvre depuis de nombreuses années des mesures compensatoires adaptées au contexte local ainsi que des suivis écologiques.

Au sein du réseau Cofiroute (VINCI Autoroutes), dans le cadre des mesures de compensation liées à l'aménagement de la porte de Gesvres, plus de 260 000 plants et arbres locaux ont été plantés sur les périphériques nord et est de Nantes et sur l'autoroute A11. En complément, plusieurs mesures de protection de l'avifaune ont été mises en place : 15 ha de boisements et 3 000 m² de zones humides ont également été restaurés, soit une compensation de plus de 200 % par rapport à la surface de zone humide concernée par le projet.

VINCI Concessions porte également de nombreuses mesures compensatoires. LISEA s'est ainsi engagé dans un important programme de compensation environnementale sur le territoire traversé par la LGV SEA Tours-Bordeaux, et notamment la protection de 223 espèces et la mise en place de 3 800 ha de mesures de compensation environnementale et forestière le long de la ligne sur 330 sites (30 % ont été acquis par LISEA et rétrocédés aux conservatoires d'espaces naturels, et 70 % sont gérés par des conventions avec des exploitants ou propriétaires fonciers).

Par ailleurs, sur les sites de carrières, où VINCI Construction est exploitant, des mesures compensatoires sont également mises en œuvre, de manière *in situ* ou *ex situ*, dans des conditions établies avec les services de l'État et les partenaires naturalistes locaux.

En tant que concepteur-constructeur, VINCI Construction peut également être mandaté par ses donneurs d'ordres pour mettre en œuvre des actions de compensation dans le cadre des chantiers.

Dans le cadre du développement de l'usine Green Aggregates par VINCI Construction UK, des mesures écologiques d'atténuation et de compensation ont été proposées pour créer une mosaïque d'habitats ouverts riches en fleurs et de poches de sol nu, favorable aux invertébrés, à la fois dans l'emprise de la zone de développement et dans la zone tampon écologique. Un plan de gestion paysagère et écologique à long terme définit alors les mesures nécessaires pour maintenir la mosaïque tout au long de la durée de vie du projet. Les efforts mis en œuvre dans la conception écologique ont porté leurs fruits, avec un gain net de 5,6 % dans les unités d'habitat qui ont été conçues spécifiquement pour l'assemblage d'invertébrés sur le site qui utilise la métrique de biodiversité statutaire de Natural England.

Compensation volontaire (restauration de milieu, reboisement)

Plusieurs entités de VINCI effectuent des compensations volontaires pour contribuer à la restauration de certaines zones dégradées, en faveur des populations locales. Un accompagnement est réalisé par des spécialistes permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociétale des projets.

VINCI Airports a poursuivi en 2024 ses investissements dans les projets de reforestation reconnus par le Label Bas-Carbone français (voir paragraphe 2.2.2.1 : Atténuation du changement climatique et énergie, sous-paragraphe Projets de compensation carbone, page 213).

VINCI Construction a également développé des efforts de compensation en 2024. Par exemple, sur un projet de reboisement dans la région métropolitaine de Santiago du Chili, avec la plantation de 1 000 espèces d'arbres.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ONF, VINCI Autoroutes s'est associé en 2024 aux Carrières Kleber Moreau afin de réhabiliter les 3,3 ha composant les anciennes aires de Vendée de l'autoroute A83, situées sur la commune de Sainte-Hermine (85), afin de créer des boisements compensateurs. Ces aires ont cessé d'être exploitées en 2009, année lors de laquelle le bâti a été démolit et les travaux de dépollution effectués. Réalisés de janvier à mars 2024, les travaux ont été menés en trois étapes : la désartificialisation des sols par la suppression de l'ensemble

des enrobés, des bordures et cunettes en béton, du mobilier urbain restant et le reprofilage du terrain plat en vallonné ; la renaturation du site avec la réalisation de tranchées de terre végétale et la création de prairies et de zones humides ; et la plantation d'essences locales, qui sera réalisée à l'automne 2024.

Restaurer les dépendances vertes et constituer des corridors écologiques

Dans les milieux fortement anthropisés (secteur d'agriculture intensive par exemple), les dépendances vertes autoroutières deviennent des espaces refuges favorables à la biodiversité. Pour améliorer et favoriser ce rôle de corridor, les clôtures autoroutières peuvent alors être repositionnées plus près des chaussées, offrant ainsi plus de surfaces à ces zones refuges. VINCI Autoroutes a identifié parmi ses 30 000 ha de dépendances vertes plus de 200 sites qui pourraient être régénérés. L'entreprise a confié à l'Office national des forêts (ONF) la mission d'identifier la biodiversité locale et de faire des préconisations pour la renforcer. L'expertise de l'ONF permet, au travers du partenariat signé en février 2022, de mettre en synergie les éléments indispensables à un passage à l'échelle de projets emblématiques de régénération. VINCI Autoroutes s'appuie sur les spécifications de l'ONF pour réaliser les projets de restauration écologique en concertation avec les parties prenantes locales.

Plusieurs actifs de VINCI Concessions ont également développé des actions de renaturation des emprises, comme le projet « Wild Meadows » en République tchèque et en Slovaquie. Ce projet, initié par Via Pribina en 2021, est le fruit d'une collaboration avec des experts en biodiversité locaux et l'université de Bratislava, et consiste en la sélection d'un mélange diversifié d'espèces végétales locales pour les semer dans les espaces verts de l'autoroute. Ce projet permet de fournir des habitats essentiels aux invertébrés et aux pollinisateurs, de réduire les besoins de fauchage et de réparation, et d'éviter des mouvements de sol, et donc des dommages potentiels à l'infrastructure. Cette solution offre un modèle de gestion durable des terres qui peut être reproduit dans différents contextes : après avoir été testée dans le cadre du projet R1 en Slovaquie, la concession Via Salis en République tchèque a adopté le même modèle sur une zone plus large (48 km de prairies sauvages le long de l'autoroute). Aux États-Unis, un projet similaire a été initié par la concession du pont routier de l'Ohio.

Déployer des solutions de génie écologique pour restaurer et protéger la biodiversité

Devenue un métier à part entière, l'ingénierie environnementale se met également au service de la préservation des milieux naturels. VINCI Construction a ainsi développé une offre spécifique pour ses clients, et s'appuie sur ses nombreuses compétences en génie écologique, permettant d'assurer la réalisation de ces travaux très particuliers, ainsi que d'en garantir l'efficacité à long terme. Ces solutions s'inscrivent pleinement dans l'engagement n° 4 pris dans le cadre de la démarche act4nature international, à savoir « Développer nos capacités de restauration des milieux naturels et accompagner nos clients ».

Sous la marque Equo Vivo, VINCI Construction met en œuvre tous types de travaux de génie écologique dédiés à la restauration de la biodiversité et à la réalisation de projets d'aménagements écologiques. Ces aménagements répondent à trois grands objectifs : le maintien ou la restauration de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique et la renaturation d'espaces. Ces savoir-faire reposent sur une maîtrise des terrassements, de l'arasement d'obstacles, de l'hydraulique fluviale, du génie végétal et de la gestion d'espèces végétales (y compris le traitement des espèces végétales exotiques envahissantes). En 2024, Equo Vivo est intervenu dans la restauration de parcelles en bordures de la Mosson et des zones humides à Lavérune et Saint-Jean-de-Védas (34). Océlian (VINCI Construction) est intervenu dans la restauration de la Bienne à Morez (39). Ce projet a plusieurs objectifs : restaurer la continuité écologique au droit de deux seuils, améliorer les conditions d'écoulements et de débordement de la Bienne et restaurer le lien entre les habitants et le cours d'eau.

Développer les solutions fondées sur la nature dans le milieu urbain

Dès la phase de conception, VINCI Construction s'attache à redonner également toute sa place à la nature en ville ou au cœur des bâtiments, au travers de l'offre Revilo®. Celle-ci repense l'aménagement urbain par la création d'îlots de fraîcheur, qui repose sur quatre leviers : la gestion des eaux pluviales, la strate végétale, les sols et les revêtements urbains adaptés à l'infiltration de l'eau. Cette offre a été déployée en 2024 sur plusieurs chantiers dont celui du parking d'un hypermarché à Trélissac. En complément, les experts de VINCI Construction ont créé une structure de conseil, Urbalia, qui accompagne les aménageurs et les acteurs de la construction pour intégrer la biodiversité dans la conception de la ville de demain.

2.6.3 Suivi de la performance

2.6.3.1 Identification des zones sensibles

En 2024, VINCI a mené une étude permettant d'identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) de ses activités (voir paragraphe 2.6.1 : Identification des impacts, risques et opportunités matériels, page 228).

Afin d'évaluer la sensibilité de ses sites vis-à-vis des zones sensibles en matière de biodiversité et des zones clés de biodiversité, VINCI s'appuie sur l'outil Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT), intégré dans son outil interne ResiLens. IBAT, qui est une alliance entre BirdLife International, le Programme des Nations Unies pour l'environnement – Centre mondial de surveillance de la conservation, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et Conservation International, est un fournisseur de données sur la biodiversité qui autorise l'accès commercial aux ensembles de données mondiales sur la biodiversité et aux couches de données dérivées, à la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et à la base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (WDKBA). VINCI a défini les zones sensibles comme suit : Natura 2000, sites Ramsar, State specific protected area, Unesco MAB, World Heritage, et les catégories de l'UICN I à III. Les catégories I à III de l'UICN visent en premier lieu à protéger l'intégrité écologique des écosystèmes et des processus naturels. La catégorie IV s'applique à des sites dans lesquels des interventions de gestion régulières sont nécessaires pour conserver et, le cas échéant, restaurer des espèces ou des habitats. Les dispositifs relevant de la catégorie V protègent des paysages culturels habités, comprenant par exemple des exploitations agricoles ou d'autres formes d'utilisation des sols (exemple : les parcs naturels régionaux en France). La catégorie VI s'applique aux aires d'utilisation durable des ressources naturelles, essentiellement au profit des populations locales.

Les analyses effectuées montrent que moins de 1 % des sites fixes du Groupe (carrières, usines, bureaux, aéroports, infrastructures linéaires) sont situés au sein ou à proximité des zones sensibles de catégories I à III de l'UICN, Natura 2000, Sites Ramsar, State specific protected area, Unesco MAB, World heritage. Environ 7 % des sites fixes, et principalement des linéaires autoroutiers, sont situés au sein ou à proximité de zones Natura 2000. Enfin, environ 5 % des sites fixes sont localisés dans ou à proximité de zones clés de biodiversité.

Des réflexions sont actuellement menées au niveau sectoriel quant aux analyses de proximité par rapport aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité qui, selon les hypothèses prises, peuvent avoir des impacts très significatifs sur les résultats et leur comparabilité. Des actions adaptées au contexte environnemental et à la durée du projet sont appliquées aussi bien sur des sites exploités et gérés durablement par les entités du Groupe que sur des chantiers. Les activités du Groupe étant implantées localement et s'inscrivant pour certaines dans la durée, de nombreuses actions sont mises en place pour soutenir les acteurs du territoire (voir paragraphe 2.6.2 : Politiques, objectifs et plans d'action, page 229).

2.6.3.2 Suivi des mesures mises en œuvre

Passages à faune et sections clôturées

En 2024, le nombre de passages à faune a progressé par rapport à 2023 avec l'intégration de 106 nouveaux passages à faune sur les réseaux Cofiroute et ASF.

Passages à faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes	2024	2023
Passages petite et grande faune (en nombre)	1 224	1 118
Sections clôturées (en km)	8 949	8 949

Indicateurs mis en place dans les carrières (VINCI Construction)

Indicateurs de biodiversité propres aux carrières de VINCI Construction	2024	2023
Carrières ayant créé une CLCS ^(*)	38 %	33 %
Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux	20 %	20 %

^(*) Commission locale de concertation et de suivi.

2.6.3.3 Changement d'usage des sols

Indicateurs « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)

Degré d'artificialisation de VINCI Immobilier **2020 : 13 %** **2024 : 15 %** **2030 : 0 %**

VINCI Immobilier a fait le choix d'axer sa stratégie sur la protection des milieux naturels, avec pour objectif d'atteindre « zéro artificialisation nette » (ZAN) en France d'ici à 2030. Il s'agit de mesurer, via une méthode de calcul définie à partir de travaux existants, l'évolution de l'artificialisation des sols avant et après les projets. L'atteinte du « zéro artificialisation nette » implique que le delta degré d'artificialisation (Δ DA) soit nul (voir la Note méthodologique, paragraphe 5.3.7 : Indicateurs « zéro artificialisation nette » (ZAN) de VINCI Immobilier, page 277). Au 31 décembre 2024, le delta degré d'artificialisation de l'année s'élevait à 15 % (hors Urbat), contre 6 % en 2023.

Indicateur recyclage urbain (RU)

Chiffre d'affaires de VINCI Immobilier issu d'opérations en recyclage urbain **2020 : 33 %** **2024 : 41 %** **2030 : 50 %**

Sur l'année 2024, 41 % du chiffre d'affaires de VINCI Immobilier (hors Urbat) a été réalisé sur des opérations de recyclage urbain, contre 70 % en 2023. La baisse significative constatée entre 2023 et 2024 est essentiellement attribuable au contexte de crise du secteur de l'immobilier d'entreprise, qui était un des principaux contributeurs à la bonne performance de 2023, ainsi qu'au décalage de certains projets sur l'année 2025.

2.6.3.4 Lutte contre la déforestation

Volume de bois consommé par la division Bâtiment France de VINCI Construction certifié durable **2024 : 60 %** **2030 : 100 %**

Au 31 décembre 2024, le pourcentage de bois certifié d'origine durable consommé par la division Bâtiment France de VINCI Construction s'élève à 60 %.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 28 février 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



Crédits photo : Jean-François Badias (couverture) ; Christophe Acker ; Architecture Malacan Martres ; Gaël Arnaud ; Atelier Cos ; Jean-François Badias ; Frédéric Berthet ; François Bouriaud ; Yann Bouvier ; Brool Vidéo ; Jérôme Cabanel ; Cailhol/Go-Production.com ; Julia M. Cameron/Pexels ; Aurélie Coudière ; Bruno Démelin ; Laurent Desmoulins ; Cyrille Dupont/The Pulses ; Élite Drone ; Femern A/S ; Caroline Gasch ; Bruno Gonzaga ; Jean-Daniel Guillou ; Annika Hammerschlag ; Axel Heise ; Hydro-Québec ; Kulturloewen ; Pascal Le Doaré ; Norbert Lucas/Le Phare Production ; Alain Montaufer ; Jean-Philippe Moulet ; Vladimir Nesovic ; Richard Nourry ; Guillaume Perret ; Christophe Picci ; Pulsemédia ; Baranyi Róbert ; Yoshihiro Senda ; Stéphane Sby Balmy ; Jackie Shumaker ; Raphaël Soret ; Stade de France® - Macary, Zublena et Regembal, Costantini - Architectes® ADAGP - Paris - 2025 ; Alex Tarin ; Alexis Toureau ; Photothèques VINCI et filiales — **Conception et réalisation** : **WAT** - agencewat.com — 2411_05829 — **Impression** : Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.

ISSN 3074-8844



1973, boulevard de La Défense
CS 10268
92757 Nanterre Cedex – France
Tél. : +33 1 57 98 61 00
www.vinci.com

 VINCI.Group

 VINCI

 @VINCI

 VINCI.Group